

Crocodiles sauvages / crocodiles apprivoisés dans l'Égypte de l'époque tardive Croyances régionales et interdits ¹

Sydney H. Aufrère

Aix-Marseille Université – CNRS, TEDMAM-CPAF, UMR 7297, 13100, Aix-en-Provence, France ;

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Tireras-tu Léviathan avec un hameçon ?

Lui serreras-tu la langue avec une corde ² ?

CE DISTIQUE, tiré du livre de Job (41, 25-26), adresse un clin d'œil à Ernest Renan, dans son livre intitulé *Étude sur le Poème de Job* (1860). La nature crocodilesque de Léviathan ³, ne lui échappe pas, qu'il commente ainsi : « La description du crocodile et de l'hippopotame est d'une telle vivacité (chap. XL, XLI) qu'on est porté à y voir un reflet direct de l'épouvante que l'auteur éprouva devant ces monstres ⁴. » Le ton est ainsi donné : celui de l'épouvante. Effectivement, crocodiles et hippopotames constituent une sorte de binôme incontournable de la vie dans la vallée du Nil, tant d'après la mosaïque Barberini de Palestrina, où ils font l'objet d'une chasse par des silhouettes d'hommes armés de harpons embarqués sur une embarcation *ad hoc* ⁵, lesquelles silhouettes tentent de les déloger de l'îlot où ils ont trouvé refuge, que d'après les auteurs anciens ⁶.

¹ Mes remerciements vont à Charles Guittard, secrétaire de la Société Ernest Renan, pour son invitation ; ils s'adressent immédiatement après à Jean-Marie Kowalski (École navale) et Arnaud Zucker (Université de Nice) qui ont accepté que leurs traductions d'Hérodote et de Diodore puissent être reproduites ici. Ces traductions sont extraites de S.H. AUFRÈRE, P. CHARVET, J.-M. KOWALSKI, A. ZUCKER, *Le Quartette d'Alexandrie, Hérodote, Diodore, Strabon, Chérémon*, Paris, 2021.

² Ernest RENAN, *Étude sur le Livre de Job*, Paris, 1860, p. 182.

³ Le nom de Léviathan fait allusion à plusieurs animaux différents. Il existe un consensus sur la question, exposé dans Vigouroux (éd.), *Dictionnaire de la Bible* IV/1, col. 213.

⁴ RENAN, *Étude sur le Livre de Job*, p. XXVI, n. 3.

⁵ Cf. I. BOISSEL, *L'Égypte dans les mosaïques de l'occident romain : images et représentations (de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. au IV^e siècle après J.-C.)*, 2007, p. 151-154.

(<http://ebureau.univ-reims.fr/slide/files/quotas/SCD/theses/exl-doc/GED00000538.pdf>). On verra également les p. 267-293 : « Se battre contre les crocodiles et les hippopotames : des combats comiques nés de l'imaginaire romain ».

⁶ PLUTARQUE, *Is. Os. 50, 371, D* (trad. Chr. Froidefond, *Plutarque, Œuvres morales V/2, Isis et Osiris*, Paris, 1988, p. 223).

1. Propos liminaires

1.1. Le sujet

1.1.1. D'après son titre, cette communication, qui ne porte pas sur une approche de topologie cultuelle des crocodiles ⁷, aborde une tradition antique selon laquelle les Égyptiens auraient inscrit deux catégories de crocodiles dans un rapport d'opposition bipolaire qui nécessite une enquête à nouveaux frais, sous un éclairage anthropozoologique. Le champ couvert est une période de l'histoire égyptienne s'étendant entre l'époque saïte et l'époque romaine. Le sujet s'articule autour du double concept de croyances régionales et d'interdits locaux ⁸. Pour exemplifier ma démarche, j'ai choisi le discours tel qu'il apparaît dans une sélection de passages d'auteurs classiques qui se sont exprimés sur l'espèce en question, discours qui, en l'occurrence, pourrait être abordé comme une « formation discursive » ⁹ beaucoup plus étendue, et que l'on pourrait suivre entre le v^e siècle avant notre ère et le iv^e siècle de notre ère. Le sujet est autant foisonnant que les ambitions affichées sont modestes au regard des animaux sacrés, considérés dans leur ensemble, notamment par Theodor Hopfner, en 1913 ¹⁰. Car on a affaire à une situation complexe, souvent présentée, pour ne rien arranger, par les Modernes ¹¹ puis les Contemporains, dans des termes ironiques, comme une sorte de folklore sacré ¹². Une des difficultés de cette approche consiste donc à se départir de cette ironie et à poser, au moyen d'autres paradigmes, le problème de cette bipolarité, non seulement en la replaçant dans le contexte des cultes antagonistes de l'Égypte, mais aussi en tentant de l'articuler autour des composantes de l'écosystème ¹³. Et tenter d'obtenir un portrait

⁷ Deux articles cernent les contours religieux du crocodile égyptien : L. KAKOSY, *LÄ* 3, 1980, col. 801-811, s. v. « Krokodilkulte », qui établit les lieux où le crocodile reçoit un culte, et E. BRUNNER-TRAUT, *ibid.*, col. 791-801, s. v. « Krokodil ». On trouvera d'autres références en notes de bas de pages de cet article.

⁸ Chr. LEITZ, *Die Gaumonographien in Edfu und ihre Papyrusvarianten*, 2 vol., *SPR* 9, Wiesbaden, 2014 ; S.H. AUFRÈRE, « Recherches sur les interdits religieux des régions de l'Égypte ancienne d'après les encyclopédies sacerdotales », dans B. Menu (éd.), *Le Juste et le sacré. Les territoires de la faute, Droits et culture* 71/1, 2016, p. 15-42.

⁹ Au sens où l'entend Michel Foucault.

¹⁰ L'ouvrage de Th. Hopfner (*Der Tierkult der alten Ägypter nach den griechisch-römischen Berichten und den wichtigeren Denkmälern*, Vienne, 1913) ainsi que l'article de la PAULY-WISSOWA XI/2, 1922, col. 1947-1969, « Krokodile und Eidechsen » demeurent en effet incontournables pour les sources classiques et pour les sources égyptologiques de leur temps. Et dans un domaine plus récent, mais tourné vers la documentation égyptienne (cf. *supra*, n. 7-8), on consultera naturellement P. VERNUS, J. YOYOTTE, *Le Bestiaire des Pharaons*, Paris, 2005, p. 312-320.

¹¹ Cf. *infra*, § 1.2.2.

¹² C'est le cas à l'époque romaine, si l'on en croit les thèmes nilotiques ; cf. *supra*, n. 5. Mais à l'époque ptolémaïque, le phénomène s'inscrit dans une dimension religieuse indéniable, accompagnée de surcroît par les souverains lagides. Les perspectives ont été tracées par Alain Charron, dans sa thèse : « Les animaux et le sacré dans l'Égypte tardive, fonctions et significations » (Paris, école pratique des Hautes-Études, section des sciences religieuses, avril 1996) ; cf. *Annuaire EPHE*^v 105, 1996-1997, p. 517-519. D'autres travaux d'Alain Charron seront signalés en cours d'étude.

¹³ En focalisant le regard dans cette direction, je tenterai de prolonger certains aspects de la remarquable étude isiaque de Pierre Koemoth (« Couronner Souchos pour fêter le retour de la crue », dans L. Bricault, M.J. Versluys (éd.), *Isis on the Nile. Egyptian Gods in Hellenistic and Roman Egypt. Proceedings of the IVth International Conference of Isis Studies, Liège, November 27-29 2008*, Leyde, 2010, p. 257-289), qui, à côté de l'étude de cette fête, aborde nombre d'aspects liés à la vie de l'animal. On trouvera de nombreuses explications relatives au culte des crocodiles et à la vindicte dont ils ont été victimes dans l'article de Fr. DAUMAS, « Le crocodile à Dendara », *ZDMG* Suppl. 5, 1983, p. 87-96.

anthropozoologique plausible et de surcroît plus vivant, sur la base d'une approche anthropologique émico-éthique ¹⁴.

1.2. De la vénération des « uniques » au massacre des « multiples »

1.2.1. Malgré le caractère insolite des pratiques envers les crocodiles et les statuts de ces derniers ¹⁵, ceux-ci sont corroborés, quoique de façon encore lacunaire, par les écrits hiéroglyphiques et l'iconographie égyptienne ainsi que par la découverte d'un nombre incalculable de momies de crocodiles, relevant de la catégorie des « multiples », catégorie qui s'oppose à celle des « uniques ». Cette théorie ¹⁶, cependant, ne permet pas de trancher tous les paradoxes que présente la comparaison des textes et des faits archéologiques. Avant son incendie (1880), la nécropole de Samoun (Maabda), à proximité de la ville de Manfalout, en Moyenne-Égypte, en particulier, livrait un nombre infini d'exemplaires de l'animal en question, dans tous les états de son cycle biologique : œufs, crocodiles à peine sortis de l'œuf ¹⁷, paquets de petits crocodiles, momies individuelles de crocodiles jeunes et de crocodiles adultes, dont certains auraient été d'une taille exceptionnelle ¹⁸, et même paquets formés de morceaux de crocodiles et de résine ¹⁹. Une telle nécropole, où les momies s'accumulaient, dit-on, sur 10 m

¹⁴ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, « Émique », *L'Homme* 38/1, 1998, p. 151-166.

¹⁵ On aura accès à toutes les occurrences du mot « crocodile » (*crocodilos, crocodilus*) dans les œuvres des auteurs antiques dans l'ouvrage inédit de J.-Cl. GRENIER, *Religio Aegyptiaca* I (Version française de Th. HOPFNER, l'*Index Nominum et Rerum des Fontes Historiae Religionis Aegyptiacae*, Bonn, Berlin, 1922-1925), s. v. « Crocodile ».

¹⁶ Cette catégorisation d'« uniques », animaux qui meurent de mort naturelle, et de « multiples », animaux faisant l'objet d'un élevage, sacrifiés, est due à Alain Charron, qui en présente un aperçu dans « Les animaux et le sacré dans l'Égypte tardive » (cf. *supra*, n. 12), p. 518, mais aussi dans « Vie et mort des animaux sacrés », dans A. Charron (éd.), *La mort n'est pas une fin. Pratiques funéraires en Égypte d'Alexandre à Cléopâtre*, Arles, 2003, p. 174-181 : p. 176-177.

¹⁷ Pour certains animaux momifiés, voir A. CHARRON, « La momification des animaux », dans A. Charron (éd.), *La mort n'est pas une fin*, p. 189-203 : p. 198-199 (la page de droite montre des crocodiles sortis de l'œuf).

¹⁸ On parle de crocodiles de 10 mètres, ce qui équivaldrait à des longévités exceptionnelles. Je me suis expliqué sur cette taille dans « Deux observations sur le crocodile (*Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768) d'Égypte », dans S.H. Aufrère, M. Mazoyer (éd.), *Au confluent des cultures. Enjeux et maîtrise de l'eau*, Paris, 2015, p. 127-136 : p. 115 et n. 33. On renverra aussi à l'histoire du crocodile de vingt-cinq coudées de long apparu sous le règne de Psammétique et un autre, sous le règne d'Amasis, de vingt-six coudées et quatre palmes ; cf. ÉLIEN, *Hist. anim.* 17, 6 (ÉLIEN, *La personnalité des animaux* II. Livres X à XVII et Index. Traduit et commenté par Arnaud Zucker, Paris, 2002, p. 183).

¹⁹ Étienne PARISSET, *Mémoire sur les causes de la peste, et sur les moyens de la détruire*, Paris : chez J.-B. Baillièrre, 1837, p. 47-48 : « C'est là, dans ce dépôt ténébreux qu'à une époque que l'on ne peut plus assigner, ont été portées des momies de crocodiles de toutes les dimensions, disposées pour les plus grands, par couches successives, depuis le bas des énormes salles jusqu'à la voûte, ou par paquets isolés de cinquante ou de soixante pour ceux de moyenne tailles ; entremêlés ça et là de momies d'hommes qui ont été dorées, et de larges bancs de cette résine où ont été entassés par millions de millions de petits crocodiles dont les rachis desséchés se croisent en tout sens, et des grands amas de ces œufs de crocodiles encore si entiers, et de ces ballots résineux dont je viens d'exposer l'inventaire. Ce qui frappe surtout dans la grotte de Samoun, c'est la prodigieuse quantité de petits crocodiles de dix, douze, quinze pieds de long ; et lorsqu'on songe à l'ignorance où l'on est encore, touchant la mortalité des grands animaux ; combien il est rare d'en rencontrer les cadavres ou les squelettes ; combien il eût fallu de myriades d'années ou de siècles pour en réunir, par ces rencontres fortuites, autant qu'en renferme Samoun ; et surtout combien il eût été difficile de retirer ceux-ci du fleuve après leur mort pour les embaumer, on ne peut empêcher de croire qu'on les a poursuivis par cette espèce de chasse que décrit Hérodote ; qu'on les a attaqués, pris, muselés, étouffés, embaumés dans l'état vivant. » En règle générale, on verra la monographie de Th. ZIMMER, *Les Grottes des crocodiles de Maabdah (Samoun)*, *Var.Ég* 1, Texas, 1987. On y a également découvert une cuirasse en peau de crocodile datant du III^e siècle de notre ère conservée au British Museum (inv. EA 5473), plus probablement un vêtement d'un culte crocodilien qu'une cuirasse de l'armée romaine qui eût été fort encombrante.

de hauteur, démontre l'existence d'une dévotion locale envers un crocodile divin²⁰, inconnue des auteurs classiques, qui n'en signalent pas en Moyenne-Égypte. Il en est de même d'une nécropole de Kôm Ombo – l'Ombos des auteurs grecs et latins –, en très Haute-Égypte, dans laquelle on trouve à peu près le même spectre²¹, et d'autres nécropoles²². Ainsi que l'a souligné Alain Charron en 1990, ces exemples montrent à l'envi que, confrontés à l'idée que, dans le discours, l'animal aurait fait l'objet d'une sacralisation inconditionnelle, on serait face à des « massacres » paradoxaux²³ même s'il reconnaît par ailleurs, à propos des « multiples », que « ces animaux n'avaient pas de caractère sacré de leur vivant », ajoutant : « Ils étaient indifférenciés et le demeureraient toute leur vie²⁴. » Il montre en substance que vénération envers les « uniques » et massacres pour les « multiples » ne s'excluaient pas et relevaient de la complémentarité entre culte, mystères, oracles et dévotion privée (ex voto). Cela dit, on observe une disparité entre le contenu global du discours classique, colporté de siècle en siècle jusqu'à la caricature de la notice mythologique du crocodile dans *l'Encyclopédie* (1752) de D'Alembert et Diderot (**doc. 23**), et l'étendue du problème au vu des découvertes archéologiques faites dans la basse Vallée du Nil. En dépit de l'aspect répétitif de leur contenu, ces sources restent passionnantes, sous réserve de faire la part des choses, d'autant que les informations récoltées par les Anciens ont, à leur tour, été prises par les Modernes, soit avec une ironie voltairienne, soit avec une distance critique insuffisante qui les a portés à formuler des conclusions erronées.

1.3. La méprise

1.3.1. En effet, après Buffon, dans l'œuvre duquel les crocodiles font l'objet d'une notice générale et où les espèces sont encore indifférenciées²⁵, le Crocodile du Nil, bien que décrit dès

²⁰ L'importance de cette nécropole, incendiée « dans les années 1880 » (A. Charron), sous-entend une vie religieuse associative tournée vers les cultes du crocodile comparable à celle de Kôm Ombo ou à celles du Fayoum ; cf. *supra*, note 19.

²¹ Voir Cl. GAILLARD, *La faune momifiée de l'Égypte ancienne* (CGC), Le Caire, 1905, p. 66-69, CGC n^{os} 29578-29585 : crocodiles momifiés de grande taille, des petits crocodiles et des œufs. Voir aussi Cl. GAILLARD, L.Ch.É. LORTET, « La faune momifiée de l'ancienne Égypte et Recherches anthropologiques (troisième, quatrième et cinquième séries) », *Archives du Museum d'Histoire Naturelle de Lyon* 10, 1909, p. 1-336 : p. 295-299 (il s'agit, de même, des momies de Kôm Ombo). Voir surtout J. QUAEGBEUR, « La désignation "porteur(s) des dieux" et le culte des dieux-crocodiles dans les textes des époques tardives », dans *Mélanges Adolphe Gutbub*, Montpellier, 1984, p. 161-176, qui fait émerger une dimension de la vie des associations religieuses autour des cultes ombites du crocodile et de leur momification. Voir aussi le P. Caire 30606 ; cf. Fr. DE CENIVAL, *Les associations religieuses en Égypte d'après les documents démotiques*, BdE 46, Le Caire, 1972, p. 45-58, qui fait allusion à une Association religieuse de Tebtynis veillant sur l'enterrement des crocodiles sacrés (p. 51), en lien avec le P. Caire 30619, 4 et P. Caire 31179, 12.

²² A. CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 198-199, qui cite, pour les nécropoles de crocodiles : Kôm Ombo, Elkab, Gébélein, Thèbes, Hagarseh, auxquelles il faut naturellement ajouter Samoun (Maabda). Mais pour ce qui concerne les villes où il reçoit un culte (*) ou, au contraire, fait l'objet d'une détestation (°), on ajoutera, dans l'état des sources classiques, *Arsinoé-Crocodilopolis (Labyrinthe), *Iac Moéris, *Antaeopolis-Qau el-Qébir, *Chenosbokion, °Tentyris-Dendara, *Coptos, *Thèbes-Louqsor, *Crocodilopolis-Soumenou (Gébélein), °Apollinopolis-Edfou, *Ombos-Kôm Ombo et °Éléphantine.

²³ Cela est le cas pour de nombreuses momies animales ; cf. A. CHARRON, « Massacres d'animaux à la basse Époque », *RdE* 41, 1990, p. 209-213.

²⁴ Voir A. CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 177.

²⁵ Georges-Louis LECLERC Comte de BUFFON, *Histoire naturelle générale et particulière*, vol. 66, Paris, An XIII, p. 367-384. Dans la première section, réservées aux Crocodiles proprement dits, il traite ensemble le crocodile du Nil, le Crocodile du Sénégal, le Crocodile noir et le Crocodile indien. Bien que reposant peu sur des descriptions de l'Antiquité et de voyageurs, une grande partie de ces informations sont encore en vogue en 1838 : *Petit Buffon* :

1768, entre dans la littérature scientifique par le truchement d'une autre description par un des naturalistes adjoints, en 1798, à la Commission de la *Description de l'Égypte* : Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844). En 1807 et en 1809, il produit deux textes dont le premier est une analyse de la description de l'animal par Hérodote ²⁶. Mais le naturaliste, qui se fonde sur l'examen des momies du Museum d'Histoire Naturelle de Paris et effectue les premières observations sur les momies égyptiennes et sur l'animal *in vivo*, ne dénombre pas moins de cinq espèces de crocodiles dans la vallée du Nil : le Crocodile sacré ou *Crocodylus suchus* ²⁷, le Crocodile vulgaire ou *C. vulgaris* ²⁸, le Crocodile marginaire ou *C. marginatus* ²⁹, le Crocodile lacunaire ou *C. lacunosus* ³⁰, et le Crocodile mamelonné ou *C. complanatus* ³¹, alors que la vallée du Nil, de fait, a été longtemps considérée comme l'habitat d'une seule espèce répondant, chez les naturalistes, au nom binominal de *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768 ³², uniquement attestée en contexte africain, et décrite, dans sa thèse d'herpétologie, par l'Autrichien Josephus Nicolaus Laurenti (1735-1805) ³³. Mais une étude récente (2011) ³⁴ plaide pour la coexistence,

Histoire naturelle des quadrupèdes, des oiseaux et des insectes, extraite des grands ouvrages de Buffon, Lacépède et Olivier par le bibliophile Jacob III. Reptiles, Poissons, Paris, 1838, p. 13-17.

²⁶ Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE, « Observations sur les habitudes attribuées par Hérodote aux crocodiles du Nil », *Annales du Museum* 9, 1807, p. 373-387 ; *id.*, « Description des crocodiles d'Égypte », *Description de l'Égypte. Histoire Naturelle* I, Paris, 1809, p. 185-263.

²⁷ *Ibid.*, p. 243-257. On notera que la description que donne Geoffroy Saint-Hilaire a été produite à partir d'un exemplaire du Museum d'Histoire Naturelle de Paris qui provenait du Sénégal. *Crocodylus suchus* GEOFFROY SAINT-HILAIRE 1807 est aujourd'hui le nom qui est donné au Crocodile d'Afrique de l'Ouest ; cf. www.reptile.data.base.org. Il a été publié dans les « Observations... », dans *Annales d'Histoire Naturelle du Museum* tome X (1807).

²⁸ GEOFFROY SAINT-HILAIRE, « Description des crocodiles d'Égypte », p. 257-260.

²⁹ *Ibid.*, p. 260-261.

³⁰ *Ibid.*, p. 261-263.

³¹ *Ibid.*, p. 263. En 1909, la situation est encore embrouillée : GAILLARD, LORTET, « La faune momifiée de l'ancienne Égypte... », p. 298-299 : présentation des espèces de crocodile selon Geoffroy Saint-Hilaire.

³² Cf. <http://reptile-database.reptarium.cz/species?genus=Crocodylus&species=niloticus>. Les autres crocodiles – *C. vulgaris* CUVIER 1807 ; *C. marginatus* GEOFFROY 1827 ; *C. lacunosus* GEOFFROY 1827 ; *C. complanatus* GEOFFROY 1827 – sont des synonymes.

³³ Johannes Nicolaus LAURENTI, *Specimen medicum, exhibens synopsis reptilium emendatam cum experimentis circa venena et antidota reptilium austracorum, quod auctoritate et consensu*. Vienna, Joan. Thomae, 1768, p. 53 ; lequel enrichit considérablement le nombre des genres de reptiles et d'amphibiens auquel avait abouti Carl Linné (1707-1778) dans son *Systema Naturae* (1758). Par « crocodile égyptien », on entend *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768, distribué dans la majeure partie de l'Afrique sub-saharienne et qui est la seule qui occupe le bassin versant du Nil. En effet, il existe, sur le continent africain, selon les zones, trois autres membres de la famille des Crocodylidae : (1) *Crocodylus suchus* GEOFFROY 1807 naguère considéré comme une sous-espèce de *C. niloticus* ; (2) une autre à museau étroit : *Crocodylus cataphractus* CUVIER 1825, ou faux Gavial ; et (3) la dernière, le crocodile nain, dont une population cavernicole, reconnue en 2010 : *Osteolaemus tetraspis* COPE 1861.

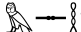
BIBLIOGRAPHIE : (1) J.-Fr. TRAPE, L. CHIRIO, S. TRAPE, *Lézards, crocodiles et tortues d'Afrique occidentale et du Sahara*, Marseille, 2012, p. 420-421 ; A. SCHMITZ, P. MAUSFELD, E. HEKKALA, T. SHINE, H. NICKEL, G. AMATO, W. BÖHME, « Molecular evidence for species level divergence in African Nile Crocodiles *Crocodylus niloticus* (LAURENTI 1768) », *Comptes rendus. Palévo* 2, 2003, p. 703-712. Lieux de distribution : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali, Guinée, Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Niger, Centrafrique, Cameroun, Maroc, et Guinée équatoriale. Un pays comme le Burkina Faso possède trois sortes de crocodiles : *Crocodylus niloticus*, *Mecistops cataphractus*, *Osteolaemus tetraspis* ; cf. Y. BATHIONO, « Les Crocodiles au Burkina Faso : Diagnostic situationnel et perspectives », dans *Actes du 1er Congrès d'Afrique de l'Ouest sur les Crocodiles « Elevage et Conservation des crocodiles » 13 au 15 novembre 2007 à la Tapoa, Parc Régional W du Niger*, p. 54-64.

https://cmsdata.iucn.org/downloads/proceeding_congres_crocodile_tapoa.pdf. Il en est de même au Bénin ; cf. N. KPERA, « Rapport national sur la Préservation et Gestion des Crocodiles au Bénin Gnanki », *ibid.*, p. 15-20. De même au Nigéria ; cf. A.A. KAIGAMA, « Report on the Status of Crocodile in Nigeria », *ibid.*, p. 86-88 ; et au Congo ; cf. E. MITCHELL, « National Report – Republic of Congo », *ibid.*, p. 89-94 ; – au Gabon ; cf. E. MITCHELL,

dans l'Antiquité, dans la basse Vallée du Nil, non seulement de *C. niloticus*, mais de l'espèce nommée *C. suchus*, ainsi nommée en référence à Geoffroy Saint-Hilaire (synonyme : *Crocodylus suchus* HEKKALA et al., 2011) – ce dernier est nommé Crocodile de l'Ouest ou Crocodile du désert³⁵ – avec une incidence pour notre sujet, sur laquelle nous reviendrons en conclusion.

1.4. Les difficultés

1.4.1. Attiré par la problématique des reptiles, dans la perspective d'un tour d'horizon formé de plusieurs études privilégiant l'historiographie, la religion et l'anthropozoologie³⁶, je me suis intéressé au regard que les anciens Égyptiens portaient au crocodile du Nil ou à la façon dont ils considéraient certaines divinités entretenant un lien avec cet hydro-saurien. Ces divinités à masque crocodilien endossent dans leur personnalité les qualités et les défauts de l'animal le plus dangereux de l'hydro-faune. Bien entendu, on ne peut faire l'économie des difficultés qui se dressent devant celui qui aborde ces thèmes. Mais en égyptologie, en dépit d'une historiographie disciplinaire, la dimension naturaliste de ce qu'implique la présence animale dans la vallée du Nil, l'étendue des spécificités et des inter-spécificités de la faune et ce qui en découle sur les croyances, est de mieux en mieux appréhendée³⁷.

1.4.2. À cette difficulté s'ajoute celle-ci, involontairement due aux Égyptiens. Déterminé par une silhouette couchée de l'animal, le terme  *msh* > arabe *timsah* (par le copte)³⁸ – auquel correspond son allonyme grec *crocodilos*³⁹ qui désigne le « lézard » des murets en

« National Report– Republic of Gabon », *ibid.*, p. 95-99 ; – en côte d'Ivoire ; cf. M.H. SHIRLEY, H. YAOKOKORE-BEIBRO, « National Report – Côte-d'Ivoire », *ibid.*, p. 100-107 ; – au Ghana ; cf. M.H. SHIRLEY, W. ODURO, « National Report – Republic of Ghana », *ibid.*, p. 108-113 ; – en République de Guinée ; cf. S. KOUROUMA, « Communication sur la situation des crocodiles en Guinée », *ibid.*, p. 114-120.

(2) TRAPE, CHIRIO, & TRAPE, *Lézards, crocodiles et tortues*, p. 422-423. (3) *Ibid.*, p. 424-426.

³⁴ E. HEKKALA et al., « An ancient icon reveals new mysteries: mummy DNA resurrects a cryptic species within the Nile crocodile », *Molecular Ecology* 20/20, 2011, p. 1-11 ; E. YONG, « Nile crocodile is two Species », *Nature* 14 septembre 2011 (<http://www.nature.com/news/2011/110914/full/news.2011.535.html>) ; D. BRACONNIER, « Nile crocodile is actually two different species » September 15, 2011 (<https://phys.org/news/2011-09-nile-crocodile-species.html>).

³⁵ <http://reptile-database.reptarium.cz/species?genus=Crocodylus&species=suchus>.

³⁶ 1) S.H. AUFRÈRE, « Dans les marécages et sur les buttes. Le crocodile du Nil, la peur, le destin et le châtement dans l'Égypte ancienne (version longue) », *ENiM* 4, 2011, p. 51-79 (on la citera en abrégé : « Dans les marécages et sur les buttes ») ; 2) « Dans les marécages et sur les buttes : le crocodile du Nil, la peur, le destin et le châtement dans l'Égypte ancienne » (version abrégée), dans A. Zucker, A. Gardeisen, J.-Ph. Brugal (éd.), *Prédateurs dans tous leurs états. « Les carnivores » : Évolution, Biodiversité, Interactions, Mythes, Symboles, 21-23 octobre 2010, organisées par le CEPAM et la Ville d'Antibes*, Antibes, 2011, p. 351-363 ; 3) « Deux observations sur le crocodile (*Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768) d'Égypte », dans S.H. Aufrère, M. Mazoyer (éd.), *Au confluent des cultures. Enjeux et maîtrise de l'eau*, Paris, 2015, p. 127-136 ; 4) « Kronos, un crocodile justicier des marécages de la rive occidentale du Panopolite au temps de Chénouté ? », dans S.H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne* 3, *OrMonsp* 15, Montpellier, p. 73-93 ; 5) « Appétit, pitié et piété. Crocodiles et serpents dans la littérature sapientiale de l'Égypte ancienne », *Égypte, Afrique & Orient* 66, 2012, p. 35-48.

³⁷ Certaines études, récentes, parviennent avec bonheur à marier ces différents aspects : KOEMOTH, « Couronner Souchos ». Cela, naturellement, ne se limite pas au monde animal, mais concerne les règnes végétal et minéral.

³⁸ BRUNNER-TRAUT, « Krokodil », col. 791.

³⁹ Le terme est attesté, pour la première fois, chez HERODOTE, *Hist.* 2, 69. Sur l'étymologie du terme, voir Pierre CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, A-K, Paris, 1968, p. 585, s. v. Κροκόδιλος ; PAULY-WISSOWA XI/2 (1922), col. 1947-1969, « Krokodile und Eidechsen ».

Pierre, puisque l'animal n'est formellement nommé que par rapport à un autre faisant sens aux yeux des premiers Ioniens ayant mis le pied en Égypte, – suffit à l'Égyptien pour se le représenter, d'autant que le déterminatif évoquant le plus souvent l'animal au repos sur un banc de sable est parfaitement reconnaissable. Et sans compter que son iconographie au cours des temps est plutôt précise⁴⁰. Sa présence est à ce point inhérente au paysage de la vallée du Nil qu'on pourrait se demander si l'Égyptien aurait jugé utile d'en décrire l'aspect — couleur de la livrée, taille des jeunes, de la femelle ou du mâle –, le comportement – attitudes, techniques de chasse, parades amoureuses, mode et cycle de reproduction — avec précision, contrairement au surprenant portrait brossé par Achille Tatiüs (II^e siècle)⁴¹. Mais au vu des descriptions naturalistes antiques attestées, de tels doutes s'évanouissent devant la possibilité d'un modèle établi selon des critères précis⁴². À partir du moment où existent de véritables monographies sur certains arbres dont on a retrouvé les titres – sur le grenadier (*Punica granatum*, LINNAEUS 1753) et le moringa (*Moringa oleifera* LAMARCK 1785) – remontant au règne d'Amenhotep III⁴³, il est raisonnable de penser qu'un naturaliste du passé aurait pu produire une description répondant peu ou prou à un modèle classique égyptien⁴⁴.

1.5. La mauvaise image des crocodiles chez Philon d'Alexandrie...

1.5.1. Dans cet environnement familier se cachait un monde d'interactions méconnu entre l'univers animal, la société humaine et la pensée religieuse d'autant plus important à l'époque tardive où, en vertu d'un mouvement d'archaïsme et de croyances populaires, les espèces animales finissent par devenir plus que de simples hypostases des divinités⁴⁵. Il est intéressant de constater que ce mouvement de ferveur séculaire envers les animaux sacrés, qui s'amplifie à la XXX^e dynastie (380-341), rencontre concurremment l'intérêt amusé, mais parfois complice à

⁴⁰ Voir un très bel exemple les Papyrus du Fayoum ; cf. H. BEINLICH, *Das Buch vom Fayum, ÄgAbh* 51, Wiesbaden, 1991, pl. 4, 515-16, 19, 21-22, 23-24, 25. On verra également les exemplaires du Livre des Morts, dans les vignettes du chap. 31 ; cf. R.O. FAULKNER (trad.), *The Ancient Egyptian Book of the Dead*, Londres 1972, p. 56-58. Voir aussi J. VANDIER D'ABBADIE, *Catalogue des ostraca figurés de Deir el-Médineh (N^{os} 2256 à 2722)*, DIFAO 2, Le Caire 1937, n^o 2650, pl. LXXXVI. Voir l'iconographie de VERNUS, YOYOTTE, *Le Bestiaire des Pharaons*, p. 312-320.

⁴¹ ACHILLE TATIUS, *Clit. Leuc.* 4, 19. Voir aussi AUFRÈRE, « Dans les marécages et sur les buttes », p. 62-63.

⁴² À l'instar du Papyrus ophiologique de Brooklyn, qui décrit trente-huit espèces d'ophidiens ainsi que les soins consacrés aux morsures que ces derniers sont capables de causer ou, au contraire, l'inutilité des soins qu'on pourrait leur prodiguer. Voir S. SAUNERON, *Un traité égyptien d'ophiologie, BiGen* 11, Le Caire, 1989 ; Chr. LEITZ, *Die Schlangennamen in die Ägyptischen und griechischen Gifbüchern*, Mayence, 1997 ; P.N. BRIX, *Étude de la faune ophidienne de l'Égypte ancienne I. Généralités sur les Ophidiens ; II. Les monographies ophidiennes*, Paris, 2010 ; S.H. AUFRÈRE, « Symptomatologie des morsures d'ophidiens d'après le papyrus Brooklyn nos 47.218.48 et 85 : aspects épistémologiques d'un texte égyptien ancien recopié au IV^e siècle avant notre ère », dans S. Barbara, J. Trinquier (éd.), *Ophiaka. Diffusion et réception des savoirs antiques sur les ophidiens, Anthropozoologica* 47/1, 2012, p. 223-261.

⁴³ Par commodité, je renvoie à ma « Note à propos des ex-libris de livres concernant les arbres de jardin ayant appartenu à une bibliothèque d'Amenhotep III », dans Sydney H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne I, OrMonsp* 10, Montpellier, 1999, p. 219-224.

⁴⁴ De telles descriptions, pour peu qu'elles eussent existé, n'avaient rien à voir avec des poèmes consacrés à Sobek comme dans le cas de celui de Kôm Ombo : Ph. DERCHAIN, D. MENDEL, P. DILS, L. GOLDBRUNNER, « Portrait d'un divin crocodile ou l'originalité d'un écrivain du temps de Domitien », dans Fr. Labrique (éd.), *Religions méditerranéennes et orientales de l'Antiquité, BdE* 135, Le Caire, 2002, p. 79-99 ; S.H. AUFRÈRE, « Dans les marécages... », p. 63.

⁴⁵ On renverra à SAUNERON, *Un traité égyptien, passim*.

l'époque hellénistique⁴⁶, des Grecs et des Romains et aussi la répulsion des Juifs d'Égypte. De ce point de vue, il subit les traits acérés de la part du philosophe Philon d'Alexandrie (20 av. J.-C. – 45)⁴⁷, critique qui dénonce avec vigueur cette ferveur spécifique, en accentuant l'aspect négatif du paradigme crocodilien. Comme le montre Mireille Hadas-Label, cette question est d'ailleurs une pomme de discorde entre les deux communautés⁴⁸. Philon, dans sa *Legatio ad Caium*, adressée à Caligula, évoquant la querelle qui oppose Juifs et Grecs alexandrins⁴⁹, nous apprend que les Égyptiens

Doc. 1. ... mettent, dit-il, au rang des dieux les chiens, les loups, les lions, les CROCODILES et la plupart des bêtes terrestres, aquatiques ou volatiles, dont les temples, les autels, les bois sacrés remplissent la contrée⁵⁰.

1.5.2. Contemporain des règnes d'Auguste, Tibère, Caligula et de Claude, où l'on passe de la méfiance augustéenne pour l'Égypte à un essor de l'intérêt sous le règne de Caligula⁵¹, Philon livre cette description vivante en parlant de temples, d'autels et de bois sacrés dédiés à des animaux sacrés⁵². Dans son propos on voit que s'exerce une véritable pression des « multiples » protégés, dont certains déambulant en toute liberté, sur les différentes ethnies résidentes, ce qui est vrai d'Alexandrie même⁵³ et qu'évoque Strabon⁵⁴. Ailleurs, dans sa *Legatio*, Philon décoche une autre pointe, en parlant

Doc. 2. ... des Égyptiens, race méchante, dont l'âme est pénétrée du venin des serpents et des CROCODILES de leur pays⁵⁵.

⁴⁶ CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 178.

⁴⁷ Voir M. HADAS-LEBEL, *Philon, un penseur en diaspora*, Paris : Fayard, 2003, p. 72, et n. 3, citant « M. NIEHOFF, *Philo on Jewish Identity and Culture I, 2 : The Egyptians as Ultimate Other*, pp. 45-74 ». Mais on verra également p. 71, où il est question de l'argument de Flavius Josèphe (*C. Ap.* 1, 224) : une « haine profonde » entre Égyptiens et Juifs en raison de leurs différences de croyances.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁹ Dans le passage, considéré dans toute son extension, Philon dénonce l'absence d'une statue de culte de l'empereur dans leurs proseques, qui n'a jamais été l'usage chez les Juifs, tandis que les Égyptiens, eux, pouvaient adorer les Ptolémées, vu qu'a fortiori ils vouaient des cultes à des animaux sacrés.

⁵⁰ PHILON D'ALEXANDRIE, *Leg.* 139. Ce texte est conforté par *Decal.* 77-80 (HADAS-LEBEL, *Philon*, p. 71-72 : « Parmi les bêtes sauvages, ce sont les plus farouches et les moins traitables, les lions et les crocodiles et, parmi les reptiles, le venimeux aspic qu'ils honorent de temples et d'enceintes sacrées, d'assemblées et de processions et d'autres semblables solennités »).

⁵¹ Chr. THIERS, « De Saïs aux "Jardins de Salluste". À propos d'un monument reconsidéré », dans S.H. Aufrère (éd.), *La vallée du Nil et la Méditerranée. Voies de communication et vecteurs culturels, OrMonsp 12*, Montpellier 2001, p. 151-166 ; « Ptolémée Philadelphie et les prêtres de Saïs. La stèle Codex Ursinianus, fol. 6 r° + Naples 1034 + Louvre C. 123 », *BIFAO* 99, 1999, p. 423-445.

⁵² Ces derniers faisant partie du paysage et soumis à une administration spécifique sous le règne de Claude puisqu'elle revenait au directeur du Musée et de la Bibliothèque. Le Romano-Égyptien Tiberius Claudius Balbillus (3-79), ami de l'empereur Claude, et futur préfet d'Égypte (55-59) de Néron, a occupé cette fonction, d'après la stèle d'Éphèse (*Procurator aedium Divi Augusti et lucorum sacrorumque omnium quae sunt Alexandriae et in tota Aegypto*) ; cf. J. KEIL, *Forschungen in Ephesos III*, Vienne 1923, p. 128 ; Fr. HERKLOTZ, *Prinzeps und Pharaos: der Kult des Augustus in Ägypten*, Francfort, 2007, p. 300, n. 262.

⁵³ C'est le cas des ibis. Voir S.H. AUFRÈRE, « *Threskiornis aethiopicus*. Autour d'un mouvement migratoire de l'ibis dans l'Égypte ancienne », dans M. Mazoyer (éd.), *L'Oiseau. Entre ciel et terre*, Paris, 2005, p. 1-24. Voir aussi I. BIRR, « À propos de l'ibis de Callimaque », *ibid.*, p. 87-97.

⁵⁴ STRABON, *Geogr.* 17, 2, 4, où les habitants d'Alexandrie dénoncent la voracité des ibis et leur saleté ; cf. BIRR, *op. cit.*

⁵⁵ PHILON D'ALEXANDRIE, *Leg.* 166.

1.5.3. Pour Philon, ce n'est pas qu'une simple métaphore ; il sous-entend une contamination de la « race » égyptienne par le contact avec les animaux sacrés, qui plus est dangereux, en contradiction avec le 3^e Commandement, et sans doute souligne-t-il cette fameuse pression qui s'exerce, de la part de la population gréco-égyptienne, sur les étrangers qui ne connaissent pas les usages⁵⁶. Et sa critique, à lui capable d'établir une hiérarchie des formes de paganisme⁵⁷, et qui, vis-à-vis des Égyptiens, vise lions, crocodiles, chiens, chats, loups, ibis, faucons⁵⁸, se veut encore plus acerbe dans sa *Vita contemplativa* :

Doc. 3a. Quant aux divinités des Égyptiens, il est honteux d'en parler. Ils prodiguent les honneurs divins à des BRUTES, et non pas seulement à celles qui sont inoffensives, mais aux plus féroces des bêtes sauvages ; ils en choisissent dans chacune des régions sublunaires : sur la terre, c'est le lion ; dans l'eau, le CROCODILE de leur pays ; dans l'air, le faucon et l'ibis d'Égypte.

1.5.4. Après avoir énuméré ces animaux terrestres, aquatiques ou aériens, il dénonce de telles croyances par le truchement de cinq phrases balancées sur une base paradoxale, reposant en partie sur quatre couples d'opposition :

Doc. 3b. – Et pourtant, ils voient ces animaux naître, avoir besoin de nourriture, être voraces, insatiables, sales, venimeux, avides de chair humaine, sujets à toutes sortes de maladies, souvent périr de mort naturelle ou même violente ;

– et des HOMMES DOUX ET TRAITABLES adorent des ÊTRES INDOMPTABLES ET FÉROCES ;

– des HOMMES DOUÉS DE RAISON adorent des BRUTES ;

– des CRÉATURES APPARENTÉES À LA DIVINITÉ adorent des ANIMAUX INFÉRIEURS À CERTAINES BÊTES FAUVES ;

– les SEIGNEURS ET MAÎTRES se prosternent devant CEUX QUE LA NATURE A FAITS LEURS SUJETS ET LEURS SERVITEURS⁵⁹ !

1.5.5. Dans ce passage Philon prend le contrepied d'un auteur égyptophile contemporain, qu'il a eu comme adversaire, comme le philosophe stoïcien gréco-égyptien Chérémon d'Alexandrie, personnage fascinant du I^{er} siècle de notre ère⁶⁰, qui, lui, conçoit la vénération des animaux

⁵⁶ Les étrangers risquent le lynchage par la populace d'Alexandrie pour la mort non intentionnelle d'un chat ; cf. *infra*, n. 110.

⁵⁷ M. ALEXANDRE, « Apologétique judéo-hellénistiques et premières apologies chrétiennes », dans Bernard Pouderon, Joseph Doré (éd.), *Les apologistes chrétiens et la culture grecque, Théologie historique* 105, Paris, 1998, p. 1-40 : p. 15.

⁵⁸ PHILON D'ALEXANDRIE, *Decal.* 52-81.

⁵⁹ PHILON D'ALEXANDRIE, *Vit. cont.* 3-9 DELAUNAY.

⁶⁰ PORPHYRE (*Abst.* 4, 9) ; cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Praep. ev.* 3, 4. Le texte en question n'est pas présenté comme émanant directement de Chérémon, mais il est clair que l'intelligence du contenu des chap. 9 et 10 sur les animaux sacrés de l'Égypte ancienne laisse entrevoir la pensée de ce dernier sur ce sujet, dont on retrouve également des traces chez Plutarque. On extraira de Porphyre le fragment suivant : « Ainsi, ils (= les Égyptiens) émettent aussi un raisonnement philosophique au sujet du bélier, et par ailleurs au sujet du crocodile, du vautour, de l'ibis, et enfin selon chacun des animaux, ils en vinrent également, à partir de leur raisonnement et en particulier de leur théosophie, au respect des animaux. » (Οὕτως δὲ καὶ περὶ κριοῦ τι φιλοσοφοῦσιν καὶ ἄλλο τι περὶ κροκοδείλου περὶ τε γυπὸς καὶ ἴβεως καὶ ὄλωος καθ' ἕκαστον τῶν ζώων, ὡς ἐκ φρονήσεως καὶ τῆς ἄγαν θεοσοφίας ἐπὶ τὸ σέβας ἐλθεῖν καὶ τῶν ζώων.) Voir aussi, sur l'utilisation de Chérémon d'Alexandrie ou Chérémon le Stoïcien par Porphyre : EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.* 6, 42, 2. Philon ne fait pas une synthèse favorable aux animaux sacrés à

comme résultant d'une démarche philosophique⁶¹. Bref, Philon souligne, avec cette ironie mordante qui le caractérise et un talent forçant l'admiration, que les Égyptiens – Égyptiens et Égypto-Hellènes confondus –, qu'il présente comme des hommes doués de raison, iraient à l'encontre du sens commun. Philon incarne la désapprobation profonde de la population judéo-alexandrine pour les animaux sacrés qui a contribué à exacerber la polémique entre les deux parties et attisé la violence des Égypto-Hellènes du Gymnase contre les Juifs d'Alexandrie au cours des années 38-41. Ces mêmes vives critiques contre les animaux sacrés⁶² sont préfigurées dans l'écrit pseudépigraphique de la *Lettre d'Aristée*⁶³ tandis que d'autres de la même veine figureront, un demi-siècle plus tard, chez Flavius Josèphe⁶⁴. Dans cette rivalité où les enjeux sont l'ascension d'un groupe ethnique par rapport à un autre, sous couvert de l'étrangeté du culte des animaux sacrés, Philon tente de déconsidérer les Égyptiens, suspects à ses yeux d'être insanes, et de jeter l'opprobre sur bien d'autres aspects des cultes animaux. Reprenant la même antienne que les apologistes judéo-hellènes, les Pères de l'Église⁶⁵, considèrent à leur tour la

la différence d'Artapan (II^e siècle av. J.-C.), qui les justifie en raison de leur utilité et en donne par conséquent une explication objective. Voir aussi CICÉRON, *Nat. deor.* 1, 36. Sur le personnage de Chérémon, voir P. VAN DER HORST, *Chairemon, Egyptian Priest and stoic philosopher. The fragments collected and translated with explanatory notes*, EPRO 101, Leyde, 1984 ; S.H. AUFRÈRE, « Profils perdus de "hiérogammates" de l'époque gréco-romaine : Manéthon et Chérémon » (à paraître).

⁶¹ L'emploi, dans ce contexte, de φιλοσοφοῦσιν pourrait, semble-t-il, un indicateur de la pensée sous-jacente de Chérémon. Mais c'est là un autre sujet. J'ai développé l'idée ailleurs : « Sous le vêtement de lin du prêtre isiaque, le "philosophe" : le "mythe" égyptien comme sagesse barbare chez Plutarque », dans S.H. Aufrère (éd.), *Fr. Moeri (concept.), Les Sagesse barbares. Échanges et réappropriations dans l'espace culturel gréco-romain*, Genève, 2016, p. 191-270, § 4.6-4.7. On verra surtout PHILON D'ALEXANDRIE, *Mos.* 1, 23 (PHILON D'ALEXANDRIE, *De vita Mosis* I-II [introduction, traduction et notes par R. Arnaldez, Cl. Montdésert, J. Pouilloux, P. Savinel], Paris, 1967, p. 37) : « ... à quoi il faut ajouter la philosophie des symboles, philosophie qui est exposée dans ce qu'ils appellent leurs textes sacrés à travers les traditions dont sont l'objet les animaux auxquels ils accordent même des honneurs divins. » Le contenu de cet extrait semble très imprégné de la pensée de Chérémon.

⁶² *Lettre d'Aristée à Philocrate* 138 (introduction, texte critique, traduction et notes, index complet des mots grecs par André Pelletier, Paris, 1962) : « [Ils] mettent leur confiance dans des bêtes, le plus souvent des serpents et des animaux féroces, se prosternent devant eux, leur offrent des sacrifices pendant qu'ils sont vivants et quand ils sont crevés. » (Τῶν γὰρ ἄλλων πολυματαίων τί δεῖ καὶ λέγειν, Αἰγυπτίων τε καὶ τῶν παραπλησίων, οἵτινες ἐπὶ θηρία καὶ τῶν ἐρπετῶν τὰ πλείστα καὶ κνωδάλων τὴν ἀπέριειν πεποιήνται, καὶ ταῦτα προσκυνοῦσι, καὶ θύουσι τούτοις καὶ ζῶσι καὶ τελευτήσασιν.) Voir D. BARBU, *Naissance de l'idolâtrie : judaïsme et image dans la littérature antique*, thèse Genève, 2012, p. 71.

(file:///Users/g4/Downloads/unige_23337_attachment01%20(1).pdf).

⁶³ *Lettre d'Aristée à Philocrate* (*op. cit.*). Sur la datation de la *Lettre d'Aristée*, voir M. HARL, G. DORIVAL, O. MUNNICH, *La Bible grecque des Septante. Du judaïsme hellénique au christianisme ancien*, Paris, 1994, p. 40-44. Pour les auteurs, la lettre date de la première moitié du II^e siècle avant notre ère, même si d'après d'autres, elle serait difficilement datable d'avant -100. Selon Christian Amphoux (communication personnelle), la traduction des livres de la Bible commencerait avec celle du Lévitique, code des lois qui permet aux Juifs de vivre leur foi (sur le texte, composé au V^e siècle av. J.-C., et sa structure, voir A. SCHENKER, « Lévitique », dans Th. Römer, J.-D. Macchi, Chr. Nihan [dir.], *Introduction à l'Ancien Testament*, Genève, 2009, p. 186-195).

⁶⁴ FLAVIUS JOSÈPHE, *C. Ap.* 2, 7, 86 p. 73 (texte établi par T. Reinach et traduit par L. Blum, Paris, 1930) : « En effet, les ânes chez nous, n'obtiennent ni honneur ni puissance, comme chez les Égyptiens les crocodiles et les vipères, puisque ceux qui sont mordus par des vipères ou dévorés par des crocodiles passent à leurs yeux pour bienheureux et dignes de la divinité. » Devenir bienheureux par le fait d'être dévoré par un crocodile est attesté par Hérodote en personne. Mais devenir bienheureux du fait d'être mordu par une vipère découle du principe que les vipères se trouvent sous la protection d'Horus, qui entretient un lien affinitaire avec les Vipères ; cf. S.H. AUFRÈRE, « Serpents, magie et hiéroglyphes », *ENIM* 6, 2013, p. 93-122 : p. 114-118. Comme d'autres serpents entretiennent des liens affinitaires avec d'autres dieux.

⁶⁵ On verra en particulier ALEXANDRE, « Apologétique judéo-hellénistique... ».

vénération du crocodile des Égyptiens tant sous un angle paradoxographique que celle du comble du paganisme ⁶⁶.

1.6. ... *versus* d'autres paradigmes égyptiens du crocodile

1.6.1. Cependant, contrairement à ce concert anti-égyptien, mettant en exergue leur vénération inconditionnelle vis-à-vis des crocodiles, l'attitude des Égyptiens offre un spectre plus large et plus contrasté. Si les diverses silhouettes que l'hydro-saurien revêt dans ce système hiéroglyphique reflètent un registre éthologique mettant en exergue sa passivité ou son agressivité ⁶⁷, une étude de ses différents noms, une approche des termes que sa silhouette détermine, le nuage de concepts auxquels il renvoie, les métaphores où l'animal intervient, les dictons mêmes dans les recueils de sagesses ⁶⁸, soulignent qu'inversement à l'idée mise en exergue par Philon ou Flavius Josèphe, on voit, en arrière-fond, dominer séculièrement l'effroi, la férocité, la cruauté, la vengeance, l'agressivité, la rapacité, le rapt, l'avarice, la voracité, la malveillance, le vol, la sournoiserie, l'hypocrisie, le mensonge, la tromperie et la duplicité ⁶⁹. Et à cela, pour mieux cerner les enjeux, on ajoutera trois remarques.

1.6.2. La première, malgré des notions d'émergence, de temps, de milieu aquatique, de divinité et de paternité ⁷⁰ connotés par ses formes hiéroglyphiques, ce petit nuage de concepts ne parvient pas à équilibrer positivement le portrait égyptien du crocodile. Ce qui n'empêche pas, du point de vue de croyances locales, le crocodile sauvage, en vertu de sa nature intrinsèque dangereuse dont on vient de tracer le portrait, d'être considéré tour à tour comme un auxiliaire du destin et l'expression du châtement divin ⁷¹, comme un transporteur ou un veilleur de cadavres ou de membres divins ⁷², d'être imploré comme un justicier contre ses ennemis ⁷³, voire comme le gardien aquatique spécialisé des frontières d'un nome ⁷⁴ ou le défenseur de celles de l'Égypte ⁷⁵. Le spectre du crocodile montre un animal intrinsèquement dangereux mais qui peut, en certains cas, se révéler utile.

1.6.3. La deuxième, le changement de comportement du crocodile, quand bien même apprivoisé, est d'un autre ordre car sa nature intrinsèque n'en est pas modifiée pour autant ; elle n'est que suspendue par les soins dont il fait l'objet si l'on en croit l'expérience et certaines

⁶⁶ Sur la paradoxographie, on consultera naturellement M. GARCIA TEJEIRO, M.T. MOLINOS TEJADA, « Paradoxographie et religion », *Kernos* 7, 1994, p. 273-285.

⁶⁷ Voir AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 55-56.

⁶⁸ AUFRÈRE, « L'appétit, la pitié et la piété ».

⁶⁹ AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 56-63. Les fameuses *crocodilines* reposent sur un sophisme et une ambiguïté ; cf. AUFRÈRE, « *Crocodylus lacrymans* », p. 4-5.

⁷⁰ AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 60.

⁷¹ *Ibid.*, p. 70-77.

⁷² Voir par exemple H. BEINLICH, *Das Buch vom Fayum*, Wiesbaden, 1991, pl. 18 (crocodile portant ou veillant le corps d'Osiris) ; J. VANDIER, *Le Papyrus Jumilhac*, Paris (1963), pl. XXIII : crocodile Sobek portant quatre têtes humaines.

⁷³ AUFRÈRE, « Kronos, un crocodile justicier des marécages ».

⁷⁴ P. Jumilhac XXIII, 2-7 (VANDIER, *op. cit.*, p. 133). Dans la légende de Iminefto, Sobek, compagnon d'Horus, est préposé à la garde du nord du district de Dounâouy contre les alliés de Seth qui viennent du nom Oxyrhynchite. Se transformant en un grand crocodile quand ils traversent le fleuve, ce dernier mange les ennemis et apporte les têtes de ceux-ci sur son dos.

⁷⁵ D'après Diodore (cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Praep. ev.* 2, 1), les crocodiles protègent l'Égypte contre les brigands qui viennent de Libye et d'Arabie. Voir **doc. 11a** ; cf. *infra*, § 3.2. La représentation du crocodile colleté de la « Colonie » de Nîmes (dupondius) évoque très probablement l'idée d'une Égypte dont le défenseur naturel est vaincu.

anecdotes. À ce sujet, Maxime de Tyr ⁷⁶ raconte qu'une femme ayant un fils, élevait un petit crocodile apprivoisé. Entre l'animal et l'enfant, les choses allèrent bien tant que le premier fut faible et petit, mais en croissant et en développant son instinct de prédateur, ce dernier dévora le second. L'Égyptienne en question, au lieu de sombrer dans le désespoir, conçut de la joie et de l'orgueil de savoir que son fils était devenu la proie d'un animal domestiqué ⁷⁷.

1.6.4. La troisième et dernière, en abordant le discours des auteurs classiques, il faut être conscient, en premier lieu, que toutes les observations faites dans l'Antiquité se rapportent bien à *Crocodylus niloticus* LAURENTI 1768 ⁷⁸ ; et en second lieu, bien que cette espèce ait disparu dans son milieu éponyme, puisqu'il ne vit plus qu'au sud de la 3^e cataracte du Nil, on peut rapporter à la vallée du Nil de jadis des observations de l'histoire moderne et que l'on peut faire encore de nos jours à partir de cette même espèce présente ⁷⁹ en d'autres lieux.

1.6.5. La tâche qui reste à accomplir est grande, surtout si l'on veut sérier les problèmes concernant la spécificité des interactions entre cette espèce et un milieu de plus en plus anthropisé, et dont l'habitant est accoutumé à vivre perpétuellement à côté de ces hôtes d'une dangerosité extrême pour lui et le bétail, et ce à partir des œuvres des auteurs de l'Antiquité, qui n'évaluent pas le réel péril qu'il représente en certains lieux (cf. **doc. 20, 20bis**). Bien entendu, mis bout à bout, ces fragments ne forment pas pour autant un *logos* parfaitement cohérent. Ne répondant pas à de véritables paradigmes naturalistes, ce *logos* permet davantage d'avoir l'idée de que les Grecs prêtaient comme pensée aux Égyptiens à propos du crocodile que ce que les Égyptiens concevaient exactement à son sujet, sans compter que la comparaison entre les textes des premiers et ceux des seconds laissent encore apparaître de nombreuses zones d'incertitude.

2. Les auteurs anciens : chez Hérodote

2.1. L'émergence du thème

2.1.1. L'émergence d'une opposition entre « crocodiles sauvages et crocodiles apprivoisés » en Égypte ancienne remonte en substance à Hérodote (484-420). *En substance*, car Hérodote, que l'on prend à témoin, oppose des CROCODILES SACRÉS à des CROCODILES ENNEMIS, les deux catégories considérées en tant qu'espèce ⁸⁰. Et sans doute faut-il ajouter cette observation qu'Hérodote doit beaucoup à la *Périégèse* d'Hécatee de Milet (550-480) qui, selon Porphyre de

⁷⁶ MAXIME DE TYR 8, 5. – L'épisode peut aussi faire l'objet d'une réinterprétation structuraliste comme une réinterprétation populaire de l'imagerie égyptienne de représentations de Neith allaitant deux crocodiles dans la mesure où Sobek est considéré comme un fils de Neith ; cf. G. DARESSY, *Statues de divinités* (CGC), Le Caire, 1905, 2 vol., CGC n° 38968 ; Cl. DOLZANI, *Il dio Sobek (Atti della Accademia Nazionale dei Lincei VIII/10-4)*, Rome, 1961, p. 171, fig. 4. Sur ce thème de Neith allaitant, voir R. EL-SAYED, *La déesse Neith de Saïs II*, *BdE* 86, Le Caire, 1982, n° 644 (p. 469-470 = torse de Naple, 258), n° 690 (p. 487 : scarabée de Leyde n° 857). Voir aussi vol. 1, p. 102-103. Le lien de Neith avec le crocodile n'est pas toujours celui de Neith allaitant deux jeunes crocodiles (vol. 1, p. 102-106). Ces deux crocodiles qu'elle allaite sont Chou et Tefnout/Rê et Osiris (vol. 1, p. 105). Le temple de Médinet-Maâdi est également consacré à deux crocodiles, dont l'un pouvait être le roi Porramanrès ; cf. E. BRESCIANI, « Rapporto sulle missioni archeologiche nel Fayum nel 1998. Il nuovo tempio di Medinet Madi », *EVO* XX-XXI, 1997-1998, p. 95-109.

⁷⁷ L'idée va dans le sens des propos d'Hérodote, cf. *infra*, **doc. 9**.

⁷⁸ On peut affirmer que l'espèce exportée à Rome pour les jeux du cirque était constituée par des exemplaires chassés dans la vallée du Nil.

⁷⁹ Mais celle-ci n'est pas exclusive d'autres espèces qui ont des comportements comparables.

⁸⁰ C'est-à-dire *C. niloticus* ; cf. *infra*, § 2.3.1.

Tyr (234 – ca 305), lui servait – κατὰ λέξιν « à la lettre » – de modèle de référence ⁸¹. Cela dit, se faisant l'écho d'Hécatée, Hérodote, qui n'avait peut-être jamais vu un crocodile de près, s'étonne d'une disparité de traitement entre ces deux états de l'animal ; et sur cette base, les Modernes, s'inscrivant en faux par rapport à Philon et aux Pères de l'Église, ont voulu en tirer des conclusions en accord avec l'idée que les Égyptiens étaient bien des êtres rationnels et n'auraient en aucun cas pu adorer des crocodiles sans une raison objective.

2.1.2. Nous allons tenter ensemble de mettre en relief, en les contextualisant, les aspects paradoxaux de la relation que l'homme entretient, d'une part, avec les CROCODILES SACRÉS (espèce protégée) et les CROCODILES « uniques » apprivoisés (animal élu, ayant des dispositions oraculaires ⁸²), et, d'autre part, avec les CROCODILES ENNEMIS (animal détesté), sachant que chaque auteur livre un détail original, et en éclairant autant que possible ces textes au moyen des documents hiéroglyphiques.

2.2. Le crocodile : la notice naturaliste empruntée à Hécatée de Milet

2.2.1. Malgré la présence obsédante de l'hydro-saurien sur les voies et les surfaces aquatiques, le danger représenté par cet animal sauvage, le rejet et la répulsion de la part des riverains n'ont pourtant pas été les seules réponses possibles, et c'est là que réside une attitude paradoxale vis-à-vis de lui qu'évoque, le premier, Hérodote ⁸³, qui lui consacre une notice en trois paragraphes. Dans la première (**doc. 4a**), qu'on livre ici pour mémoire, il livre une fiche naturaliste consistant en son éthologie, son mode de reproduction, son apparence, observations que je ne commenterai pas :

Doc. 4a. 68. [1] Voici quelle est la nature du CROCODILE. Cet animal ne mange rien pendant les quatre mois les plus froids de l'année. Il a quatre pattes et vit sur terre et dans l'eau douce. Il pond ses œufs et les amène à éclosion sur la terre, et il passe l'essentiel de ses journées au sec, mais toute la nuit dans le fleuve. Car l'eau est moins froide que l'air extérieur de la nuit et la rosée. [2] De tous les êtres vivants que nous connaissons c'est celui qui, de la naissance à l'âge adulte, connaît l'accroissement le plus important. Les œufs qu'il pond sont en effet à peine plus grands que des œufs d'oie, et le nouveau-né est d'une taille proportionnelle à l'œuf, mais il se

⁸¹ HÉCATÉE, Frag. 324a = PORPHYRE, chez EUSÈBE, *Praep. ev.* 10, 3 : Καὶ τί ὑμῖν λέγω ὡς τὰ Βαρβαρικὰ νόμιμα Ἑλληνικοῦ ἐκ τῶν Ἡροδότου καὶ Δαμάσ(τ)ου συνήκται; Ἡρόδοτος ἐν τῇ δευτέρῃ πολλὰ Ἑκαταίου τοῦ Μιλησίου κατὰ λέξιν μετήνεγκεν ἐκ τῆς Περιηγήσεως βραχέα παραποιήσας, τὰ τοῦ φοίνικος ὄρνέου (2, 73), καὶ περὶ τοῦ ποταμίου ἵππου (2, 71), καὶ τῆς θήρας τῶν κροκοδείλων (2, 70). « Que vous dirai-je ? comme quoi les *Institutions barbares* d'Hellanicos sont toutes puisées dans Hérodote et dans Damascius ; qu'Hérodote dans son Livre deux, reprend de nombreuses choses et à la lettre, de la *Périégèse* d'Hécatée de Milet, en ayant procédé à de petits aménagements (pour) les (histoires) de l'oiseau Phénix, (celles) qui traitent de l'hippopotame et de la chasse aux crocodiles. » Dans le contexte, chez Porphyre – recopié par Eusèbe –, le terme θήρα englobe à la fois la « chasse », en impliquant qu'il s'agit d'une chasse aux animaux sauvages, et la description de l'animal sauvage. Il est vraisemblable qu'Hérodote a intégralement recopié la notice sur le Crocodile du Nil d'Hécatée plus qu'il ne serait limité à la seule partie sur la chasse (2, 69). Naturellement, il ne serait pas le seul puisque la *Périégèse* d'Hécatée était encore disponible du temps de Porphyre de Tyr ; on pouvait donc s'en procurer des copies. Sur la méfiance qu'il faut avoir face aux fragments d'historiens, voir D. LENFANT, « Peut-on se fier aux "fragments" d'historiens ? L'exemple des citations d'Hérodote », *Ktèma* 24, 1999, 103-121 ; St. WEST, « Herodotus' Portrait of Hecataeus », *JHS* 111, 1991, p. 144-160.

⁸² Au sujet du crocodile d'Arsinoé, voir PLUTARQUE, *Soll. anim.* 22, 976, B RICARD : « On dit qu'un des Ptolémées ayant un jour appelé le crocodile sacré, et cet animal n'étant pas venu à sa voix ni à celle des prêtres qui lui faisaient les plus vives instances, on regarda ce refus comme un présage de la mort du prince, laquelle en effet arriva peu de temps après. »

⁸³ HÉRODOTE, *Hist.* 2, 68-70.

développe jusqu'à atteindre dix-sept coudées, si ce n'est plus ⁸⁴. [3] Il a des yeux de porc, et des dents grandes et saillantes qui sont proportionnées à son corps. C'est la seule bête terrestre à ne pas avoir de langue. Sa mâchoire inférieure n'est pas mobile et c'est en fait le seul animal dont la mâchoire supérieure s'abaisse sur la mâchoire inférieure ⁸⁵. [4] Il possède également des griffes puissantes et la peau de son dos est constituée d'écailles et résiste à tout. Il ne voit rien dans l'eau mais il a une vue excellente à l'air libre ⁸⁶.

2.2.2. Suite à cette première notice naturaliste, que complète utilement Diodore (**doc. 10**), il montre (**doc. 4b**) qu'il vit en symbiose avec le gravelot ou pluvier du Nil qui le débarrasse d'hôtes indésirables. Mais sa notice n'est pas objective, car les sangsues (βδέλλα) n'existent pas dans le Nil ⁸⁷ et que par βδέλλα, il vaudrait mieux comprendre « parasites ». Cette affaire de sangsues est typique d'une réinterprétation des Grecs, qui en connaissent l'utilisation, notamment chez Hippocrate (460-370) ⁸⁸ :

Doc. 4b. Comme il passe un certain temps dans l'eau l'intérieur de sa bouche est complètement infesté de sangsues. La plupart des oiseaux et des bêtes terrestres l'évitent, mais il entretient des relations pacifiques avec le gravelot parce que ce dernier lui rend service. En effet, lorsque le CROCODILE sort de l'eau et va sur la terre, il ouvre grand sa bouche (notons qu'en général il ouvre la bouche en se tournant vers le vent d'ouest) et le gravelot se glisse alors à l'intérieur de sa bouche et gobe les sangsues. Le crocodile apprécie le service qu'il lui rend et ne fait aucun mal au gravelot ⁸⁹.

Noter aussi qu'Hérodote n'a aucune idée de la raison pour laquelle le crocodile ouvre grand la gueule en dressant la mâchoire supérieure, seule à être mobile. La raison en est simple. Par ce moyen l'animal, du fait qu'il ne possède pas d'épiderme, mais des plaques cuirassées, régule ainsi la température de son corps.

⁸⁴ Cf. ARISTOTE, *Hist. anim.* 2, 5, 27, 6 : 'Ο δὲ ποτάμιος κροκόδειλος τίκει μὲν ὡὰ πολλά, τὰ πλεῖστα περὶ ἐξήκοντα, λευκὰ τὴν χροάν, καὶ ἐπικάθηται δ' ἡμέρας ἐξήκοντα (καὶ γὰρ καὶ βιοῖ χρόνον πολύν), ἐξ ἐλαχίστων δ' ὧν ζῶν μέγιστον γίνεται ἐκ τούτων· τὸ μὲν γὰρ ὧν οὐ μείζον ἐστὶ χηνεῖου, καὶ ὁ νεοττός τούτου κατὰ λόγον, αὐξανόμενος δὲ γίνεται καὶ ἑπτακαίδεκα πήχεων. Λέγουσι δὲ τινες ὅτι καὶ αὐξάνεται ἕως ἄν ζῆ.

⁸⁵ Cf. ARISTOTE, *Hist. anim.* 1, 9, 11 : Κινεῖ δὲ πάντα τὰ ζῶα τὴν κάτωθεν γένυν, πλὴν τοῦ ποταμίου κροκοδείλου· οὗτος δὲ τὴν ἄνω μόνον.

⁸⁶ HÉRODOTE, *Hist.* 2, 68, 1-4 Arnaud ZUCKER (Τῶν δὲ κροκοδείλων φύσις ἐστὶ τοιῆδε. Τοὺς χειμεριωτάτους μῆνας τέσσερας ἐσθίει οὐδέν, ἐὼν δὲ τετράπουν χερσαῖον καὶ λιμναῖον ἐστὶ. Τίκει μὲν γὰρ ὡὰ ἐν γῆ καὶ ἐκλέπει, καὶ τὸ πολλὸν τῆς ἡμέρας διατρίβει ἐν τῷ ξηρῷ, τὴν δὲ νύκτα πᾶσαν ἐν τῷ ποταμῷ· θερμότερον γὰρ δὴ ἐστὶ τὸ ὕδωρ τῆς τε αἰθρίας καὶ τῆς δρόσου. [2] Πάντων δὲ τῶν ἡμεῖς ἴδμεν θνητῶν τοῦτο ἐξ ἐλαχίστου μέγιστον γίνεται· τὰ μὲν γὰρ ὡὰ χηνέων οὐ πολλῷ μέζονα τίκει, καὶ ὁ νεοσσός κατὰ λόγον τοῦ ὧσος γίνεται, αὐξανόμενος δὲ γίνεται καὶ ἐς ἑπτακαίδεκα πήχεας καὶ μέζων ἔτι. [3] Ἔχει δὲ ὀφθαλμοὺς μὲν ὕος, ὀδόντας δὲ μεγάλους καὶ χαυλιόδοντας κατὰ λόγον τοῦ σώματος. Γλῶσσαν δὲ μόνον θηρίων οὐκ ἔφυσσε, οὐδὲ κινεῖ τὴν κάτω γνάθον, ἀλλὰ καὶ τοῦτο μόνον θηρίων τὴν ἄνω γνάθον προσάγει τῇ κάτω. [4] Ἔχει δὲ καὶ ὄνυχας καρτεροὺς καὶ δέρμα λεπιδωτὸν ἄρρηκτον ἐπὶ τοῦ σώματος.)

⁸⁷ R.-A. JEAN, A.-M. LOYRETTE, *La Mère, l'enfant et le lait en Égypte ancienne*, Paris, 2010, p. 461-468 : Addendum sur la sangsue.

⁸⁸ HIPPOCRATE, *Epid.* 3 ; *Prorrh.* 2, 17.

⁸⁹ HÉRODOTE, *Hist.* 2, 68, 4 Arnaud ZUCKER (Τυφλὸν δὲ ἐν ὕδατι, ἐν δὲ τῇ αἰθρῇ ὀξυδερκέστατον. ἄτε δὴ ὦν ἐν ὕδατι δίαιταν ποιούμενον, τὸ στόμα ἐνδοθεν φονεῖ πᾶν μεστὸν βδελλέων. Τὰ μὲν δὴ ἄλλα ὄρνεα καὶ θηρία φεύγει μιν, ὁ δὲ τροχίλος εἰρηναῖόν οἱ ἐστὶ ἄτε ὠφελομένω πρὸς αὐτοῦ· [5] Ἐπεὰν γὰρ ἐς τὴν γῆν ἐκβῆ ἐκ τοῦ ὕδατος ὁ κροκόδειλος καὶ ἔπειτα χάνη (ἔωθε γὰρ τοῦτο ὡς ἐπίπαν ποιεῖν πρὸς τὸν ζέφυρον), ἐνθαῦτα ὁ τροχίλος ἐσδύνων ἐς τὸ στόμα αὐτοῦ καταπίνει τὰς βδέλλας· ὁ δὲ ὠφελεύμενος ἥδεται καὶ οὐδὲν σίνεται τὸν τροχίλον.)

2.3. Les deux types de crocodiles : amis (= sacrés) *versus* ennemis

2.3.1. Le deuxième paragraphe aborde la double attitude des Égyptiens à son égard (**doc. 5a**) :

Doc. 5a. 69. [1] Pour certains Égyptiens les CROCODYLES sont des animaux SACRÉS ; mais ce n'est pas le cas pour d'autres qui traitent au contraire les CROCODYLES comme des ENNEMIS⁹⁰.

En d'autres termes, selon les croyances régionales, il y a des lieux où ils sont à l'abri de toute forme d'agression et d'autres où ils ne connaissent aucun répit de la part des riverains comme le confirmeront Plutarque (**doc. 18**) et Élien (**doc. 19**) ; ceux-là font même l'objet de traitements d'une grande cruauté au vu des critères actuels. Même si la distribution de l'animal sur le territoire égyptien n'est pas connue⁹¹, cela donne l'impression générale que la population égyptienne est scindée en pro- et en anti-crocodiles dans des proportions difficiles à évaluer. Dans ce passage, Hérodote ne fait pas allusion aux « uniques » (contrairement à ce qu'il ajoute en **doc. 5a**), mais bien à des animaux qui, en tant qu'espèce, font l'objet d'une protection locale⁹². Hérodote sous-entend bien un rapport symétrique : crocodile-sacré(-ami) / crocodile-ennemi, *scil.* ἱερός / πολέμιος.

2.4. Les crocodiles sacrés

2.4.1. Hérodote aborde dans un premier temps (**doc. 5b**) les crocodiles sacrés :

Doc. 5b. Les gens qui habitent dans la région de Thèbes et du lac de Moéris croient profondément en leur caractère sacré. [2] Dans ces deux régions les habitants choisissent un animal, parmi tous les crocodiles, et ils l'entretiennent après l'avoir APPRIVOISÉ. Ils lui mettent des pendants d'oreille en verre et en or, et des bracelets autour des pattes antérieures ; ils lui donnent des nourritures spéciales et de la viande de sacrifice, et durant leur vie ils les traitent avec les plus grands égards. Quand ces animaux meurent ils les embaument et les ensevelissent dans des tombeaux sacrés⁹³.

Prenons le temps de considérer ce passage avec l'attention souhaitée. Les animaux destinés à être honorés dans certains temples – les « uniques » – sont, du point de vue d'Hérodote, des animaux sacrés (ἱερός) sauvages sélectionnés et apprivoisés dès l'œuf et que l'on traite de la meilleure façon durant leur vie ; on les soumet à un régime particulier, et on les traite comme des êtres divins en les distinguant par des bijoux. Une remarque : crocodile sacré n'est pas forcément synonyme de crocodile apprivoisé qui, lui, est sans danger pour ceux qui s'en occupent. Dans son *Histoire des Animaux*, Aristote⁹⁴ en a déduit l'idée que l'on parviendrait à

⁹⁰ HÉRODOTE, *Hist.* 2, 69, 1 Arnaud ZUCKER (Τοῖσι μὲν δὴ τῶν Αἰγυπτίων ἱεροὶ εἰσι οἱ κροκόδειλοι, τοῖσι δὲ οὐ, ἀλλ' ἄτε πολέμιους περιέπουσι.)

⁹¹ Il est exclusivement d'eau douce à la différence d'autres espèces comme *Crocodylus cataphractus* CUVIER 1825, qui peut vivre dans les estuaires, ce qui exclut sa présence des côtes égyptiennes.

⁹² Le cas est explicite à Kôm Ombo ; cf. *infra*, § 5.3.3.

⁹³ HÉRODOTE, *Hist.* 2, 69, 1-2 Arnaud ZUCKER (οἱ δὲ περὶ τε Θήβας καὶ τὴν Μοίριος λίμνην οἰκέοντες καὶ κάρτα ἤγηται αὐτοὺς εἶναι ἱερούς· [2] Ἐκ πάντων δὲ ἓνα ἐκάτεροι τρέφουσι κροκόδειλον δεδιδαγμένον εἶναι χειροῖθεα, ἀρτήματα τε λίθινα χρυτὰ καὶ χρύσεια ἐς τὰ ὄτα ἐνθέντες καὶ ἀμφιδέας περὶ τοὺς ἐμπροσθίους πόδας, καὶ σιτία ἀποτακτὰ διδόντες καὶ ἱρήια, καὶ περιέποντες ὡς κάλλιστα ζῶντας· ἀποθανόντας δὲ θάπτουσι ταριχεύσαντες ἐν ἱρήσι θήκησι.)

⁹⁴ ARISTOTE, *Hist. anim.* 9, 2, 3 : « Il serait bien possible qu'une nourriture constamment abondante adoucit singulièrement, à l'égard de l'homme, les animaux qu'il redoute aujourd'hui, parce qu'ils restent sauvages, et que

apprivoiser même les animaux les plus sauvages. Les crocodiles sacrés, pour autant qu'ils changent de statut par un décret religieux et en vertu d'une croyance régionale, n'en restent pas moins sauvages et donc féroces. Cela ne signifie pas que dans les lieux où l'on vénère des crocodiles sacrés, les crocodiles sauvages viendraient, quant à eux, à être chassés. Au contraire, laissant dans les lacs, les étangs et les canaux voisins, les crocodiles à leurs prédateurs naturels – Tortue du Nil, Varan du Nil et l'Ichneumon⁹⁵ –, qui suffisent à en réduire la prolifération à 85%, les Égyptiens développent à leur égard une attitude des plus étranges qui consiste, quand bien même les crocodiles seraient-ils capables de causer de nombreuses victimes dans la population humaine ou parmi les animaux domestiqués, à ne jamais s'en prendre à eux. Fable ou réalité ?

2.5. De l'Égypte à Madagascar : le recours à l'ordalie

2.5.1. Bien que les deux contrées – basse Vallée du Nil et Madagascar – soient éloignées l'une de l'autre, il est raisonnable de penser qu'à l'instar de l'île de Madagascar, où une sous-espèce *Crocodylus niloticus madagascariensis* est vénérée, existait un large panel de croyances dans la vallée du Nil dont les auteurs grecs ne livrent qu'une vision confuse, corrigée partiellement, heureusement, par la documentation papyrologique. Pour s'en convaincre, un texte de l'ethnologue Raymond Decary (1891-1973)⁹⁶, rédigé avant la première guerre mondiale, décrit une situation dans des endroits de l'île qui permet de postuler quelques analogies⁹⁷ :

Doc. 6. Des crocodiles sacrés se rencontrent en divers endroits, notamment près de Diego Suarez, dans certains lacs de l'Ankarafantsika et dans le sud-ouest, au lac Ifantsy. En ce dernier point, ils portent aux quatre pattes des anneaux d'argent qui leur ont été passés en même temps qu'on leur arrachait une ou deux dents ; ces animaux, affirme la tradition, ne dévorent que les auteurs de graves méfaits, et parmi les personnes qui vont journallement s'approvisionner de joncs sur les rives du lac, seules sont parfois victimes de leur voracité celles qui ont quelque crime à se reprocher.

2.5.2. À la différence de l'Égypte, on n'entretient pas, à Madagascar, d'animaux sacrés dans un temple, mais on sacralise certains d'entre eux, laissés en liberté, au moyen de bijoux. Le folklore malgache, pays de lacs sacrés dont beaucoup ont disparu, abonde de récits semblables⁹⁸. Dans l'île, où se pratiquaient des ordalies⁹⁹ par le crocodile – aspect judiciaire –, la tradition considérait comme coupable de ce dont on l'accuse celui qui, soumis à un jugement

les animaux s'adoucissent également ainsi les uns à l'égard des autres. Le soin qu'on a des animaux en Égypte le prouve clairement ; comme la nourriture leur est donnée sans leur manquer jamais, les plus sauvages eux-mêmes vivent côte à côte, comme le reste. Ils s'apprivoisent par les soins qu'on en a ; [609b] et par exemple, en quelques endroits le CROCODILE s'apprivoise avec le prêtre qui est chargé de le nourrir. On peut voir les mêmes faits se reproduire dans d'autres pays, et dans quelques-uns de leurs cantons. »

⁹⁵ AUFRÈRE, « Deux observations sur le crocodile », p. 118, § 1.6.

⁹⁶ J. FAUBLÉE, « Raymond Decary 1891-1973 », *Journal de la Société des Africanistes* 43, 1973, p. 243-244.

⁹⁷ R. DECARY, « La chasse et le piégeage chez les indigènes de Madagascar », *Journal de la Société des Américanistes* 9, 1939, p. 3-41 : p. 39-40.

⁹⁸ G. CAMPBELL, « Eating the Dead in Madagascar », *South African Medical Journal* 103/12, 2013, p. 1032-1034 : p. 1034 <http://www.scielo.org.za/pdf/samj/v103n12/49.pdf>.

⁹⁹ Les femmes soupçonnées d'adultère, qui réussissent à franchir un canal rempli de crocodiles adultes, sont considérées innocentes. — En général, dans l'Antiquité, les femmes considérées adultères peuvent être soumises à des pratiques ordaliques ; cf. Valérie FARANTON, « Un exemple d'ordalie dans les romans hellénistiques », dans S.H. Aufrère, M. Mazoyer (éd.), *Au confluent des cultures. Enjeux et maîtrise de l'eau*, Paris, 2015, p. 139-149.

ordalique par le crocodile, périsait sous ses crocs¹⁰⁰. Dans le passage précédent, le paradoxe de celui qui succomberait du fait d'une attaque de crocodiles sauvages, mais sacratisés par la tradition, est rationalisé par le truchement d'une explication où entre en jeu la notion de vengeance divine. La victime du crocodile est forcément quelqu'un qui a commis un crime, même à l'insu de tous. On voit donc, à partir de l'exemple malgache, qu'il est a priori aventureux de penser que les rapports entre l'homme et les crocodiles sacrés ou sauvages s'alignaient dans toute l'Égypte sur un modèle unique et invariant. Par le truchement de telles comparaisons, qui ouvrent le champ des possibles, on peut cerner une réalité complexe que n'étaient pas en mesure d'expliquer des auteurs qui, non seulement demeuraient à la surface des choses, mais s'adressaient à un lectorat peu critique mais avide de paradoxographie.

2.6. Le crocodile comme incarnation d'une vengeance divine immanente

2.6.1. Pour illustrer cette notion de vengeance divine, en Égypte, la littérature des contes montre à plusieurs reprises que le destin revêt la forme d'un crocodile emportant celles ou ceux qui commettent une faute morale ou qui s'apprentent à en commettre une¹⁰¹. Cette illustration est également présente dans les *Königsnovellen*, comme celle à laquelle fait écho Manéthon pour la mort d'Akhtouès, le roi insensé, incarnant le mal, ravi par un crocodile¹⁰². Cet état d'esprit rejoint celui qui vient d'être décrit à Madagascar, dans pareil contexte : en Égypte, le crocodile joue le rôle d'auxiliaire d'une justice divine immanente¹⁰³ ; et dans le domaine de la dévotion privée en Égypte¹⁰⁴, on en attend réparation d'une injustice, comme lorsqu'on s'adresse à Geb-Cronos à Coptos, qui revêt la forme d'un crocodile (l'animal est en effet vénéré à Coptos ; cf. **doc. 20**)¹⁰⁵.

2.7. La mort par le crocodile comme bénédiction *versus* tristesse et nostalgie

2.7.1. En revanche, dans la région d'Ombos (Kôm Ombo), vaste plaine marécageuse, dont les habitants entretiennent des affinités avec le crocodile Souchos-Sobek, les proches d'un enfant happé par un crocodile en tiraient gloire, comme le notifie Élien (**doc. 19**)¹⁰⁶ sur qui nous reviendrons sous peu. Cependant, l'éventail des sentiments éprouvés vis-à-vis de l'hydro-saurien était assez différencié si l'on en croit, à l'Époque ptolémaïque, les mots prêtés par le

¹⁰⁰ R. DECARY, « Le crocodile malgache. Ses mœurs, son rôle dans la vie indigène », *Journal de la société des Africanistes* 19, 1949, p. 195-207. En revanche, la question de l'ordalie par le crocodile fait encore l'objet d'un *dissensus* ; cf. Sh. ALLAM, « Sur l'ordalie en Égypte pharaonique », *JESHO* 34/4, 1991, p. 361-364, *versus* B. MENU, « Maât au cœur des justices de l'invisible et la question de l'ordalie par le crocodile », dans R. Verdier, S. Kerneis, N. Kalnok (éd.), *Puissances de la nature. Justices de l'Invisible : du maléfice à l'ordalie, de la magie à la sanction*, Paris, 2013, p. 181-196.

¹⁰¹ Des croyances identiques sont attestées chez les Bozo qui pensent que le génie des eaux, le Faro, punit les coupables d'infraction par rapport à un interdit, en leur envoyant le crocodile ; cf. G. DIETERIEN, « Note sur les génies des eaux chez les Bozo », *Journal de la Société des Africanistes* 12/12, 1942, p. 149-155 : p. 151.

¹⁰² P. VERNUS, « Ménès, Achtoès, l'hippopotame et le crocodile. Lectures structurales de l'historiographie égyptienne », dans J. Quaegebeur (éd.), *Religion und Philosophie im alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain zu seinem 65. Geburtstag am 24. Juli 1991*, OLA 39, Louvain, 1991, p. 331-340.

¹⁰³ AUFRÈRE, « Kronos, un crocodile justicier des marécages ».

¹⁰⁴ Comme l'a montré Pascal Vernus, par suite d'une désaffectation de la justice royale à la XXI^e dynastie, la dévotion privée s'est tournée vers des dieux compatissants, mais apparemment aussi vers des dieux vengeurs.

¹⁰⁵ Cl. TRAUNECKER, « La revanche du crocodile de Coptos », dans *Mélanges Adolphe Gutbub*, Montpellier, 1984, p. 219-229.

¹⁰⁶ ÉLIEN, *Hist. anim.* 10, 21.

lapidaire à une très jeune femme – Kheredouânkh – décédée à l'âge de 20 ans, 9 mois et 13 jours des suites de l'attaque d'un « crocodile cruel »¹⁰⁷, mots porteurs de tragique, de tristesse et de nostalgie. Cet exemple, qui offre un espace de compassion pour soi-même, permet de relativiser les manifestations inattendues de joie et de fierté des mères ombites ayant perdu un enfant sous les crocs des crocodiles, manifestations ayant une dimension locale en vertu d'un lien particulier entre les populations locales et l'animal sauvage, mais sacré.

2.8. Le crocodile et l'interdit des canons sacerdotaux extraits des monographies religieuses

2.8.1. On observe, ce dont ne témoignent pas les auteurs classiques, que l'opposition crocodile apprivoisé sacré et crocodile sauvage ennemi est un reflet des interdits religieux qui règlent le comportement des individus et créent une solidarité de croyances à laquelle une communauté ne peut se soustraire. Du fait que le crocodile est vénéré dans un lieu, il fait l'objet d'un interdit (*bw.t*) signalé clairement dans les monographies religieuses locales¹⁰⁸, – *compendia* de légendes et de mythes permettant d'expliquer la nature de la topographie cultuelle d'un district¹⁰⁹. Fondé sur un raisonnement d'ordre mythologique, qui s'inscrit dans une démarche philosophique, cet interdit indique en substance que porter atteinte à son animal favori est susceptible de déplaire au dieu local ; une locution notifie même que l'interdit consiste à s'approcher de tels animaux dans l'intention de les agresser. Dans ces communautés, qui se caractérisent au respect d'un certain nombre d'interdits locaux, ceux-ci ne sont pas à prendre à la légère car les contrevenants s'exposent à de lourdes peines¹¹⁰. Des interdits de même nature, expliqués par des légendes étiologiques, sont attestés à Madagascar. Dans certaines régions les crocodiles sacrés sont dit *fady*, c'est-à-dire tabous¹¹¹ ; si l'un d'eux meurt tué, on prétend qu'une vie humaine du clan sera réclamée en échange par la famille du crocodile défunt¹¹².

2.9. Le crocodile, un auxiliaire d'adduction d'eau des marécages

2.9.1. Hérodote met en exergue deux lieux où l'on vénère des crocodiles sacrés : le lac Moéris et Thèbes. On fera observer qu'Hérodote, lorsqu'il fait allusion aux « gens qui habitent dans la

¹⁰⁷ Ph. DERCHAIN, « Tragédie sur un étang », *GöttMisz* 176, 2000, p. 47-52. Il s'agit de la stèle du musée d'Hildesheim ; cf. K. JANSEN-WINKELN, « Die Hildesheimer Stele der Chereduanch », *MDAIK* 53, 1997, p. 91-100.

¹⁰⁸ Son interdiction apparaît clairement dans des listes canoniques dans le nome Pharaétique (BE 11) : le crocodile sur sa butte (*msh m j.t*) / le crocodile (*msh*), et dans deux nomes inconnus (noms inconnus 8 [*msh*] et 11 [*dpj*]). Mais il faut préciser qu'il s'agit d'extraits de listes d'interdits, qui comptent parmi les plus importants de chaque nome. Aussi, ces interdits du crocodile devaient être officiellement plus nombreux que ces trois seuls cas. Voir AUFRÈRE, « Recherches sur les interdits religieux », p. 30 ; LEITZ, *Gaumonographien* I, p. 283 (*msh*), 467 (*msh*), 468 (*dpj*).

¹⁰⁹ Se reporter par exemple au pJumilhac ; cf. J. VANDIER, *Le Papyrus Jumilhac*, Paris [1963].

¹¹⁰ D'après les auteurs anciens, les responsables de meurtres d'animaux protégés comme l'ibis ou le chat (DIODORE, *Bibl. hist.* 1, 83), et même les auteurs d'accidents survenus par inadvertance, pouvaient faire l'objet d'une peine capitale exécutoire sur le champ.

¹¹¹ Des objets, des produits, des animaux peuvent être dits *fady* ; cf. DECARY, « La chasse et le piégeage », p. 4, 6, 16, 38, 39, 41, n. 2 ; R. DECARY, « La bouche et les dents dans les coutumes malgaches », *Journal de la Société des Africanistes* 23, 1953, p. 35-42, et spécialement p. 41. Il conviendra également de voir R. DECARY, *La faune malgache, son rôle dans les croyances et les usages indigènes*, Paris, 1950.

¹¹² « Aux environs du lac Itasy en Imerina, on croit que si l'on tue un crocodile, une vie humaine sera bientôt réclamée par les frères du monstre en expiation de sa mort. » DECARY, « La chasse et le piégeage », p. 40.

région de Thèbes » (**doc. 5**), désigne essentiellement les habitants de *Soumenou* (Damhamcha), au sud de la localité d'Armant (Hermonthis), sur la rive gauche du Nil. Le temple de *Soumenou*, partie du district thébain – le 4^e de Haute-Égypte – accueillait un culte dédié à Sobek-Souchos. Dans la périphérie de ce temple se trouvait un puits fermé par une dalle de grès coulissant sur deux roues de bronze ¹¹³. Des fouilles pratiquées en 1967 dans le canal Saouâhal d'Armant, ont ramené à la surface un groupe statuaire conservé au musée de Louqsor et représentant « Sobek-Souchos seigneur de Soumenou » aux côtés du souverain Amenhotep III de la XVIII^e dynastie ¹¹⁴. Près de là, un bassin abritait traditionnellement un seul crocodile comme le dit Hérodote ¹¹⁵. Pourquoi une telle croyance sinon en raison de conditions favorables à la vie des sauriens dont les habitudes auraient été un motif de croyances liées à la gestion de l'eau ?

2.9.2. En effet, le dieu Sobek-Rê de *Soumenou*, d'après les papyrus 2 et 7 de Strasbourg ¹¹⁶, achetés dans la région de Gebelein (sud de la région thébaine), était lié à un arbre des contrées désertiques, *Maerua crassifolia* FORSKÅL ¹¹⁷ qui a disparu d'Égypte. Sobek-Rê de *Soumenou* était considéré, d'après un hymne, comme celui « qui élève l'eau sur toutes les montagnes désertiques pour faire vivre son arbre *Maerua crassifolia* ¹¹⁸. » On y voit une métaphore signifiant que le dieu détiendrait la faculté d'irriguer le désert. La statue du musée de Louqsor se trouvait à proximité d'un bassin destiné à accueillir un crocodile apprivoisé comme on l'a dit ¹¹⁹, ce qui n'empêche pas, naturellement, les crocodiles d'élevage. On peut également penser à un dispositif d'écoulement des eaux – canal – protégé par les crocodiles. Or il se trouve que le crocodile est, involontairement, un animal adducteur d'eau et qu'il préserve de ce fait, par ses qualités de fouisseur, notamment au moment de l'estivation où, pour des raisons de thermorégulation, il vit dans des galeries creusées dans les berges du fleuve et des canaux, l'équilibre des écosystèmes marécageux ¹²⁰, sans compter qu'il est lié à l'émergence de la crue ¹²¹ qui remet en mouvement son cycle biologique ; c'est là une des raisons pour lesquelles

¹¹³ Sur des dispositifs semblables, voir Chr. THIERS, Y. VOLOKHINE, *Ermant I. Les cryptes*, MIFAO 124, Le Caire 2005, p. 12 ; C. BETRO, « Sobek a Sumenu », dans S. Pernigotti, M. Zecchi (éd.), *Il coccodrillo e il cobra. Atti del colloquio Bologna 20-21 aprile 2005*, Imola, 2006, p. 92-102, et spécialement p. 97, n. 31 (références communiquées par Pierre Meyrat, le 5 mai 2017).

¹¹⁴ Catalogue du musée d'art égyptien ancien de Louxor, *BdE* 95, Le Caire, 1985, p. 42-43, n° 107. Les cartouches ont été usurpés par Ramsès II, une dynastie plus tard (XIX^e dynastie). Sur les fouilles à Soumenou, voir H.S.K. BAKRY, « The discovery of a temple of Sobk in Upper Egypt », *MDAIK*, 27/2, 1971, p. 131-146, et surtout BETRO, « Sobek a Sumenu ».

¹¹⁵ Certains pensent qu'il y aurait parfois eu deux crocodiles. Voir C. BOUTANTIN, *Terres cuites et culte domestique : Bestiaire de l'Égypte gréco-romaine, Religions in the Graeco-Roman World* 179, Leyde, Boston, 2014, p. 513 : « Un crocodile, voire un couple, devait être choisi dans certains temples, comme l'incarnation du dieu parmi les animaux élevés en captivité. » La perspective offerte par le bloc de Nebnefer trouvé non loin de là (*Musée d'art égyptien ancien de Louxor. Catalogue, BdE* 95, Le Caire, 1985, n° 123, p. 47-48), qui représente deux crocodiles, ne constitue pas forcément une preuve.

¹¹⁶ P. BUCHER, « Les hymnes à Sobk-Ra seigneur de Smenou », *Kêmi* 2, 1928, p. 41.

¹¹⁷ N. BAUM, *Arbres et arbustes de l'Égypte ancienne, OLA* 31, Louvain, 1988, p. 328-329.

¹¹⁸ P. Strasbourg 2 et 7, IV, 10 (P. BUCHER, « Les hymnes à Sobk-Ra seigneur de Smenou », *Kêmi* 3, 1930, p. 11.

¹¹⁹ *Musée d'art égyptien ancien de Louxor*, p. 42. Voir aussi le bloc décoré de deux crocodiles et commandé par Nebnéfer ; cf. *ibid.*, p. 47-48, n° 123. Ce dernier a été découvert au-dessus du bloc de fermeture permettant d'accéder à la cache à la statue d'Amenhotep III. La statue de Nebnefer conjugue les crocodiles de *Soumenou* et l'Hathor de Gebelein (*Inerty*), qui se trouve un peu au sud.

¹²⁰ Du fait qu'il s'agit d'un animal fouisseur, on a observé, dans les aires où il est attesté, qu'il est capable de maintenir le mouvement d'adduction d'eau d'un système marécageux en creusant des rigoles et des canaux. Là où vivent des crocodiles, il y a une vie possible pour de nombreuses espèces.

¹²¹ KOEMOTH, « Couronner Souchos », p. 257-260, au moment de la *Sêmasia*, la fête du début de la crue, qu'accompagne la fête de *Soucheia* (26 juin-2 juillet) à Solnopaiou-Nesôs, dans le Fayoum.

le crocodile, considéré comme animal utile, serait vénéré, notamment à la fin de la XII^e et au cours de la XIII^e dynasties, dont les souverains portent des noms en lien avec Sobek dans des zones irriguées. C'est à cette époque, à partir du règne d'Amenemhat III, que des contrées entières telles que la dépression du Fayoum – autre région dont les riverains commencent à vénérer les hôtes animaux locaux comme le crocodile –, s'ouvrent à l'agriculture. Le crocodile, hôte d'un milieu sauvage, y joue un rôle majeur sur les plans écologique et religieux et cet aspect s'amplifie à l'époque gréco-romaine où il fait l'objet des cultes les plus variés ¹²².

2.9.3. *Soumenou* dont il est question sur la statue d'Amenhotep III correspond — cela ne fait aucun doute — à la Crocodilopolis de Strabon, au sud d'Hermonthis, et dont les habitants passent selon lui pour vénérer le crocodile (**doc. 16a**) ¹²³. On reviendra plus loin au crocodile apprivoisé d'Arsinoé, d'Ombos, celui de Coptos, en Moyenne-Égypte, à Antaeopolis ¹²⁴, et l'on verra que le saurien est également protégé jusque dans le nome de Pharaïtos dans le Delta.

2.10. Les crocodiles sauvages : l'ennemi honni

2.10.1. Inversement, après avoir fait le portrait du crocodile positif, Hérodote (**doc. 7a**), insiste brièvement sur ceux qui refusent de le reconnaître comme sacré et le traitent en ennemi :

Doc. 7a. [3] Au contraire les habitants de la ville d'Éléphantine mangent les crocodiles et considèrent qu'il ne s'agit pas d'animaux sacrés ¹²⁵.

Dans cet autre volet, on parle des crocodiles sauvages ennemis ; à ceux-là on mènera une lutte acharnée et, en épilogue, on ira jusqu'à les manger.

2.10.2. Sur la seule base du texte d'Hérodote, on conviendra que la vie aux abords du Nil, des lacs et des canaux était compliquée en fonction de la diversité d'attitudes dictées par les coutumes religieuses locales. Hérodote, qui n'a jamais atteint comme on sait Éléphantine, fait l'impasse sur l'étendue du discours général des auteurs antiques sur le crocodile considéré comme un ennemi, contrairement à Diodore, Strabon (**doc. 16b**), Plutarque (**doc. 17**) et Élien (**doc. 19 et 20**). Si l'on s'en tient au cas d'Éléphantine, les habitants sont des insulaires auxquels revient la charge de faire remonter la cataracte aux bateaux qui doivent passer en amont, et l'on peut considérer qu'assiégés de tous côtés par les crocodiles du Nil, leur activité liée à l'eau étant continuellement gênée par leur étroite proximité, ils leur aient voué une haine tenace.

2.10.3. Ensuite, Hérodote traite de leur nom :

Doc. 7b. On ne les appelle pas *crocodiloi* mais *khampsai*. Ce sont les Ioniens qui ont appelé ces animaux *crocodiloi*, trouvant que leur aspect ressemblait à celui des *crocodiloi* que l'on trouve en Ionie dans les murs de pierres sèches ¹²⁶.

¹²² On renverra à KOEMOTH, « Couronner Souchos ».

¹²³ La ville de *Soumenou* n'est pas Gebelein, même si Sobek-Rê y est vénéré. Gebelein, consacrée à la déesse Hathor, porte le nom d'Aphroditèspolis.

¹²⁴ La seule preuve d'un culte du crocodile à Antaeopolis est l'existence, selon PLUTARQUE (*Soll. anim.* 23, 976, B-C), d'une vieille femme partageant la couche d'un crocodile sacré.

¹²⁵ [3] οἱ δὲ περὶ Ἐλεφαντίνην πόλιν οἰκόντες καὶ ἐσθίουσι αὐτοὺς οὐκ ἡγεόμενοι ἱρὸς εἶναι.

¹²⁶ Καλέονται δὲ οὐ κροκόδειλοι ἀλλὰ χάμψαι· κροκοδείλους δὲ Ἴωνες ὠνόμασαν, εἰκάζοντες αὐτῶν τὰ εἶδεα τοῖσι παρὰ σφίσι γινομένοισι κροκοδείλοισι τοῖσι ἐν τῆσι αἰμασίῃσι. Sur l'onomastique et le nom du crocodile, Jan QUAEGBEUR, *Le dieu égyptien Shai dans la religion et l'onomastique* (OLA 2), Louvain, 1975, p. 235-237.

2.10.4. Dans le troisième paragraphe, faisant écho au deuxième paragraphe, il est question de la pêche au crocodile, qui ne concerne que ceux des Égyptiens qui détestent l'animal :

Doc. 8. 70. [1] Il existe toutes sortes de façons de le capturer. Je vais exposer celle qui me paraît la plus digne d'être rapportée. Après avoir fixé à un hameçon une échine de porc pour servir d'appât, le chasseur lance la ligne au milieu du fleuve, lui-même se tenant sur la berge du fleuve avec un porcelet vivant qu'il roue de coups. [2] En l'entendant crier, le crocodile se dirige vers la voix et, quand il tombe sur l'échine, il l'avale. On le tire alors de l'eau. Lorsqu'il a été amené sur la terre, la première chose que fasse le chasseur est de lui appliquer de la boue sur les yeux. S'il y arrive il n'a absolument aucune difficulté à maîtriser la bête, mais s'il ne le fait pas il a beaucoup de mal à s'en rendre maître ¹²⁷.

Des doutes naissent sur l'originalité de ce passage dont Porphyre pense qu'il a été aménagé par Hérodote à partir du texte d'Hécatee puisqu'il ne présente qu'une seule des techniques de chasse qui devaient être très diversifiées dans la vallée du Nil ¹²⁸.

2.10.5. Ceux qui périssent victimes des crocodiles, – Égyptien ou étranger, – poursuit, pour terminer, Hérodote ¹²⁹, deviennent l'objet des plus grands honneurs et sont ensevelis dans des tombeaux sacrés :

Doc. 9. 90. [1] Si l'on retrouve le cadavre d'un homme qui a été emporté par un CROCODILE ou même simplement par le fleuve, qu'il s'agisse d'un Égyptien de naissance ou d'un étranger, les habitants de la ville où le corps s'est échoué ont le devoir absolu de le faire embaumer en lui accordant les funérailles les plus somptueuses, et de l'ensevelir dans des tombeaux sacrés [2] Et il est interdit à quiconque de le toucher, aux parents comme aux amis, et ce sont les prêtres du Nil et eux seuls, dans la mesure où il s'agit plus que d'un simple cadavre humain, qui posent la main sur lui et procèdent aux funérailles ¹³⁰.

L'Égyptien ou l'étranger qui périt victime d'un crocodile sauvage ou sacré ou noyé dans le Nil change par conséquent de statut. Et cette identité de traitement est corroborée par la documentation tardive ¹³¹.

¹²⁷ 70. ἄγραι δὲ σφέων πολλὰ κατεστάσι καὶ παντοῖαι· ἢ δ' ὧν ἔμοιγε δοκέει ἀξιωτάτη ἀπηγήσιος εἶναι, ταύτην γράφω. Ἐπεὰν νῶτον ὑδὸς δελεάσῃ περὶ ἄγκιστρον, μετιεὶ ἐς μέσον τὸν ποταμόν, αὐτὸς δὲ ἐπὶ τοῦ χεῖλεος τοῦ ποταμοῦ ἔχων δέλφακα ζῶην ταύτην τύπτει. [2] Ἐπακούσας δὲ τῆς φωνῆς ὁ κροκόδειλος ἵεται κατὰ τὴν φωνήν, ἐντυχὼν δὲ τῷ νώτῳ καταπίνει· οἱ δὲ ἔλκουσι. Ἐπεὰν δὲ ἐξεγκυσθῆ ἐς γῆν, πρῶτον ἀπάντων ὁ θηρευτῆς πηλῶ κατ' ὧν ἔπλασε αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμούς· τοῦτο δὲ ποιήσας κάρτα εὐπετέως τὰ λοιπὰ χειροῦται, μὴ ποιήσας δὲ τοῦτο σὺν πόνῳ.

¹²⁸ À Madagascar, les méthodes de chasse et de piégeage au crocodile sont très diversifiées ; cf. R. DECARY, « La chasse et le piégeage chez les indigènes de Madagascar », *Journal de la Société des américanistes* 9, 1939, p. 3-41 : p. 34-38.

¹²⁹ HERODOTE, *Hist.* 2, 90 Arnaud ZUCKER.

¹³⁰ Ὅς δ' ἂν ἢ αὐτῶν Αἰγυπτίων ἢ ξείνων ὁμοίως ὑπὸ κροκοδείλου ἀρπασθεὶς ἢ ὑπ' αὐτοῦ τοῦ ποταμοῦ φαίνεται τεθνεώς, κατ' ἣν ἂν πόλιν ἐξενηχθῆ, τούτους πᾶσα ἀνάγκη ἐστὶ ταριχεύσαντας αὐτὸν καὶ περιστείλαντας ὡς κάλλιστα θάψαι ἐν ἱρήσι θήκησι· [2] οὐδὲ ψαῦσαι ἔξεστι αὐτοῦ ἄλλον οὐδένα οὔτε τῶν προσηκόντων οὔτε τῶν φίλων, ἀλλὰ μιν αἰ ἱρέες αὐτοῦ τοῦ Νείλου ἄτε πλέον τι ἢ ἀνθρώπου νεκρὸν χειραπτάζοντες θάπτουσι.

¹³¹ Fr.L. GRIFFITH, « Apotheosis by drowning », *ZÄS* 46, 1909, p. 132-134 ; M.A. MURRAY, « The Cult of the drowned », *ZÄS* 51, 1914, p. 127-135 ; A. ROWE, « Newly-identified monuments ... showing the Deification of the Dead », *ASAE* 40, 1940, p. 1-50 ; A. BATAILLE, *Les Memnonia*, *RAPH* 23, Le Caire, 1952, p. 229-231, 293, 316 ; J. HANI, « Les Nymphes du Nil », *L'Antiquité classique* 43/1, 1974, p. 217-218.

3. Chez Diodore de Sicile

3.1. La description

3.1.1. Diodore de Sicile (**doc. 10a**)¹³² fait une description, proche de celle d'Hérodote et sans doute de celle d'Hécatée de Milet :

Doc. 10a. 35 – 1. Le Nil nourrit de nombreuses bêtes sauvages d'aspect inhabituel, mais deux sont remarquables : le CROCODILE, et celle qu'on appelle le cheval (*sic*). 2. De ces animaux, le CROCODILE est celui qui passe de la taille la plus petite à la taille la plus grande, puisque cet animal pond des œufs comparables à ceux des oies, et que l'animal qui en naît atteint jusqu'à seize coudées en grandissant. 3. Il vit aussi longtemps qu'un homme et n'a pas de langue. Son corps est merveilleusement protégé par la nature : sa peau est toute recouverte d'écailles et d'une dureté exceptionnelle, ses dents sont nombreuses sur chacune de ses mâchoires, mais ses deux canines dépassent de beaucoup les autres par leur taille. 4. Il dévore non seulement les hommes, mais aussi les autres animaux terrestres qui s'approchent du fleuve. Ses morsures sont profondes et terribles, il déchire horriblement sa proie avec ses griffes, et la chair qu'il a lacérée a les plus grandes difficultés à guérir¹³³.

3.2. Les crocodiles sauvages, danger pour les hommes et les animaux domestiques ; la chasse

3.2.1. La notice, réaliste, complète celle d'Hérodote, notamment à propos des victimes et des blessures qu'il cause, — s'agit-il d'un crocodile sauvage sacré (à ne pas confondre avec crocodile apprivoisé) ou d'un crocodile sauvage non sacré¹³⁴.

L'animal, qui peut, ainsi que le rappelle Hérodote, jeuner pendant une période de quatre mois (la raison en est la surveillance des œufs et des jeunes une fois éclos) (**doc. 4**)¹³⁵, pouvait provoquer de très nombreuses victimes parmi ceux qui, de par leur activité, devaient s'approcher du Nil. Des animaux de taille moyenne comme le chien ou le porc étaient des proies appréciées par les crocodiles. La fable du *Chien et du Crocodile* du corpus ésopeén et le fait d'attirer le saurien dans un piège par les cris d'un porcelet roué de coups par les chasseurs chez Hérodote (**doc. 8**), en témoignent. Les cippes magiques d'Horus et les textes magiques, l'iconographie égyptienne, les mosaïques du Nil et la tradition des voyageurs européens en Égypte depuis le Moyen Âge témoignent des dangers et de la férocité de celui que les textes médiévaux nomment Cocatrix ou Calcatrice, et de sa vitesse quand il fond sur des passants, des

¹³² DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 35, 1-4 Jean-Marie KOWALSKI.

¹³³ 35. Θηρία δ' ὁ Νεῖλος τρέφει πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα ταῖς ἰδέαις ἐξηλλαγμένα, δύο δὲ διάφορα, τὸν τε κροκόδειλον καὶ τὸν καλούμενον ἵππον. Τούτων δ' ὁ μὲν κροκόδειλος ἐξ ἐλαχίστου γίνεται μέγιστος, ὡς ἂν ᾧ μὲν τοῦ ζῴου τούτου τίκτοντος τοῖς χηνείοις παραπλήσια, τοῦ δὲ γεννηθέντος αὐξομένου μέχρι πηχῶν ἑκκαίδεκα. Καὶ μακρόβιον μὲν ἐστὶν ὡς κατ' ἄνθρωπον, γλώτταν δὲ οὐκ ἔχει. Τὸ δὲ σῶμα θαυμαστῶς ὑπὸ τῆς φύσεως ὠχύρωται· τὸ μὲν γὰρ δέρμα αὐτοῦ πᾶν φολιδωτόν ἐστι καὶ τῇ σκληρότητι διάφορον, ὀδόντες δ' ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν ὑπάρχουσι πολλοί, δύο δὲ οἱ χαυλιόδοντες πολὺ τῷ μεγέθει τῶν ἄλλων διαλλάττοντες. Σαρκοφαγεὶ δ' οὐ μόνον ἀνθρώπους, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐπὶ τῆς γῆς ζῴων τὰ προσπελάζοντα τῷ ποταμῷ. Καὶ τὰ μὲν δῆγματα ποιεῖ ἀδρὰ καὶ χαλεπά, τοῖς δ' ὄνυξι δεινῶς σπαράττει, καὶ τὸ διαίρηθ' ἐκ τῆς σαρκὸς παντελῶς ἀπεργάζεται δυσίατον.

¹³⁴ Les papyrus médicaux proposent des soins de morsures de crocodile à l'aide de cataplasmes de viande fraîche ; cf. pHearst 239 p. 406 BARDINET. Sur les morsures, voir aussi Th. BARDINET, *Les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 213.

¹³⁵ Cf. AUFRÈRE, « Deux notes sur le crocodile », p. 112-120. Sur la ponte des crocodiles au printemps, voir J.R. MORGAN, « Le culte du Nil chez Hérodote », dans *Les hommes et les dieux dans l'ancien roman (Actes du colloque de Tours, 22-24 octobre 2009, Lyon)*, Lyon, 2012, p. 255-267 : p. 263 (Hérodote IX, 22, 5-6).

ânes, des chevaux ou d'autres proies¹³⁶. Les crocodiles sauvages sont en effet d'une extrême dangerosité et sont capables de happer des victimes situées en contrehaut d'une berge ou au moment où, venant par exemple à l'aiguade, elles ne sont pas sur la défensive. Dès lors, vivre auprès de ces animaux, protégés par les traditions, exposait à de nombreux risques le voyageur, la maisonnée et son bétail. Peu à peu, l'Égypte, prenant conscience aiguë du péril, a fini par mettre à distance les personnes et les biens à l'aide de palissades et de protections, notamment pour accomplir des activités auprès du Nil tels que puiser de l'eau, des protections encore en usage au XVIII^e siècle dans la vallée du Nil, dans les zones où les crocodiles pullulent¹³⁷.

3.2.2. Ensuite Diodore (**doc. 10b**)¹³⁸, allant au-delà de la description de la chasse d'Hérodote, décrit ensuite les façons de le prendre :

Doc. 10b. 5. Les Égyptiens chassaient AUTREFOIS ces animaux au moyen de crochets avec de la viande de porc comme appât, MAIS ENSUITE ils les ont chassés tantôt au moyen de filets lourds comme pour certains poissons, tantôt au moyen de harpons de fer, portant des coups répétés à la tête de l'animal depuis leurs barques¹³⁹.

L'idée des harpons de fer pointés dans la tête de l'animal est corroborée par maints signes hiéroglyphiques de l'époque tardive montrant l'animal hérissé de harpons, surtout au niveau du museau. Il en décrit ensuite (**doc. 10c**)¹⁴⁰ le caractère prolifique et le fait qu'on le laisse pourtant en paix, rejoignant en cela le portrait d'Hérodote :

Doc. 10c. 6. On ne peut dire quel est leur nombre dans le fleuve et dans les lacs avoisinants, car ils sont prolifiques et rarement tués par l'homme¹⁴¹.

D'autant qu'il fait l'objet d'un culte¹⁴² et que sa chair n'est pas comestible (**doc. 10d**), ce qui par ailleurs est inexact puisque l'on mange celle des jeunes crocodiles :

Doc. 10d. Il est en effet d'usage chez la plupart des habitants de la région d'honorer le CROCODILE comme un dieu, et pour les étrangers, sa chasse est totalement dénuée d'intérêt, car sa chair n'est pas comestible¹⁴³.

3.2.3. Les soins que reçoivent les animaux sacrés sont décrits de façon globale par Diodore (**doc. 10e**)¹⁴⁴, qui ne consacre pas à chaque espèce une notice particulière en raison de l'incrédulité qui s'emparerait du lecteur à la lecture de la description du traitement auquel est soumis l'animal sacré :

¹³⁶ AUFÈRE, « Deux observations sur le crocodile », p. 121-122, n. 63.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 120-122, § 2.1.

¹³⁸ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 35, 5 : Jean-Marie KOWALSKI.

¹³⁹ Ἐθηρεύετο δὲ ταῦτα τὰ ζῷα τὸ μὲν παλαιὸν ὑπὸ τῶν Αἰγυπτίων ἀγκίστροις ἔχουσιν ἐπιδεδελεασμένας ὑείας σάρκας, ὕστερον δὲ ποτὲ μὲν δικτύοις παχέσιν ὡσπερὶ τινες ἰχθῆς, ποτὲ δ' ἐμβολίοις σιδηροῖς ἐκ τῶν ἀκάτων τυπτόμενα συνεχῶς εἰς τὴν κεφαλὴν.

¹⁴⁰ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 35, 6 Jean-Marie KOWALSKI.

¹⁴¹ Πλήθος δ' αὐτῶν ἀμύθητόν ἐστι κατὰ τε τὸν ποταμὸν καὶ τὰς παρακειμένας λίμνας, ὡς ἂν πολυγόνων τε ὄντων καὶ σπανίως ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων ἀναιρουμένων.

¹⁴² DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 35, 6 Jean-Marie KOWALSKI.

¹⁴³ τῶν μὲν γὰρ ἐγχωρίων τοῖς πλείστοις νόμιμόν ἐστιν ὡς θεὸν σέβεσθαι τὸν κροκόδειλον, τοῖς δ' ἄλλοφύλοις ἀλυσιτελής ἐστιν ἡ θήρα παντελῶς, οὐκ οὔσης ἐδωδύμου τῆς σαρκός.

¹⁴⁴ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 84, 4-6 Jean-Marie KOWALSKI.

Doc. 10e. 4. Quant aux rites relatifs à l'Apis tacheté de Memphis, au Mnévis d'Héliopolis, au bouc de Mendès, mais aussi AU CROCODILE DU LAC DE MOÉRIS, au lion élevé dans la ville appelée Léontopolis, et bien d'autres rites de ce genre, il serait aisé de les décrire en détail, mais difficile à qui les rapporte d'être cru de ceux qui ne les ont pas vus.

Diodore se contente de donner une description générale du traitement des animaux sacrés¹⁴⁵. On en tirera les éléments suivants : une nourriture adaptée à l'espèce, des bains, une litière, des concubines.

3.3. Les crocodiles sauvages et la protection du Delta

3.3.1. Ensuite, Diodore (**doc. 11a**)¹⁴⁶ revient sur le paradoxe, en mettant en exergue, en premier lieu, la question de la déification, d'un point de vue légal — à mots couverts, on devine la présence des interdits locaux —, des crocodiles au vu de leur caractère agressif ; et, en second lieu, le fait que les crocodiles sauvages sont utilisés comme auxiliaires de l'homme pour la défense des abords du Delta du Nil :

Doc. 11a. 89 – 1. Il me reste à parler de la déification des crocodiles, au sujet de laquelle la plupart des gens sont dans l'embarras quand il s'agit d'expliquer comment, alors que ces bêtes mangent de la chair humaine, une loi a été instituée qui impose d'honorer à l'égal des dieux les bêtes qui ont les mœurs les plus terribles¹⁴⁷.

2. En fait, disent-ils, ce n'est pas seulement le fleuve qui assure la défense du territoire, ce sont également et bien plus encore les crocodiles qui y vivent. C'est pourquoi les brigands qui viennent d'Arabie et de Libye n'osent pas traverser le Nil à la nage, par crainte du grand nombre de ces bêtes¹⁴⁸.

Mais cela n'aurait jamais été le cas si ces animaux étaient combattus et s'ils avaient été complètement anéantis par ceux qui les chassent au filet¹⁴⁹.

3.3.2. Le texte de Diodore est corroboré par une scène étonnante à l'extérieur de la salle hypostyle de Karnak, qui montre un canal rempli de crocodiles aux mâchoires ouvertes, à demi sortis de l'eau, et empêchant des ennemis de le franchir. Ce canal peut être identifié avec celui qui se trouve du côté de Tjarou-Silé et qui constitue une barrière aquatique pour les

¹⁴⁵ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 35, 5-6 Jean-Marie KOWALSKI : « 5. Ces animaux sont en effet nourris dans les enceintes sacrées et confiés aux soins d'une foule d'hommes de qualité qui leur offrent une nourriture du plus grand prix : ils font bouillir de la fleur de farine ou du gruau dans du lait, mêlent du miel à des gâteaux, font bouillir ou rôti de la viande d'oie, et leur assurent ainsi un approvisionnement permanent. Aux animaux carnivores ils jettent en pâture une grande quantité d'oiseaux qu'ils capturent, et d'une manière générale, ils mettent beaucoup d'ardeur à leur procurer une nourriture de prix. 6. Ils ne cessent de leur donner des bains d'eau tiède, de les oindre des meilleures essences et de faire brûler des parfums de toutes sortes. Ils leur fournissent aussi les litières les plus somptueuses et des parures élégantes, et ils veillent avec un soin extrême à ce qu'ils aient les relations sexuelles que leur nature exige. Bien plus, ils élèvent avec chacun de ces animaux des femelles de la même race de la plus belle apparence, qu'ils appellent concubines et qu'ils entretiennent au prix de très lourdes dépenses et de services assidus.

¹⁴⁶ DIODORE, *Bibl. Hist.* 1, 89, 1-2 Jean-Marie KOWALSKI.

¹⁴⁷ Λείπεται δ' ἡμῖν εἰπεῖν περὶ τῶν κροκοδείλων ἀποθεώσεως, ὑπὲρ ἧς οἱ πλείστοι διαποροῦσι πῶς τῶν θηρίων τούτων σαρκοφαγούντων τοὺς ἀνθρώπους ἐνομοθετήθη τιμᾶν ἴσα θεοῖς τοὺς τὰ δεινότατα διατιθέντας.

¹⁴⁸ Φασὶν οὖν τῆς χώρας τὴν ὀχυρότητα παρέχεσθαι μὴ μόνον τὸν ποταμόν, ἀλλὰ καὶ πολὺ μᾶλλον τοὺς ἐν αὐτῷ κροκοδείλους· διὸ καὶ τοὺς ληστὰς τοὺς τε ἀπὸ τῆς Ἀραβίας καὶ Λιβύης μὴ τολμᾶν διανήχεσθαι τὸν Νεῖλον, φοβουμένους τὸ πλῆθος τῶν θηρίων·

¹⁴⁹ τοῦτο δ' οὐκ ἂν ποτε γενέσθαι πολεμουμένων τῶν ζῴων καὶ διὰ τῶν σαγηνευόντων ἄρδην ἀνααιρεθέντων.

Asiatiques¹⁵⁰. Ces derniers ont de tous temps rendu les marais du delta impénétrables¹⁵¹. Elle fait également écho aux propos mêmes de Philon d'Alexandrie sur le danger des crocodiles (cf. **doc. 20bis**). La remarque de Diodore sur la nécessité de protection de l'espèce dans une perspective d'assurer celle de l'Égypte est judicieuse, de sorte que la menace du satrape Cléomène de massacrer les crocodiles¹⁵², parce qu'un des garçons de sa suite avait été ravi par l'un d'entre eux, n'est demeurée intentionnelle que grâce aux prêtres¹⁵³. Mais si ce danger est permanent pour les non-Égyptiens, on se persuadait de l'idée qu'il était suspendu, sous certaines conditions et à certains moments : non seulement quand on traversait le fleuve avec des barques de papyrus, à l'exemple d'Isis¹⁵⁴, – information dont il a lieu de penser qu'elle est tirée d'une monographie religieuse locale, – mais encore on parle de trêves de sept jours pendant lesquels les prêtres de Memphis célèbrent l'anniversaire du Nil¹⁵⁵, c'est-à-dire de fêtes en relation avec l'eau.

3.3.3. Mais juste après ce passage (**doc. 11b**), l'origine même de l'entretien de crocodiles apprivoisés est donnée par ce dernier qui fait écho à une légende colportée par les clergés du Fayoum :

Doc. 11b. 3. Il est encore une autre histoire que l'on rapporte au sujet de ces bêtes : d'après certains, un des anciens rois, qu'on appelait Ménas, poursuivi par ses propres chiens, trouva refuge au lac appelé lac de Moeris¹⁵⁶.

Ensuite, il fut recueilli miraculeusement par un crocodile et transporté sur l'autre rive. Afin de manifester sa gratitude envers l'animal pour l'avoir sauvé, il fonda à proximité une ville à laquelle il donna le nom de « ville des Crocodiles »¹⁵⁷.

Il prescrivit également aux habitants d'honorer ces animaux comme des dieux et de consacrer le lac à leur alimentation¹⁵⁸.

C'est aussi là qu'il se fit construire son tombeau, en édifiant une pyramide quadrangulaire, et qu'il fit bâtir le labyrinthe que beaucoup admirent¹⁵⁹.

3.3.4. L'idée consiste à établir un lien légendaire entre l'homme et le crocodile à partir du premier souverain ayant régné sur l'Égypte, Ménas ou Ménès en raison de services éminents

¹⁵⁰ Sur cette question, voir MENU, « Maât au cœur des justices de l'invisible », p. 181-196. Voir aussi AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 74, n. 146.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 64.

¹⁵² ARISTOTE, *Oec.* 2, 33.

¹⁵³ Fr. SALVIAT, « Le crocodile amoureux », *BCH* 91, 1967, p. 100.

¹⁵⁴ PLUTARQUE, *Is. Os.* 18, 357, F-358, A (Chr. FROIDEFOND, *Plutarque, Œuvres morales V/2. Isis et Osiris*, Paris 1988, p. 192).

¹⁵⁵ PLIN L'ANCIEN, *Hist.* 8, 46 ; AMMIEN MARCELLIN, *Hist.* 22, 15, 17.

¹⁵⁶ DIODORE DE SICILE, *Bibl. hist.* 1, 89, 3 Jean-Marie KOWALSKI (Φασὶ γὰρ τινες τῶν ἀρχαίων τινὰ βασιλέων, τὸν προσαγορευόμενον Μηνᾶν, διωκόμενον ὑπὸ τῶν ἰδίων κυνῶν καταφυγεῖν εἰς τὴν Μοίριδος καλουμένην λίμνην, ἔπειθ' ὑπὸ κροκοδείλου παραδόξως ἀναληφθέντα εἰς τὸ πέραν ἀπενεχθῆναι.) Voir AUFRÈRE, « Dans les marécages... », p. 76.

¹⁵⁷ Jean-Marie KOWALSKI (Τῆς δὲ σωτηρίας χάριν ἀποδιδόναι βουλόμενον τῷ ζῳῷ πόλιν κτίσαι πλησίον ὀνομάσαντα Κροκοδείλων')

¹⁵⁸ Jean-Marie KOWALSKI (καταδείξει δὲ καὶ τοῖς ἐγγωρίοις ὡς θεοῦς τιμᾶν ταῦτα τὰ ζῳα καὶ τὴν λίμνην αὐτοῖς εἰς τροφήν ἀναθεῖναι')

¹⁵⁹ Jean-Marie KOWALSKI (ἐνταῦθα δὲ καὶ τὸν τάφον ἑαυτῷ κατασκευάσαι πυραμίδα τετράπλευρον ἐπιστήσαντα, καὶ τὸν θαυμαζόμενον παρὰ πολλοῖς λαβύρινθον οἰκοδομήσαι.)

que l'animal a rendus à la royauté ¹⁶⁰, une légende étiologique dont on trouve l'équivalent dans les traditions africaines où les familles régnantes ont un contrat moral envers un crocodile salvateur de leurs ancêtres (cf. **doc. 13**) ¹⁶¹. Cependant, l'informateur de Diodore rapproche erronément le promoteur des dynasties égyptiennes, Ménès, et l'initiateur des travaux hydrauliques dans le Fayoum, qui est Amenemhat III, le fameux Lamarès ou Porramanrès ¹⁶² de la XII^e dynastie, constructeur de la pyramide d'Hawara et le Labyrinthe, où étaient ensevelies les momies du crocodile sacré Petesouchos du temple d'Arsinoé, et se confondant avec le divin crocodile régional.

4. Chez Strabon d'Amasée

4.1. Le crocodile sacré apprivoisé

4.1.1. Dans sa *Géographie*, à quatre reprises, Strabon, lequel fournit un instantané précis de l'Égypte au début de la domination romaine lorsqu'il visite le pays placé sous le contrôle du préfet Gaius Aelius Gallus (27-25), évoque deux attitudes parmi la population égyptienne. Après la visite du Labyrinthe – qui est le temple d'Hawara sur le rebord oriental du Fayoum, où se trouvait la nécropole des crocodiles sacrés ¹⁶³, il vient à Crocodilopolis (allonyme d'Arsinoé, en l'honneur d'Arsinoé Philadelphie) ¹⁶⁴, au Fayoum, et décrit (**doc. 12**) le repas du crocodile sacré.

4.1.2. Ce passage est célèbre car, contrairement à Diodore, Strabon décrit les étapes du nourrissage insolite du crocodile sacré avec des offrandes de circonstance, à savoir une sélection de reliefs de repas. Ce nourrissage est présenté comme une attraction touristique ¹⁶⁵ :

Doc. 12. En continuant ce voyage le long de la rive, on parvient, cent stades plus loin, à la ville D'ARSINOÉ. Cette ville portait autrefois le nom de CROCODILOPOLIS, car dans tout ce nome le crocodile est particulièrement en honneur.

Il en est UN SACRÉ, ÉLEVÉ À PART DANS UN LAC, qui se comporte en ANIMAL APPRIVOISÉ avec les prêtres. On l'appelle Soukhos ¹⁶⁶ et on le nourrit du pain, de la viande et du vin que ne manquent pas de lui apporter les visiteurs étrangers.

¹⁶⁰ L'histoire se retrouve chez ÉTIENNE DE BYZANCE, *Ethn. s.v. Krokodeilôn polis*. À Kiman Farès (= Crocodilopolis), on a découvert un étrange groupe statuaire de l'époque ptolémaïque sur un socle un roi agenouillé, un babouin, un crocodile et un hippopotame : L. HABACHI, « A Strange Monument of the Ptolemaic Period from Crocodilopolis », *JEA* 41, 1955, p. 106-111.

¹⁶¹ Voir *infra*, n. 185, à propos des crocodiles faisant traverser la rivière aux Dogons en fuite. La légende de Ménas, poursuivi par ses propres chiens, fait écho au conte du Prince prédestiné et au conte des deux frères ; cf. AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 76.

¹⁶² E. BRESCIANI, « Iconografia e culto di Premarrès nel Fayoum », *EVO* 9, 1986, p. 49-59.

¹⁶³ Cela est confirmé par HÉRODOTE, *Hist.* 2, 148 Arnaud ZUCKER : « [5] Nous avons vu personnellement les salles supérieures, que nous avons visitées, et la description que nous en faisons repose sur notre propre expérience ; en revanche, notre connaissance des salles souterraines repose sur les informations qu'on nous en a données, car les responsables égyptiens refusent absolument de les montrer sous prétexte que s'y trouvent les chambres funéraires des rois qui jadis ont fait construire ce labyrinthe, et celles des crocodiles sacrés. » Le roi *Petesuchos* ou *Thitoe* (*Psammetichus*), selon Plinie (*Hist.* 36, 88), passe pour le nom du constructeur du Labyrinthe ; cf. U. WILCKEN, « Der Labyrinthbauer Petesuchos », *ZÄS* 22, 1884, p. 136-139.

¹⁶⁴ Aujourd'hui Médinet el-Fayoum.

¹⁶⁵ Voir N. LEWIS, *Life in Egypt under Roman Rule*, Oxford, 1983, p. 90 ; N. HOHLWEIN, « Déplacement et tourisme dans l'Égypte romaine », *CdE* 30, 1940, p. 253-278 : p. 273-274.

¹⁶⁶ On se référera, sur ce dieu, à Jean YOYOTTE, « Le Soukhos de la Maréotide », *BIFAO* 56, 1957, p. 81-95.

C'est ainsi que notre hôte, un notable, qui nous initiait à ces mystères, nous accompagna jusqu'au lac, emportant de notre desserte un gâteau, un morceau de viande cuite et un flacon d'hydromel. Nous trouvâmes la bête étendue sur le bord du lac.

Les prêtres alors s'approchèrent, et, tandis que les uns lui ouvraient la gueule, un autre lui jeta le gâteau, puis la viande et enfin lui versa l'hydromel. La bête alors bondit dans le lac et passa précipitamment sur la rive opposée.

Quand un nouvel étranger se présenta, apportant une offrande de prémices, les prêtres la prirent, firent le tour du lac en courant, et, se saisissant de la bête, lui firent prendre de la même manière ce qui avait été apporté ¹⁶⁷.

4.1.3. La situation est la suivante : l'animal est isolé dans un espace aquatique qui ressemble à son milieu naturel et l'on communique avec lui par le truchement des prêtres qui peuvent l'approcher et ne risquent rien et, au dire de Plutarque ¹⁶⁸, les crocodiles reconnaissent la voix des prêtres et, ouvrant la gueule, se laissent nettoyer les dents ¹⁶⁹. Dans l'Antiquité, seule la description de Strabon, qui repose sur un informateur local, complétée par une analyse personnelle, permet de remettre les choses en perspective en visualisant la scène, à savoir celle d'un animal apprivoisé nourri de force des reliefs des repas des voyageurs et de gâteaux ¹⁷⁰, ce qui pouvait faire de lui un animal diabétique s'il était soumis en permanence à ce régime. Un papyrus de Tebtynis I 33, daté du 5 mars 112 av. J.-C. (an 5, 17 Méchir), annonce la visite d'un sénateur romain, Lucius Memmius, patron de Lucrèce ¹⁷¹. Le texte en question, une lettre de l'organisateur Hermias, évoque entre autres la préparation des offrandes habituelles destinées à Petesoukhos et aux crocodiles d'élevage, puis la visite du Labyrinthe ¹⁷². Dorothy J. Crawford

¹⁶⁷ STRABON, *Geogr.* 17, 38 (J. YOYOTTE, P. CHARVET, *Strabon. Le Voyage en Égypte. Un regard romain*, Paris, 1997, p. 151) : (Παραπλεύσαντι δὲ ταῦτα ἐφ' ἑκατὸν σταδίων πόλις ἐστὶν Ἀρσινόη κροκοδείλων δὲ πόλις ἑκαλεῖτο πρότερον, σφόδρα γὰρ ἐν τῷ νομῷ τούτῳ τιμῶσι τὸν κροκόδειλον, καὶ ἔστιν ἱερὸς παρ' αὐτοῖς ἐν λίμνῃ καθ' αὐτὸν τρεφόμενος, χειροῆθης τοῖς ἱερεῦσι· καλεῖται δὲ Σούχος· τρέφεται δὲ σιτίοις καὶ κρέασι καὶ οἴνῳ, προσφερόντων αἰετῶν ξένων τῶν ἐπὶ τὴν θέαν ἀφικνουμένων. Ὁ γοῦν ἡμέτερος ξένος, ἀνὴρ τῶν ἐντίμων, αὐτόθι μυσταγωγῶν ἡμᾶς, συνῆλθεν ἐπὶ τὴν λίμνην, κομίζων ἀπὸ τοῦ δείπνου πλακουντάριον τι καὶ κρέας ὀπτὸν καὶ προχοϊδίον τι μελικράτου· εὗρομεν δὲ ἐπὶ τῷ χεῖλει κείμενον τὸ θηρίον· προσιώντες δὲ οἱ ἱερεῖς οἱ μὲν διέστησαν αὐτοῦ τὸ στόμα, ὁ δὲ ἐνέθηκε τὸ πέμμα καὶ πάλιν τὸ κρέας, εἶτα τὸ μελίκρατον κατήρασε· καθαλούμενος δὲ εἰς τὴν λίμνην διῆξεν εἰς τὸ πέραν· ἐπελθόντος δὲ καὶ ἄλλου τῶν ξένων κομίζοντος ὁμοίως ἀπαρχὴν, λαβόντες περιήλθον δρόμῳ καὶ καταλαβόντες προσήνεγκαν ὁμοίως τὰ προσενεχθέντα.) Sur ce passage, voir le commentaire de Jean Yoyotte et Pascal Charvet, dans *Strabon. Le Voyage en Égypte. Un regard romain*, p. 151, n. 363-366.

¹⁶⁸ PLUTARQUE, *Sol. an.* 23.

¹⁶⁹ En cela, les prêtres jouent le même rôle que le trochyle du Nil d'après la description d'Hérodote (**doc. 4b**) ; cf. *supra*, § 2.2.2.

¹⁷⁰ Les gâteaux font partie des offrandes officielles ; cf. HOLHWEIN, « Déplacement et tourisme », p. 274, à propos de la visite du sénateur Lucius Memmius ; cf. *infra*, n. 172.

¹⁷¹ Bibl. dans <http://www.papyri.info/hgv/47594>.

¹⁷² Pour cette visite, qui a fait couler beaucoup d'encre, voir A.M.F.W. VERHOOGT, « Mences & Lucius Memmius : just good Friends. The position of P. Tebt. I 33 in the Menches-Archive », dans A. Bülow-Jacobsen (coll.), *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists*, Copenhagen, 1994, p. 275-276 ; A.M.F.W. VERHOOGT, *Menches, Komogrammateus of Kerkeosiris. The Doings and Dealings of a Village Scribe in the Late Ptolemaic Period (120–110 BC)*, Leyde, 1997, p. 103-106 ; KOEMOTH, « Couronner Soukhos », p. 264, n. 32 ; D.J. CRAWFORD, *Kerkeosiris. An Egyptian Village in the Ptolemaic Period*, Cambridge, 1971, p. 95. Sur le Labyrinthe : Cl. OBSOMER, « Hérodote, Strabon et le "mystère" du Labyrinthe d'Égypte », *Amosiadès. Mélanges offerts au Professeur Claude Vandersleyen par ses anciens étudiants*, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 221-333 ; *id.*, « Le site d'Haouara et le "mystère" du Labyrinthe d'Égypte », *BiOr* LIX/5-6, 2002, p. 455-468 ; *id.*, « Hérodote II,

évoque la possibilité d'un élevage des crocodiles sacrés placé sous la responsabilité de σαυρήται originaires de Kerkéosiris qui les élevaient dans des canaux ou des marais du temple¹⁷³, autre façon, précisons-le par parenthèse, d'assurer la garde des lieux. On voit, dans la même inscription relative à Lucius Memmius, que des offrandes sont également destinées aux crocodiles d'élevage. On ne peut s'empêcher de penser à des dispositions parallèles à Crocodilopolis-Arsinoé et à Kôm Ombo (Ombos) : un crocodile sacré (« l'unique »), élu selon une procédure fixe, et un élevage de crocodiles apprivoisés que l'on nourrit de parties d'animaux interdites à la consommation, mais différents cependant des crocodiles sauvages¹⁷⁴, et qui pouvaient fournir matière à la catégorie des « multiples » comme dans le cas d'autres élevages (ibis, chat, faucons etc.). Cela dit, contrairement à ce que dit Strabon, le crocodile sacré ne répond pas au nom de Soukhos, qui est le nom du dieu local, mais à celui de Petesoukhos, « Don-de-Soukhos »¹⁷⁵, nom qui parle explicitement du rapport entre le dieu et son animal sacré, lequel se manifeste, dans des conditions secrètes¹⁷⁶, aux hommes selon des critères formels qui devaient être de même nature¹⁷⁷, mutatis mutandis, que ceux qui permettaient de reconnaître l'Apis.

4.2. D'Arsinoé à Bandiagara dans le pays dogon

4.2.1. La vie du crocodile apprivoisé isolé dans un lac Arsinoé et le paradoxe entre celui-ci et les crocodiles sauvages, rappelle certaines des pratiques de Madagascar dont on a déjà parlé, mais plus encore celles encore vivantes chez les Dogons, – un peuple à la riche mythologie¹⁷⁸, vivant dans un écosystème spécifique¹⁷⁹, qui conserve ses traditions¹⁸⁰, – dans la région sommée par les falaises du village de Bandiagara, au centre du Mali¹⁸¹, qui décrivent (**doc. 13**)

148 à l'origine du mot Labyrinthos ? La Minotaouromachie revisitée », dans Y. Duhoux (éd.), *Briciaka. A Tribute to W.C. Brice, Cretan Studies* 9, 2003, p. 105-186.

¹⁷³ Cf. P. Tebt. 57 ; 211 ; BGU 1216, 1211 [110].

¹⁷⁴ Voir aussi, outre HOLHWEIN (« Déplacement et tourisme », p. 274), N.M.S. SOLIEMAN, « Tourism as a two-sided coin : new consideration on some aspects of tourism and hospitality from Graeco-Roman Period », dans Angelo Ferrari (éd.), *PROCEEDINGS 4th International Congress on "Science and Technology for the Safeguard of Cultural Heritage in the Mediterranean Basin"* I, Le Caire, 2009, p. 567-576 : p. 571-572.

¹⁷⁵ Voir par exemple la statue de Pétésoukhos, commémorant l'*epiphania* du crocodile sacré, sous le règne de Ptolémée XII Néos Dionysos, l'an 21, le 18 Paÿni (21 juin 60 av. J.-C.) dans un ex voto daté de l'an 23, le 18 Pharmouti (16 avril 58 av. J.-C.) ; cf. CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 175 ; notice de Alain Charron, dans catalogue *La gloire d'Alexandrie* (7 mai-26 juillet 1998), Paris, 1998, p. 197, cat. n° 142 : « Statue du crocodile Pétésouchos ». Apparemment, le recrutement du crocodile sacré d'Arsinoé-Crocodilopolis présente des caractéristiques semblables à celles exprimées sur les stèles de taureau Apis, à Saqqâra-Nord. Le crocodile Pétésouchos est également désigné dans le pTebt I 33, où il est question de Lucius Memmius.

¹⁷⁶ Voir A. CHARRON, « Les funéraires et le matériel des tombes », dans A. Charron (éd.), *La mort n'est pas une fin*, p. 204-214 : p. 204 ; cf. PLUTARQUE, *Is. Os.* 73.

¹⁷⁷ Voir CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 176.

¹⁷⁸ H. GANSLMAYR, *Das Krokodil im Kult und Mythos afrikanischer Stämme*. Dissertationsdruck Blasaditsch, 1969.

¹⁷⁹ W.E.A. VAN BEEK, P.M. BANGA, « The Dogon and their trees », dans E. Croll, D. Parkin (éd.), *Bush Base, Forest Farm: Culture, Environment, and Development*, Londres, New York, 1994, p. 57-75.

¹⁸⁰ D. LIFCHITZ, « La Littérature orale Chez les Dogons du Soudan Français », *Africa. Journal of the International African Institute* 13/3, 1940, p. 235-249.

¹⁸¹ Non loin, à l'est, de la ville de Mopti, à proximité de la frontière du Burkina Faso, au sud d'un grande zone de lacs.

une situation pouvant servir de point de comparaison raisonnable ¹⁸². Une étude qui remonte à 1940, due à Joseph Yaro et Salah Diko, précise :

Doc. 13. On distingue deux sortes : les crocodiles inoffensifs dits « sacrés » et les crocodiles dangereux dits « ordinaires ». Les crocodiles « inoffensifs » sont appelés ainsi parce qu'on les considère comme les protecteurs et les sauveurs du créateur du village de Bandiagara ¹⁸³.

4.2.2. Bien qu'ils ne soient pas l'exact symétrique des « crocodiles sacrés » des Égyptiens selon Hérodote, qui dans la nature restent dangereux, les crocodiles sacrés des Dogons, qui appartiennent à l'espèce *Crocodilus niloticus* ¹⁸⁴, condition *sine qua non* de toute comparaison, sont considérés comme les descendants du crocodile ayant sauvé le créateur du village de Bandiagara en 1770 ¹⁸⁵. Vivant dans le marigot d'Idowal, ceux-ci sont réputés avoir créé d'autres colonies. Ils sont inoffensifs car on les nourrit traditionnellement à la main, de la même façon que dans le passage de Strabon ; et ils vont même jusqu'à entrer dans les habitations humaines. On assiste à une véritable cohabitation ¹⁸⁶ même si, il est vrai, la situation n'est pas toujours aussi idyllique qu'on pourrait le souhaiter. Dans certaines sectes dogones, si un crocodile sacré blesse quelqu'un, c'est que celui-ci a quelque chose à se reprocher ¹⁸⁷. Le fait que certains crocodiles s'attaquent à des animaux domestiques est considéré par les anciens comme le signe d'une vénération insuffisante. En tant que génies des eaux, ayant le pouvoir de provoquer la pluie et de susciter les récoltes, on les remercie sous forme de danses rituelles ¹⁸⁸. Ceux qui s'en prendraient à eux soulèveraient l'indignation et la colère des habitants, traits qui rappellent une attitude semblable chez les Égyptiens.

4.2.3. Les habitants de Bandiagara vivent avec deux populations de crocodiles, ce qui entraîne les conséquences suivantes. Dans leurs déplacements au sein de leur contrée, les habitants doivent connaître l'attitude à adopter d'un endroit à un autre, en prenant en compte que les crocodiles sacrés sont légion et dispersés sur le territoire de Bandiagara ¹⁸⁹. Ce dernier est ainsi, pendant le temps des pluies, constellé de marigots remplis de crocodiles *sacrés* et d'autres par des crocodiles dits *ordinaires*, lesquels ne doivent pas se rencontrer (**doc. 14**) :

¹⁸² J. YARO, S. DIKO, « Au sujet des crocodiles sacrés en pays dogon : À propos des crocodiles sacrés de Bandiagara », *Bulletin de l'Institut français de l'Afrique noire* 2, 1940, p. 211-216, mais voir aussi le manuscrit, p. 1-6 et spécialement p. 1. Voir aussi M. GRIAULE, « Tanières de crocodiles dans les falaises nigériennes », *Journal de la Société des Africanistes* 11, 1941, p. 187-192

(http://bca.ucad.sn/jspui/bitstream/01/340/1/A_propos_des_crocodiles_Sacres_de_bandiagra.pdf)

¹⁸³ YARO, DIKO, « Au sujet des crocodiles sacrés », p. 1. Sur les deux légendes des crocodiles sauveurs, voir p. 1-3.

¹⁸⁴ Voir E. HUYSECOM *et al.*, « Le tell de Sadia en Pays dogon : la treizième année de recherches du programme "Peuplement humain et évolution paléoclimatique en Afrique de l'Ouest" », *Jahresbericht SLSA* 2010 (2011), p. 161.

¹⁸⁵ Une autre légende remontant au XIV^e siècle fait état de la fuite d'un groupe de Dogons, animistes, pour éviter l'islamisation, et fuyant en direction du pays bambara. Ils passent par Bamako (*bàmakô*) (étymologie *bàma* « crocodile » ; *-kô* « marigot »). Après plusieurs jours de marche, ils cherchent à traverser le fleuve profond. Dans l'impossibilité de le franchir, ils demeurent sur les rives, quand un couple de crocodiles, s'adressant à eux, propose de les faire passer un par un, d'où le culte rendu par les Dogons aux crocodiles sacrés.

¹⁸⁶ G. CALAME-GRIAULE, « Avec Germaine en pays dogon (1946) », *Journal des Africanistes* 71, 2001, p. 41 : « J'ai fait la connaissance avec le fameux marigot aux crocodiles, qui se chauffent sur la berge à côté de femmes qui lavent leur linge et de petits enfants qui jouent ... »

¹⁸⁷ Voir *Wikipedia*, « Dogon People ».

¹⁸⁸ Cf. les fêtes de couronnement de Soukhos dans le Fayoum : KOEMOTH, « Couronner Souchos ».

¹⁸⁹ Au Burkina Faso, Fr. de Ch. OUEDRAOGO, « Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR) – version 2006-2008 » (<https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/BF1877RIS.pdf>), p. 6, 9, 11, 12.

Doc. 14. Les crocodiles ordinaires sont excessivement dangereux : ils sont les ennemis des crocodiles sacrés, et particulièrement ceux des deux Idowals ne doivent jamais se voir. Leur rencontre donne lieu à de véritables batailles, dit-on ¹⁹⁰.

L'idée de luttes de territoire entre clans de crocodiles, de nature différente, serait tout à fait plausible en milieu nilotique, mais rien ne vient l'étayer. Toutefois, le fait que des crocodiles à Ombos, c'est-à-dire des crocodiles imprégnés par l'homme, soient élevés dans des bassins à part – crocodiles d'élevage –, pouvait conduire à des confrontations de cette nature. Les Dogons, en particulier, et certains peuples africains en général, savent que l'existence du crocodile est connaturelle à un écosystème aquatique vivant étant donné qu'il a une aptitude à survivre même pendant les saisons sèches et à s'installer là où il y a une présence potentielle d'eau. Partout où il est considéré comme sacré, comme totem, dans des mares sacrées, il est considéré comme un protecteur de l'écosystème. Cette attitude de protection des crocodiles sacrés n'est pas partagée pour autant partout, car les habitants de certaines régions du sud-ouest du Niger, où ils constituaient un danger, les ont éradiqués ¹⁹¹. Cela montre que son élimination s'avère parfois nécessaire lorsque leur nombre croît de façon insupportable pour l'activité des riverains. Mais on voit qu'en Égypte, d'un nome à un autre, d'un lac ou à marais à un autre, les Égyptiens sont partagés entre une attitude de compromis et une attitude de refus absolu de gestion des risques puisque dans certaines zones, comme on va le voir, ils optent pour l'éradication absolue, qui n'est pas l'attitude majoritaire.

4.3. Au fil du Nil : une géographie religieuse alternative

4.3.1. En effet, un peu plus loin, en décrivant les villes du coude du Nil, Strabon (**doc. 15a**) écrit :

Doc. 15a. Après Abydos viennent Diospolis la petite puis la ville de TENTYRA où la population, à la différence du reste de l'Égypte, méprise le crocodile et le tient pour le plus haïssable de tous les animaux ¹⁹².

En effet, bien que les autres Égyptiens connaissent la férocité de l'animal et le prédateur qu'il est pour la race humaine, ils ne l'en vénèrent pas moins et s'abstiennent de lui faire aucun mal ¹⁹³.

4.3.2. L'expression de Strabon, « Tentyra où la population, à la différence du reste de l'Égypte », va bien dans le sens d'une population qui, elle, s'accommode de l'omniprésence des

¹⁹⁰ YARO, DIKO, « Au sujet des crocodiles sacrés », p. 6.

¹⁹¹ J. HAUZEUR, L. PELLE, « Fleuve Niger : toponymie et géographie récente du W (de Kirtachi à Boumba) », *Journal des Africanistes* 63, 1993, p. 35-66 : p. 58.

¹⁹² STRABON, *Geogr.* 17, 1, 44 (Μετὰ δὲ τὴν Ἄβυδον Διὸς πόλις ἡ μικρά, εἶτα Τέντυρα πόλις· ἐνταῦθα δὲ διαφερόντως παρὰ τοὺς ἄλλους Αἰγυπτίους ὁ κροκόδειλος ἡτίμωται καὶ ἔχθιστος τῶν ἀπάντων θηρίων νενόμισται.) (J. YOYOTTE, P. CHARVET, dans *STRABON. Le Voyage en Égypte*, p. 165, n. 417).

¹⁹³ STRABON, *Geogr.* 17, 1, 44 (Οἱ μὲν γὰρ ἄλλοι καίπερ εἰδότες τὴν κακίαν τοῦ ζῴου καὶ ὡς ὀλέθριον τῷ ἀνθρωπίνῳ γένει, σέβονται ὅμως καὶ ἀπέχονται.) (J. YOYOTTE, P. CHARVET, dans *STRABON. Le Voyage en Égypte*, p. 165).

crocodiles au quotidien ¹⁹⁴. Et il poursuit (**doc. 15b**) en mettant en parallèle le comportement de Tentyrites par rapport aux crocodiles et les Psylles par rapport aux serpents :

Doc. 15b Les Tentyrites au contraire le traquent et l'exterminent par tous les moyens. Certains affirment qu'il y a la même antipathie naturelle entre les Psylles, près de Cyrène, et les serpents ¹⁹⁵, qu'entre les Tentyrites et les crocodiles, si bien que ceux-ci n'ont rien à souffrir d'eux, et même plongent sans crainte dans le fleuve et le traversent, alors qu'aucun autre Égyptien n'ose le faire ¹⁹⁶.

4.3.4. La phrase « Les Tentyrites au contraire le traquent et l'exterminent par tous les moyens » ne renvoie pas uniquement à un contexte de chasse d'animaux adultes. Au vu des observations dont on dispose aujourd'hui, il suffisait de soumettre la population des crocodiles à un stress permanent, déranger constamment la reproduction, pour faire décroître les effectifs et les chasser d'une zone. Franchissant le coude du Nil, le voici (**doc. 16a**) qui passe à Hermonthis et à Crocodilopolis, qui n'est autre que la ville de *Soumenou* ¹⁹⁷ que l'on a abordée plus haut :

Doc. 16a. 47. À Thèbes succède la ville d'Hermonthis où Apollon et Zeus sont vénérés, et là aussi on entretient un taureau sacré. Fait suite Crocodilopolis qui honore cette bête (le crocodile) ¹⁹⁸.

4.3.5. Alors qu'il poursuit sa description (**doc. 16b**), pour ce qui concerne la Haute-Égypte, il ajoute, chemin faisant, Apollonospolis ¹⁹⁹ :

Doc. 16b. Ensuite Eileithiaspolis et son temple, et, sur l'autre rive du fleuve, Hiéracônpolis qui honore le faucon et enfin APOLLONOSPOLIS, qui fait aussi la guerre aux crocodiles ²⁰⁰.

C'est tout ce que Strabon consacre à cette opposition entre les régions dont les habitants vénèrent le crocodile et celles dont les habitants abominent le crocodile, sur la base d'une légende que l'on va voir dans un instant.

4.4. Le crocodile sauvage et la bonne santé de l'écosystème

4.4.1. Si, en revenant en arrière un instant, on résume les propos de Strabon et si l'on y regarde de plus près, voici ce qu'on remarque. D'une part, il montre des Arsinoïtes qui vénèrent le

¹⁹⁴ Sur une explication des raisons religieuses de la haine vouée au crocodile à Dendara, voir DAUMAS, « Le crocodile à Dendara ».

¹⁹⁵ J. YOYOTTE, P. CHARVET, dans STRABON. *Le Voyage en Égypte*, p. 167, n. 418.

¹⁹⁶ STRABON, *Geogr.* 17, 1, 44 (οἷτοι δὲ πάντα τρόπον ἀνιχνεύουσι καὶ ἐκφθεύρουσιν αὐτούς· ἔνιοι δ' ὡσπερ τοὺς Ψύλλους φασὶ τοὺς πρὸς τῇ Κυρηναίᾳ φυσικὴν τινα ἀντιπάθειαν ἔχειν πρὸς τὰ ἔρπετά, οὕτω καὶ τοὺς Τεντυρίτας πρὸς τοὺς κροκοδείλους, ὥστε μηδὲν ὑπ' αὐτῶν πάσχειν ἀλλὰ καὶ κολυμβᾶν ἀδεῶς καὶ διαπερᾶν, μηδενὸς ἄλλου θαρροῦντος·) (J. YOYOTTE, P. CHARVET, STRABON. *Le Voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 167).

¹⁹⁷ Cf. *supra*, § 2.9.1-2.9.3.

¹⁹⁸ STRABON, *Geogr.* 17, 1, 47 (Μετὰ δὲ Θήβας Ἑρμωνθὶς πόλις, ἐν ἧ ὅ τε Ἀπόλλων τιμάται καὶ ὁ Ζεὺς· τρέφεται δὲ καὶ ἐνταῦθα βοῦς· ἔπειτα Κροκοδείλων πόλις τιμῶσα τὸ θηρίον· εἶτα Ἀφροδίτης πόλις καὶ μετὰ ταῦτα Λατόπολις τιμῶσα Ἀθηνᾶν καὶ τὸν λάτον·) (Voir J. YOYOTTE, P. CHARVET, STRABON. *Le Voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 179, et n. 45).

¹⁹⁹ Ou Apollinopolis Magna = Edfou, sur la rive gauche du Nil.

²⁰⁰ STRABON, *Geogr.* 17, 1, 47 (εἶτα Εἰλειθυίας πόλις καὶ ἱερόν· ἐν δὲ τῇ περὰ Ἱεράκων πόλις τὸν ἱέρακα τιμῶσα· εἶτ' Ἀπόλλωνος πόλις καὶ αὕτη πολεμοῦσα τοῖς κροκοδείλοις·) (Voir J. YOYOTTE, P. CHARVET, STRABON. *Le Voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 179).

crocodile, lequel est adoré dans tout le Fayoum, une dépression marécageuse à l'ouest de la vallée, alimentée par un bras du Nil, le Bahr el-Youssef²⁰¹, et dont tous les dieux sont peu ou prou représentés sous la forme de cet amphibie qui vit dans les lacs, les marécages et les canaux, ce qui suppose un quotidien où le riverain est perpétuellement sur le qui-vive.

4.4.2. Les Papyrus du Fayoum, qui datent de l'époque gréco-romaine, en témoignent. La toponymie fayoumique reflète l'omniprésence du crocodile. Le Fayoum est un lieu dont une grande partie est occupée par le lac Moéris, un espace aquatique beaucoup plus important que le lac Qaroun d'aujourd'hui et sur les rives duquel se trouvaient plusieurs villes importantes dont les clergés vénèrent un crocodile divin local à l'exemple de celui qui est décrit par Strabon pour Crocodilopolis. Ce lac était alimenté régulièrement par un système d'écluses et de canaux qui sillonnaient une campagne lacustre et marécageuse. Les clergés locaux et non seulement celui d'Arsinoé, en vouant un culte au crocodile, et au dieu crocodile par excellence – qu'il répondît pour les Grecs à Soukhos ou pour les Égyptiens à Sobek (𓆎𓆏𓆑𓆒) –, faisaient une concession à un hôte qui, en dépit de son caractère sauvage, apparaît, comme on l'a vu, le garant de cet écosystème fragile dont dépend entièrement l'entretien des canaux, puisque les crocodiles contribuent à maintenir ouvertes ces voies qui amènent l'eau dans les marais. Par conséquent, partout où il est, on observe qu'il maintient la vie de l'écosystème marécageux et, étant capable de mettre en œuvre un dynamisme aquatique, celle de nombreuses espèces animales. Il n'est donc pas paradoxal de le voir vénéré dans l'espace fayoumique, voire de figurer sur une section de canal²⁰², d'autant qu'il est synonyme d'eau et de mouvement d'eaux calmes ou dormantes à proximité de plages sablonneuses où il peut se reproduire à loisir à l'abri de ses prédateurs naturels²⁰³. On peut prétendre, sans forcer l'imagination, que le crocodile du Fayoum trouvait des proies en suffisance dans le lac Moéris, sous forme de poissons, et sur ses rives fréquentées par des troupes d'animaux sauvages qui payaient de temps à autre leur tribut dès que ceux-ci allaient boire comme aux abords des marigots africains et que les mêmes causes provoquent les mêmes effets en raison du fait que l'on affaire, dans l'Antiquité et aujourd'hui, à la même espèce présente dans tous les grands bassins versants africains.

4.4.3. Dans de telles contrées, le crocodile sauvage est une nécessité en même temps qu'un indice de bonne santé de l'écosystème. Nul doute que dans ces contrées marécageuses, il est considéré comme un maître des eaux, protecteur de la chasse et de la pêche, voire un guide spirituel comme il l'est encore aujourd'hui au Niger, où trois espèces sont concurremment attestées²⁰⁴. Pour prendre une contrée où *Crocodylus niloticus* sillonne fleuves, rivières, lacs et marais et mares du pays comme le Togo, les conflits hommes *versus* crocodiles sont légions, notamment avec les pêcheurs, car les crocodiles attaquent les filets et les volailles et même les individus quand ils circulent sur leurs barques, et ce dans le même temps où, dans le nord de l'Oti, dans le bassin de la rivière Mono, les communautés vénèrent les crocodiles comme des

²⁰¹ S.H. AUFRÈRE, « Héraclès égyptien et la maîtrise des eaux. De l'Achéloos au Nil et au Bahr el-Youssef », dans S.H. Aufrère, M. Mazoyer (éd.), *Au confluent des cultures. Enjeux et maîtrise de l'eau*, Paris, 2015, p. 36-41.

²⁰² BEINLICH, *Buch vom Fayum*, pl. 5.

²⁰³ On consultera, dans les archives de documents de la FAO : « Vie et mort des crocodiles sauvages » qui non seulement donne les conditions de reproduction, mais permet de battre en brèche nombre d'idées fausses sur la vie des crocodiles dans les écrits des auteurs antiques (<http://www.fao.org/docrep/006/T0226F/t0226f05.htm#4.1>).

²⁰⁴ H.H.M. GARBA, A.M. ISSA, « Statut et Distribution des Crocodiles du Nil au Niger : état des populations Sauvages, Activités d'élevage et aspects Mythiques », *ibid.*, p. 71-85, et surtout p. 83-84. On les trouve à la frontière sud du Niger, entre la vallée du Niger et le lac Tchad (cf. *ibid.*, p. 79).

dieux protecteurs et où ils sont protégés²⁰⁵. Les habitants du Fayoum ont dû se rendre de cette évidence : « quand le crocodile va, tout va » ; et, dans de telles conditions, il est évident que l'animal est le garant de l'activité économique et que le culte d'animaux choisis, considérés comme l'émanation d'une force divine, était destiné à favoriser l'activité humaine dans une contrée ; par conséquent, il eût été mal venu de porter atteinte à l'espèce en général. L'apprivoisé qui réside dans le choix de l'animal extraordinaire, le culte de cet animal apprivoisé, devient la contrepartie nécessaire d'une vie sauvage avec les dangers, les servitudes et les contraintes que celle-ci fait peser sur les populations riveraines.

4.4.4. D'autre part, Strabon met en parallèle des villes dont les clergés ont, dans la réalité, des théologies convergentes : au nord, la Tentyra de Strabon (ou Tentyris), qui n'est autre que Dendara, a partie liée, contre un adversaire commun – les crocodiles –, avec, au sud, APOLLONOSPOLIS, qui est Edfou. Cette animosité est expliquée par une étiologie mythologique proposée par le Mythe d'Horus, histoire d'un affrontement légendaire entre les forces du Bien et les forces du Mal, lorsque les suppôts de Seth, qui se sont rebellés en Nubie contre l'autorité du soleil Rê-Harakhtès, se sont métamorphosés, suite à la contre-attaque menée par Horus d'Edfou, en hippopotames et en crocodiles, c'est-à-dire dans les animaux les plus dangereux de la faune nilotique. Cette étiologie a un écho égyptien chez Plutarque (**doc. 18**) et Élien (**doc. 19**).

5. ... chez Plutarque et Élien

5.1. Plutarque naturaliste

5.1.1. Les propos tenus sur le crocodile chez les deux auteurs montrent que Plutarque et Élien ainsi que Pline l'Ancien (23-79) seraient dépendants d'une source commune. Plutarque (**doc. 17**) ajoute une strate de connaissance naturaliste dont l'explication pourrait faire l'objet d'un commentaire. Leur cohérence indique qu'on pourrait presque les fusionner afin d'obtenir une seule et même notice. Pour l'essentiel, Plutarque explique que, de par son éthologie, son absence de langue²⁰⁶, le nombre « soixante » lié à son cycle de reproduction²⁰⁷, son don de prédiction, l'animal aurait des affinités divines et serait divinisé, mais le discours rejoint celui d'Élien dans le **doc. 19**.

Doc. 17. [75] Ce n'est pas non plus sans raison plausible que le CROCODILE est devenu l'objet d'un culte.

On dit qu'il est fait à la ressemblance de dieu, tout d'abord parce que c'est la seule créature qui n'ait pas de langue. Le verbe divin, en effet, n'a pas besoin de voix :

Allant en chemin en silence,
Il mène selon la justice les affaires des mortels.

²⁰⁵ Nada-abi Koukoh SALIF, « Les Crocodiles au Togo : Conservation et élevage des crocodiles du Nil », *ibid.*, p. 121-125, et spécialement p. 124. D'autres cas de crocodiles sacrés sont également signalés comme « objet de respect absolu de la population, car ils sont liés aux origines (ou associés à certains hauts faits) d'une ethnie » ; cf. également L.K. YAO, « De la signification de quelques reptiles dans les contes africains », *Estudios Románicos* 20, 2011, p. 159-174 : p. 162, où il est question de « crocodiles-sorciers ». Ils sont chargés de « forces surnaturelles » (p. 166).

²⁰⁶ Voir AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 65.

²⁰⁷ *Loc. cit.*

On dit d'autre part que seul de tous les animaux aquatiques, le CROCODILE a une membrane lisse et transparente qui lui descend du front sur les yeux et lui permet de voir sans qu'on s'en aperçoive, ce qui est le cas du premier des dieux. Sa femelle pond toujours là où elle sait que s'arrêtera la montée du Nil : ne pouvant le faire dans l'eau et redoutant de le faire loin de l'eau, elle prévoit si exactement ce qui va se passer qu'elle peut se laisser guider par la crue du fleuve pour la ponte et la couvaison en gardant ses œufs au sec et hors d'atteinte de l'eau. Elle en pond soixante et les porte à éclosion en autant de jours, et les crocodiles les plus vieux vivent le même nombre d'années : or soixante est la première unité de mesure pour ceux qui s'occupent des choses du ciel²⁰⁸.

5.2. Plutarque, écho des mythes égyptiens

5.2.1. Quant au second passage de Plutarque (**doc. 18**), qui fournit la raison mythologique de la haine des crocodiles, animaux typhoniens, à Apollinopolis, il est probable que, comme le premier, il fasse aussi écho à un connaisseur hors pair de l'Égypte sacerdotale, dont nous avons déjà parlé, Chérémon d'Alexandrie²⁰⁹ :

Doc. 18. C'est pour cela qu'on lui donne en partage le plus stupide des animaux domestiques, l'âne, et les plus féroces des animaux sauvages, le crocodile et l'hippopotame²¹⁰. [...] Enfin, c'est la coutume à Apollinopolis que chaque habitant, sans exception, mange du crocodile ; certain jour de l'année, on en capture autant que l'on peut, on les tue et on les jette devant le temple. On dit pour expliquer cette coutume que Typhon se changea en crocodile pour échapper à Horus.

D'une façon générale, les Égyptiens voient dans les animaux, les plantes et événements funestes, le domaine et les mouvements de Typhon²¹¹.

5.2.2. Eu égard au fait que le crocodile ne constitue pas un danger toute l'année²¹², le passage intéresse surtout dans la mesure où, rejoignant Élien, il évoque la tuerie, à certains moments,

²⁰⁸ PLUTARQUE, *Is. Os.* 75, 381, B-C (Chr. FROIDEFOND, *Plutarque, Œuvres morales V/2, Isis et Osiris*, Paris, 1988, p. 244) : Οὐ μὴν οὐδ' ὁ κροκόδειλος αἰτίας πιθανῆς ἀμοιροῦσαν ἔσχηκε τιμὴν, ἀλλὰ μίμημα θεοῦ λέγεται γεγονέναι μόνος μὲν ἄγλωσσος ὄν· φωνῆς γὰρ ὁ θεῖος λόγος ἀπροσδεῆς ἐστὶ καὶ

« Δι' ἀνόφου βαίνων κελεύθου κατὰ δίκην τὰ θνήτ' ἄγει »

μόνου δέ φασιν ἐν ὑγρῷ διατωμένον τὰς ὕψεις ὑμένα λείον καὶ διαφανῆ παρακαλύπτειν ἐκ τοῦ μετώπου κατερχόμενον, ὥστε βλέπειν μὴ βλέπόμενον, ὃ τῷ πρώτῳ θεῷ συμβέβηκεν. Ὅπου δ' ἂν ἡ θήλεια τῆς χώρας ἀποτέκη, τοῦτο Νείλου πέρας ἐπίσταται τῆς αὐξήσεως γινόμενον. Ἐν ὑγρῷ γὰρ οὐ δυνάμεναι, πόρρω δὲ φοβούμεναι τίκτειν, οὕτως ἀκριβῶς προαισθάνονται τὸ μέλλον, ὥστε τῷ ποταμῷ προσελθόντι χρῆσθαι λοχεύομεναι, {καὶ} θάλπουσαι δὲ τὰ φᾶ ξηρὰ καὶ ἄβρεκτα φυλάσσειν. ἐξήκοντα δὲ τίκτουσι καὶ τοσαύταις ἡμέραις ἐκλέπουσι καὶ τοσοῦτους ζῶσιν ἐνιαυτοῦς οἱ μακρότατον ζῶντες, ὃ τῶν μέτρων πρώτον ἐστὶ τοῖς περὶ τὰ οὐράνια πραγματευομένοις.

²⁰⁹ Voir *supra*, n. 60.

²¹⁰ PLUTARQUE, *Is. Os.* 50, 371, C (Chr. FROIDEFOND, *Plutarque, Œuvres morales V/2, Isis et Osiris*, Paris, 1988, p. 222) : Διὸ καὶ τῶν μὲν ἡμέρων ζῶων ἀπονέμουσιν αὐτῷ τὸ ἀμαθέστατον, ὄνον· τῶν δ' ἀγρίων τὰ θηριωδέστατα, κροκόδειλον καὶ τὸν ποτάμιον ἵππον· περὶ μὲν οὖν τοῦ ὄνου προδεδηλώκαμεν·

²¹¹ PLUTARQUE, *Is. Os.* 50, 371, C (Chr. FROIDEFOND, *Plutarque, Œuvres morales V/2, Isis et Osiris*, Paris, 1988, p. 223) : Ἐν δ' Ἀπόλλωνος πόλει νενομισμένον ἐστὶ κροκοδείλου φαγεῖν πάντως ἕκαστον· ἡμέρα δὲ μὴ θηρεύσαντες ὄσους ἂν δύνωνται καὶ κτείναντες ἀπαντικρὺ τοῦ ἱεροῦ προβάλλουσι καὶ λέγουσιν ὡς ὁ Τυφὼν τὸν Ὄρον ἀπέδρα κροκόδειλος γενόμενος, πάντα καὶ ζῶα καὶ φυτὰ καὶ πάθη τὰ φαῦλα καὶ βλαβερὰ Τυφῶνος ἔργα καὶ μέρη καὶ κινήματα ποιοῦμενοι. Certaines plantes typhoniennes ne peuvent être apportées dans l'Abaton de Biggeh à Philae ; cf. S.H. AUFRÈRE, « Remarques au sujet des végétaux interdits dans le temple d'Isis à Philae », *BIFAO* 86 (1986), p. 11-18.

des crocodiles, détestés des Apollinopolites ²¹³, et la consommation de leur chair déjà attestée à Éléphantine dans le **doc. 7a** d'Hérodote. Mais à Apollinopolis, on franchit un degré supplémentaire puisque l'on y met en exergue la manducation de leur chair présentée comme un fait relevant d'une obligation sociale et légale dictée à certains instants de l'année dans les districts où il est détesté. Cette obligation semblerait cependant moins ressortir à un corpus législatif qu'à des prescriptions religieuses expliquées par les monographies locales (étiologie mythologique) ²¹⁴. Au-delà d'Apollinopolis, où on vénère le faucon divin, on songe à Éléphantine et à Tentyris. Pour la première fois, le texte met en relief le fascinant contraste entre les manifestations de ceux qui vénèrent le crocodile et ceux qui l'abominent, contraste corroboré par Élien.

5.3. Une présentation synthétique des crocodiles sacrés et des crocodiles honnis

5.3.1. Venons-en à l'œuvre d'Élien qui évoque le crocodile dans deux passages dont voici le premier :

Doc. 19a. (1a) Parmi les Égyptiens, certains, comme les gens d'Ombos, vouent un culte aux CROCODILES, et ils ont pour ces animaux la même vénération que celle que nous avons, nous, pour les dieux de l'Olympe. **(1b)** Et quand leurs enfants sont emportés par des crocodiles, ce qui arrive souvent, ces hommes sont au comble de la joie et les mères des malheureux sont radieuses et déambulent avec orgueil, en songeant sans doute qu'elles ont mis au monde une nourriture et un mets pour le dieu.

(2) Les gens d'Apollônopolis (un district du nome de Tentyra) pêchent les crocodiles au filet, puis les suspendent en l'air à des "perséa" (qui est un arbre local), les rouent de coups de fouet et les lacèrent en leur donnant tous les coups de la terre, tandis que les bêtes jappent et pleurent ; après quoi ils les débitent en morceaux et les mangent.

(3) La gestation de cet animal dure soixante jours, il pond soixante œufs ²¹⁵, il les couve un nombre égal de jours, son rachis a le même nombre de vertèbres ; son corps est parcouru, paraît-il, par un nombre de nerfs, le nombre de ses pontes atteint le même chiffre, il vit soixante ans (je rapporte ici les allégations et les croyances des Égyptiens) ; on peut dénombrer chez cet animal soixante dents et il passe chaque année soixante jours à jeûner, sans bouger, dans son repaire ?


²¹² Les crocodiles, par exemple, ne sont pas dangereux au moment de la naissance des petits et de leur élevage en crèche par les parents, lesquels restent à jeun pendant trois mois.

²¹³ Fait-il allusion à la fête de la « Victoire d'Horus » des 21-25 Méchir, à savoir la mi-janvier ; cf. M. ALLIOT, *Le culte d'Horus à Edfou au temps des Ptolémées I*, BdE 20, Le Caire, 1949-1954, p. 285-289 ? Élien, pourtant pris à témoin par l'auteur pour l'élevage des faucons, n'est pas utilisé à propos des crocodiles dans l'ouvrage. En effet, à part le rituel de l'abattage de l'hippopotame, je ne connais pas de rituel concernant le massacre des crocodiles dans les textes d'Edfou, lequel demeure à l'état légendaire (cf. *infra*, n. 214).

²¹⁴ On soulignera le paradoxe suivant. Alors que le crocodile semble être voué à la destruction, l'hippopotame qui est son alter ego séthien, fait l'objet d'une protection, de même que les harponneurs d'Edfou, d'après les extraits de monographies de nomes (cf. LEITZ, *Die Gaumonographien* I, p. 27-28). Pourtant, la chasse légendaire du mythe d'Horus à Edfou fait apparaître des massacres conjoints d'hippopotames et de crocodiles et le fait que l'hippopotame est rituellement dépecé et ses parties attribuées aux divinités qui ont participé à la chasse en fonction de la nature des liens affectifs qui les lient à Horus d'Edfou (cf. É. DRIOTON, *Le texte dramatique d'Edfou*, CASAE 11, Le Caire 1948, p. 45-48). Pour l'origine étiologique des hippopotames et des crocodiles, voir ALLIOT, *Le culte d'Horus* II, p. 713 : « Alors les ennemis s'en allèrent vers l'eau, et (y) devinrent crocodiles et hippopotames. » Pour les massacres conjoints de ces deux espèces, voir *ibid.*, p. 713 (massacre de 651 bêtes), p. 722 (dito 142). Comparer avec le **doc. 19b** (cf. *infra*, § 5.3.2).

²¹⁵ Plutôt une quarantaine.

(4) Les crocodiles sont familiarisés avec les gens d'Ombos et ceux qui sont élevés dans les bassins artificiels que ces gens ont construits répondent même à leurs appels. Les hommes leur apportent les têtes des animaux qu'ils ont sacrifiés (car ils ne sauraient consommer eux-mêmes cette partie du corps), les leur lancent, et les crocodiles surgissent pour les prendre ²¹⁶.

5.3.2. Cet extrait synthétise plusieurs éléments connus, en mettant explicitement en relief le culte des « uniques », considérés comme divins, contrairement à Hérodote qui évoquait aussi les animaux sacrés en tant qu'espèce (cf. **doc. 5a**). Il y a plusieurs points à différencier sur les crocodiles. Le premier passage (**1a**) revient sur un aspect déjà abordé. En creux, il reconnaît, quoique moins explicitement, la protection des crocodiles en tant qu'espèce, même si ceux-ci causent des accidents. Les Égyptiens, dit-il, « ont même vénération que celle que nous avons, nous, pour les dieux de l'Olympe », ce que confirme l'extrait d'une monographie du temple de Kôm Ombo :  « le crocodile et le serpent *âbech* sont protégés dans cette ville » (*msh* 'bš *hw=w m njw.t tn*) ²¹⁷. Le texte de Kôm Ombo signifie que le serpent *âbech* ²¹⁸, mis en parallèle avec le crocodile (*msh*), serait une espèce localement protégée. S'appliquant à un même niveau sémantique, le verbe *hw* « protéger » est aussi employé, en concurrence avec d'autres – être divin (*ntr*), être inaccessible (*dsr*) –, pour qualifier les arbres sacrés des nomes avec le sens de végétaux devant faire l'objet d'une distinction de la part des habitants ²¹⁹. D'où on peut comprendre que de la même manière on ne porte atteinte à une espèce végétale, on ne peut s'en prendre ni au crocodile ni au serpent *âbech*, ce qui soulève dès lors un problème. Car les extraits de monographies ne font pas apparaître, à ma connaissance, parmi les interdits du temple de Kôm Ombo, — qui sont la tête, le carnage, la rage, et l'horreur, la copulation, et entrer dans son temple ²²⁰, — un interdit spécifique qui concernerait le crocodile ²²¹.

Ensuite (**1b**), il oppose les habitants d'Ombos, qui considèrent comme une bénédiction que leurs enfants soient emportés par les crocodiles ²²², à ceux d'Apollinopolis (**2**) et qui, comme les Tentyrites (cf. **doc. 15a-b**), leur vouent une chasse cruelle et sans merci, et les soumettent à des supplices barbares.

²¹⁶ ÉLIEN, *Hist. Anim.* 10, 21 (ÉLIEN, *La personnalité des animaux II. Livres X à XVII et Index* [traduit et commenté par Arnaud Zucker], Paris, 2002, p. 18-19).

²¹⁷ GUTBUB, *Kom Ombo* I, p. 36, p. 54-55, n. (bu). Ce qui n'est pas le cas des formes du dieu Haroëris : faucon, lion, taureau. L'auteur évoque un bloc inédit montrant « un prêtre présentant une patte de bœuf au crocodile placé sur un socle ». On voit aussi un « graffito montre un crocodile embaumé, sur un char » sans oublier la sépulture des crocodiles sacrés.

²¹⁸ Sur le serpent 'bš, voir LGG 7, 90b. Les serpents sacrés des monographies, au moins un par district, correspondent à des noms donnés localement à des espèces réelles, répondant, eux, à des noms vernaculaires (voir LEITZ, *Die Gaumonographien in Edfu, passim*). Nonobstant certains cas, il n'est pas possible d'établir de correspondance entre les deux.

²¹⁹ Cf. S.H. AUFRÈRE, « Les végétaux sacrés de l'Égypte ancienne », dans S.H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne*, ERUV I, OrMonsp 10, Montpellier, 1999, p. 124 (on utilise trois termes : « arbres-divins » (*šn.w-ntr.w*), « arbres inaccessibles » (*šn.w-dsr.w*), « arbres protégés » (*šn.w-hw.w*). Sur ces arbres, voir aussi LEITZ, *op. cit.*, *passim*

²²⁰ Voir n. *supra*, n. 217, et GUTBUB, *Kom Ombo* II, p. 14-15.

²²¹ À toutes fins utiles, on insistera sur le fait que les extraits de monographies ne mentionnent que certains interdits. Le P. Jumilhac XII, 16-21 p. 123-124, Vandier, qui traite du nome Cynopolite de Haute-Égypte, ne fait pas apparaître moins de vingt interdits ; mais en général les animaux faisant l'objet d'un interdit local sont placés au premier rang (cf. P. Jumilhac XII, 16 ; VANDIER, *Papyrus Jumilhac*, p. 123). Sur les interdits de nomes, on consultera également LEITZ, *op. cit.*, *passim*.

²²² Voir le passage de MAXIME DE TYR ; cf. *supra*, n. 73.

Après la partie naturaliste de la notice (3), il rapporte également (4) que les crocodiles sauvages sacrés, élevés dans des bassins artificiels, reçoivent, eux, les têtes des animaux de sacrifice, partie étant l'objet du premier interdit ombite attesté à trois reprises par la monographie religieuse locale²²³. Apparemment, ces crocodiles vivant en contact avec l'homme, à la différence des crocodiles sauvages, n'ont pas le même statut que les « uniques », auxquels il serait fait allusion en 1a. Le portrait est saisissant, qui montre une mêlée de crocodiles bondissant et s'emparant des têtes des animaux qu'on leur jetait. Élien n'indique pas les « gens d'Ombos » comme étant des prêtres. Apparemment, on jette régulièrement les parties inconsommables des offrandes dans le cadre du nome ombite et il serait inconcevable que ce soit des prêtres de haut rang légalement soumis à des obligations de pureté et ne pouvant, de ce fait, s'approcher de cadavres. Cela dit, il existait, selon Jean Yoyotte²²⁴, des liens religieux étroits entre Crocodilopolis-Arsinoé et Ombos (Kôm Ombo), qui laissent sous-entendre une communauté d'esprit entre leurs clergés respectifs. On a là un cas de paradigme crocodilopolite.

5.3.3. Parallèlement, au moment où ces crocodiles apprivoisés, qui n'en sont pas moins sauvages et associés à l'un des deux hôtes divins locaux, Sobek – il s'agit d'un temple double, également dédié à Haroëris – sont nourris de têtes d'animaux de sacrifice, on a connaissance du fait suivant. Démentant le caractère « protégé » des crocodiles locaux (cf. *supra*), des sacrifices de « multiples » sont révélés par des embaumements massifs, à en croire des nécropoles remplies de crocodiles momifiés de 30 cm de long, d'un statut très différent des crocodiles sacrés, sacrifices organisés pour des manifestations de dévotion envers le dieu local : selon Alain Charron, ils devaient, avant de changer de statut, faire l'objet d'un rituel de momification²²⁵ débouchant sur la divinisation²²⁶. Détail notable : 30 cm, c'est la taille du crocodile sortant de l'œuf ; il ne coûte rien à l'entretien et il faut rappeler que les œufs de crocodile, dans la nature sauvage, payent un lourd tribut aux prédateurs, car rares sont les animaux qui, sur le produit d'une couvaison, deviennent sexuellement matures (vers 12, 15 ans)²²⁷. Toutefois, la pratique exposerait au danger ceux qui, après que ceux-ci viennent de

²²³ Cet interdit est prononcé dans trois monographies du temple de Kôm Ombo où les interdits sont mentionnés dans plusieurs monographies, à commencer par la monographie 423-424 qui en donne la liste : « Le nom de l'interdit est la tête, la rage, l'horreur, la fornication (*d3d3*), entrer dans son temple » (Cf. A. GUTBUB, *Textes fondamentaux de la théologie de Kom Ombo I*, BdE 47, Le Caire, 1973, p. 36, 54, n. [bt]). Dans une autre – la 613, – il est dit : « La tête est le nom de l'interdit, le carnage, la rage, l'horreur » (*ibid.*, p. 21, 30, n. [au]). Enfin dans la monographie 709 : « La tête est le nom de l'interdit » (*ibid.*, p. 2, 9, n. [a.b]). Les interdits de la tête comme celui d'autres parties du corps sont signalés, avec ceux des plantes, par SEXTUS EMPYRICUS, *Hyp.* 3, 23. On verra également HÉRODOTE, *Hist.* 2, 6 et PLUTARQUE, *Is. Os.* 31, 363, B, qui évoquent l'interdit de la tête des animaux de sacrifice, vérifiés et scellés par les moschosphragistes, qui portent la malédiction dont on les charge et que personne, par conséquent, ne peut consommer. Hérodote montre qu'au mieux on les vend au marché, là où il y a des Grecs, ou au pire on les jette dans le fleuve (*Hist.* 2, 38, 2), à l'inverse de Plutarque qui décrit que soit ils la jettent dans le fleuve, soit la vendent aux étrangers, comme une disposition contemporaine. Je reviendrai ailleurs sur cette pratique, qui nécessite un éclairage plus important. Voir aussi AUFRÈRE, « Recherches sur les interdits religieux », p. 26, § 13.

²²⁴ J. YOYOTTE, « Processions géographiques mentionnant le Fayoum et ses localités », *BIFAO* 61, 1962, p. 100-105.

²²⁵ CHARRON, « Vie et mort des animaux sacrés », p. 177.

²²⁶ Alain Charron (*ibid.*, p. 178) parle d'osirification. Mais c'est le rituel qui, sur le plan technique, change le statut de l'animal défunt comme le Rituel de l'embaumement (J.-Cl. GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, LAPO 4, Paris, 1972, p. 17-84) pour l'être humain.

²²⁷ La connaissance du processus de pondaison et de couvaison chez les crocodiles (cf. AUFRÈRE, « Deux notes sur le crocodile... », p. 116-120) exclut apparemment l'utilisation de couveuses artificielles (cf. D. MEEKS, « Les couveuses artificielles en Égypte », dans D. Meeks, D. Garcia [éd.], *Techniques et économies antiques et*

sortir de l'œuf, collectent les petits dans les « crèches »²²⁸ dont de féroces parents assurent la garde²²⁹. Aussi, plutôt qu'une prédation sur les crocodiles sauvages, protégés, il faudrait songer à une récolte des œufs chez les crocodiles d'élevage mieux habitués à l'homme. Ensuite, on devine que la ritualisation se fait dans les mêmes conditions que les chats ou les ibis de Saqqâra, par des pastophores spécialisés, seuls habilités, – pouvant prendre des emplois laïcs²³⁰, – à entrer en contact avec le public ou à se livrer à la pratique de la momification des animaux sacrés²³¹. Il est raisonnable de penser, dans les lieux où l'hydro-saurien était vénéré, à l'existence d'élevages de même nature que ceux qui étaient jadis prévus²³², sans doute comme à Tebtynis et à Théadelphie où l'on a observé des dispositions de cet ordre²³³. Et cela sous-entend l'existence de métiers liés aux crocodiles, de zones d'élevage ou de nurseries, de collecteurs d'œufs et de petits crocodiles, des ritualistes, des embaumeurs²³⁴.

5.3.4. Le cas ombite est cependant plus paradoxal que le cas apollinopolite, lequel n'est pas ambigu puisqu'on met systématiquement les crocodiles à mort en vertu d'une légende étymologique locale (cf. **doc. 18, 19b**) ou celle de la fille de Psammyntos – Psammétique III (526-525 av. J.-C.) –, qui aurait été dévorée par un crocodile (étymologie pseudo historique)²³⁵ :

Doc. 19b. En revanche, les gens d'Apollonopolis détestent le CROCODILE, sous prétexte que Typhon a revêtu la forme de cet animal ; mais certains disent que la raison est ailleurs : un CROCODILE aurait emporté la fille de Psammyntos, un roi d'une vertu et d'une équité extrêmes, et c'est en souvenir de cet événement passé que les hommes des générations suivantes conserveraient une haine pour cette espèce dans son ensemble.

5.4. L'animal apeuré et pervers

5.4.1. Le second passage d'Élien, ajout au précédent, évoque le caractère peureux et pervers de l'animal, qui permet aux Tentyrites de le maîtriser grâce à une technique de chasse spécifique et ainsi de le mettre à distance. Élien oppose les contrées où il faut être perpétuellement sur ses

médiévales. Le temps de l'innovation. Colloque International [CNRS] Aix-en-Provence [mai 1996], Travaux du Centre Camille Jullian 21, Paris, 1997, p. 132-134) à laquelle on serait tenté de songer.

²²⁸ Ce danger exige, de la part des éleveurs, des dispositions particulières si l'on en croit la pratique dans les fermes de crocodiles actuelles.

²²⁹ Parlant de manière générale, Alain Charron (« Vie et mort des animaux sacrés », p. 177) écrit : « des crocodiles de tous âges, depuis l'œuf (ce reptile n'abandonne pas pourtant ses œufs) jusqu'à l'individu de plus de six mètres de long, étaient rassemblés dans les nécropoles. Des adultes présentent des museaux mutilés de façon à les rendre inoffensifs au moment de leur capture. »

²³⁰ Conformément à l'article 83 du Gnomon de l'idiologue.

²³¹ Embaumer les animaux sacrés entraîne une impureté, de sorte que, selon l'article 93 du Gnomon de l'idiologue, « Il est interdit aux embaumeurs d'animaux sacrés de devenir prophètes, de porter une chapelle dans une procession, ou de nourrir des animaux sacrés. » C'est le cas du pastophore Hor de Sebennyntos, qui, sous le règne conjoint de Ptolémée VI Philométor et Ptolémée VIII Évergète II, momifie les ibis et les faucons à Saqqâra-Nord (cf. J.D. RAY, *The Archive of Hor, Texts from Excavations 2*, Londres 1976, p. 188-189 : Index : The cult of the ibis). Mais cela signifie aussi que nourrir les animaux sacrés est un privilège sacerdotal. Mais cela doit davantage concerner les « uniques » – et être considéré comme un honneur – que les sauvages.

²³² On renverra à l'excellent chapitre de C. BOUTANTIN, *Terres cuites et culte domestique*, p. 513-515 : I. Le crocodile à l'Époque ptolémaïque et romaine.

²³³ *Ibid.*, p. 513-515.

²³⁴ Par exemple à Saqqâra-Nord, voir les titres et fonctions de ceux qui travaillent dans la nécropole : RAY, *The Archives of Hor*, p. 180-182, notamment des « serveurs » de multiples (ibis et faucons).

²³⁵ La présentation d'ÉLIEN fait songer à celle de PLINE, *Hist.* 6, 23. Pour une explication de Psammyntas, voir S.H. AUFRÈRE, *Pharaon foudroyé. Du mythe à l'histoire*, Gerardmer, 2010, p. 85-86. Il s'agit très probablement là d'un hypertexte de la version d'HÉRODOTE (*Hist.* 3, 14), à propos de la fille de Psamménite.

gardes – Ombos, Coptos, et Arsinoé – et celles où l'on ne court aucun risque : Tentyris (il assimile Apollonospolis à Tentyris, croyant que les deux villes appartiennent au même district)²³⁶. Mais on voit que ce tableau est loin de dessiner une carte des risques, qui s'étend également à la Moyenne-Égypte (Antaeopolis-Qaou el-Kébir, Maabda-Samoun), et en très Haute-Égypte (Éléphantine et à Latopolis-Esna). Le naturaliste gréco-latin, en fournissant un tableau des plus vivants de la vie sur le Nil, aborde aussi les oppositions qui découlent, parmi les populations, de la vénération d'animaux sacrés antagonistes comme le crocodile et le faucon. Voici ce passage redivisé en sections :

Doc. 20. (a) Le crocodile (il s'agit là de nouvelles informations que j'ai obtenues sur cet animal et qui s'ajoutent à celles que j'ai déjà rapportées) a une nature peureuse, maligne et terriblement perverse. Il saisit sa proie et prépare ses coups avec une grande perspicacité²³⁷, mais il est terrorisé par tous les bruits, apeuré quand un homme pousse des cris, et surtout très effrayé lorsque des hommes l'attaquent avec une certaine assurance ?

(b) Or il se trouve que le peuple d'Égypte que l'on appelle les Tentyrites sait comment se rendre facilement maître de l'animal. La manière la plus efficace de le blesser est de le frapper aux yeux, aux aisselles, ou encore au ventre ; en revanche son dos et sa queue résistent à tout, car le crocodile est recouvert et, pourrait-on dire, cuirassé d'écailles et de plaques cornées, qui ressemblent à des coquilles dures ou à des coquillages.

(c) Les hommes qu'on vient de mentionner mettent tant de ferveur à les chasser que les crocodiles laissent cette partie du fleuve jouir d'une tranquillité absolue. Et le fait est que les gens y nagent sans peur et s'amuse dans l'eau.

(d) Chez les gens d'Ombos, de Coptos ou d'Arsinoé en revanche, il est malaisé ne serait-ce que d'y tremper les pieds, et délicat d'y puiser de l'eau. Il est même impossible, en fait, de marcher librement et sans précaution sur les berges. Les Tentyrites adorent, en revanche, les faucons. Aussi, les habitants de Coptos, décidés à leur faire de la peine en raison de la guerre qu'ils livrent aux CROCODILES, crucifient souvent des faucons. Ces gens associent le crocodile à l'eau, et c'est pourquoi ils l'adorent. Les premiers, de leur côté, associent le faucon au feu, et c'est pourquoi ils le vénèrent. Pour justifier l'abîme qui les sépare, ils disent que le feu et l'eau ne peuvent se mêler. Voilà les fables que racontent les Égyptiens²³⁸.

5.4.2. La description d'un animal à la nature peureuse et maligne **(a)** n'est pas sans avoir contribué à nourrir l'image du crocodile versant des larmes²³⁹. La chasse des Tentyrites **(b)** s'aligne sur le mode d'une battue destinée à éradiquer, pour s'en tenir aux seuls crocodiles, des animaux dangereux dont on tente de réduire le champ d'action. D'ailleurs, l'espèce proliférerait si les populations n'étaient pas contrôlées par différents prédateurs et c'est un fait acquis que les bandes de crocodiles ont déserté les rivages de Tentyris **(c)**. En dernier lieu **(d)**, le texte d'Élien, qui fait écho à celui de Philon (**doc. 20bis**), donne des détails sur le danger que font peser les

²³⁶ Cf. SEXTUS EMPYRICUS, *Hyp.* 1, 14. Les deux temples de Tentyris (Dendara), au-dessus du coude du Nil, et d'Apollonospolis, en Haute-Égypte, au sud de Thèbes, sont des sanctuaires dont les dieux ont de profondes affinités familiales et qui entretiennent des liens sacerdotaux.

²³⁷ Sur les techniques de chasse du crocodile, voir AUFRÈRE, « Dans les marécages ... », p. 54-55.

²³⁸ ÉLIEN, *Hist. anim.* 10, 24 (ÉLIEN, *La personnalité des animaux II. Livres X à XVII et Index* (traduit et commenté par Arnaud Zucker, Paris, 2002, p. 20-21).

²³⁹ Sur ce thème et sa naissance, je me permets de renvoyer à mon article : « *Crocodilus lacrymans*. Les "larmes" et la "compassion" du saurien du Nil », *ENiM* 7, 2014, p. 1-12.

crocodiles sur la vie quotidienne et le simple fait de puiser de l'eau²⁴⁰. Le faucon, animal dynastique, aérien et solaire²⁴¹, qui matérialise la culture pharaonique, et sous la protection duquel s'est déployée la civilisation pharaonique, s'oppose au crocodile qui représente une nature sauvage résiduelle, un espace lacustre et marécageux, non ou peu anthropisé²⁴². Il existe de nombreuses traces de cet antagonisme que l'on n'abordera pas ici. Cependant, du fait que le panorama qu'il dresse est incomplet, Élien est encore loin du compte. Si l'animosité des habitants de Tentyris, combinée à celle de ceux d'Apollônopolis à l'égard des crocodiles est bien connue dans la littérature gréco-latine, bien d'autres lieux, en Haute ou en Basse-Égypte, moins importants, soit se vouent à son culte, soit incitent à sa détestation. Ce sont là des points qu'il conviendra également d'éclaircir dans le futur.

6. Conclusion

6.1. Ayant commencé avec Philon, il convient de lui rendre justice en même temps que la parole car, au premier siècle, ce dernier offre un tableau des plus pertinents de la situation de son vivant dans la vallée du Nil :

Doc. 20bis. En Égypte, on peut voir plus étonnant encore : le dévoreur d'hommes, le plus nuisible des animaux, le crocodile, né et nourri dans le Nil très sacré, possède le sens de son intérêt, bien qu'il soit un animal des profondeurs aquatiques. En effet, là où on l'honore, il se multiplie énormément tandis que là où on lui fait du mal, il ne se montre même pas en songe ; de sorte qu'en certains endroits les marins, si hardis soient-ils, n'oseraient même pas plonger dans l'eau le bout du doigt, car les crocodiles y fréquentent en bandes, tandis qu'en d'autres endroits, même les plus poltrons plongent et nagent pour leur amusement²⁴³.

6.2. Nul doute que ce constat était frappant pour les mentalités de gens sur un qui-vive permanent puisque le crocodile toutes dents dehors est bien l'ennemi de l'étranger qui devait bien s'accomoder de sa société. Les propos de Philon sont en harmonie avec ceux d'Élien (**doc. 20, supra**) : **(c)** « Les hommes qu'on vient de mentionner mettent tant de ferveur à les chasser que les crocodiles laissent cette partie du fleuve jouir d'une tranquillité absolue. Et le fait est que les gens y nagent sans peur et s'amuse dans l'eau » ; **(d)** « Chez les gens d'Ombos, de Coptos ou d'Arsinoé en revanche, il est malaisé ne serait-ce que d'y tremper les pieds, et délicat d'y puiser de l'eau. Il est même impossible, en fait, de marcher librement et sans

²⁴⁰ J'ai montré (« Deux notes sur le crocodile », p. 120-124) l'existence des palissades qu'employaient les Égyptiens pour se mettre à l'abri de leurs attaques et qui sont confirmées dans la vallée du Nil au cours de l'histoire médiévale et moderne. Les textes les plus anciens font allusion à des chants de conjuration ; cf. AUFRÈRE, « Dans les marécages... », p. 53-54.

²⁴¹ S.H. AUFRÈRE, « Au pays de l'Œil d'Horus et de l'Œil d'Osiris ou l'Égypte comme regard du faucon divin (modèle : *Falco peregrinus peregrinoides*, TEMMINCK 1829) – Première partie », dans M. Massiera, B. Mathieu, Fr. Rouffet (éd.), *Apprivoiser le sauvage / Taming the Wild*, CENiM 11, Montpellier, 2015, p. 31-48.

²⁴² Il est très probable que cette explication, que l'on trouve également chez Plutarque, fasse écho à Chérémon d'Alexandrie ; cf. S.H. AUFRÈRE, « “Dieu” et “dieux” : paradigme naturaliste et scepticisme ? Le “faucon” des dieux et le “cobra” des déesses », dans R. Lebrun, Y. Devos, É. van Quickenberghe (éd.), *Deus unicus, Homo Religiosus*, Sér. B, n° 14, Turnhout, 2014, p. 11-63 : p. 26-29, § 2.2.-2.2.3.

²⁴³ PHILON D'ALEXANDRIE, *Prov. 2* (PHILON D'ALEXANDRIE, *De providentia* I-II (introduction, traduction et notes par Mireille Hadas-Lebel, Paris, 2012 [1^{re} éd. 1973], p. 108). Mes remerciements s'adressent à Mireille HADAS-LEBEL, qui, lors de la communication, a porté cet important document à ma connaissance. Dans son livre (*Philon, un penseur en diaspora*, p. 72), elle écrivait : « Il nous décrit le Nil infesté de crocodiles sacrés, de sorte qu'en certains endroits, les marins les plus hardis n'oseraient même pas y plonger le bout du doigt. »

précaution sur les berges. » Comme Élien, dont la source pourrait être Chérémon d'Alexandrie, Philon ainsi que ses contemporains connaissent donc parfaitement le caractère bipolaire du comportement des Égyptiens à l'égard des crocodiles, même si, en tant qu'apologète, il dresse procès à ceux qui le vénéraient, Égyptiens et Égypto-Hellènes se rangeant derrière la bannière des animaux sacrés car ils incarnent, en tant qu'hypostases divines, une conscience nationale et représentent ce qu'il y a de plus spécifique, de plus séculaire d'une Égypte traditionnelle et sauvage, faite d'une mosaïque de croyances.

6.3. Du point de vue des auteurs grecs, on voit que les riverains du Nil se rangent, pour simplifier, en deux catégories : la première est constituée par ceux qui vénèrent le crocodile et accordent à ses victimes les honneurs funèbres – Ombos, *Soumenou*-Crocodilopolis, Coptos, Antaeopolis, Arsinoé – et ceux qui le détestent et le poursuivent de leur vindicte en l'éradiquant de façon à établir sur le Nil des zones de sécurité – Éléphantine, Apollinopolis-Edfou et Tentyris-Dendara – où le sauvage serait en quelque sorte contraint de vider les lieux. Le portrait de Philon, complété par celui d'Élien, montre l'existence de zones à risques et de zones sans risque sur le Nil ; il prouve aussi, en creux, l'existence d'une véritable culture du crocodile, inhérente aux contrées nilotiques. À ce sujet, on ajoutera que la comparaison avec des situations analogues en différents lieux du continent africain, depuis Madagascar au Mali, chez les Dogons, permet de définir des lisières d'un possible égyptien sur une base d'un paradigme éthologique et spécifique constant malgré les millénaires. Cela permet de nourrir un tableau vivant sans pour cela vouloir le transposer en tous points d'un lieu à un autre, mais qui ouvre un bon nombre de perspectives. Cela dit, derrière le discours paradoxographique des Grecs, voilant une grande part d'une réalité égyptienne qui leur est inaccessible, on devine, au détour de certaines phrases, la complexité de l'arrière-plan social, culturel et religieux, l'étendue des interdits locaux qui rythment la vie collective et qui sous-entendent, au cas par cas et lieu par lieu, un panel d'attitudes diverses face à ces animaux constituant un danger pour des riverains, qui rationalisent leurs attitudes à partir de légendes étiologiques et fondatrices, point commun avec différentes cultures africaines. En outre, on se souviendra que, dans des temps plus anciens, les calendriers des jours et néfastes prévoyaient la mort par le crocodile à des enfants nés certains jours²⁴⁴. De tels textes sont révélateurs d'une crainte permanente pour soi ou sa famille qui peut expliquer, dans des lieux où le crocodile est vénéré et où il représente un péril omniprésent, l'existence de petites momies permettant de s'attirer les faveurs d'un dieu passant pour justicier, et d'éviter de tomber, – par le truchement de la malignité d'autrui, de la crainte d'une magie ou d'envoûtements, – sous les crocs de cette justice immanente mais inopportune, qui trahirait autant pour les uns une faute qu'elle générerait pour les autres une joie. Mais c'est aussi, tout simplement, s'attirer la faveur d'un dieu local qui apporte félicité et abondance.

6.4. Relatif mais encourageant malgré les zones d'ombre qui subsistent encore, le bilan invite à poursuivre une réflexion de fond sur cet hydro-saurien malgré tout méconnu en raison de l'étendue du champ documentaire qui interdit d'embrasser tous ses aspects en même temps. Dans ce portrait d'une Égypte tardive décrite par des auteurs grecs, s'ajoutent les représentations des mosaïques du Nil où l'observation naturaliste le cède au romanesque d'une vallée du Nil imaginaire, siège d'une lutte farouche entre pygmées et crocodiles²⁴⁵. Cette description ironise sur la chasse impitoyable que, bien qu'ils soient conviés à Rome pour

²⁴⁴ AUFRÈRE, « Dans les marécages... », p. 71-72.

²⁴⁵ SALVIAT, « Le crocodile amoureux ».

maîtriser les sauriens ²⁴⁶, les Tentyrites, servant de modèles à ces êtres lilliputiens, mènent au saurien du Nil en en faisant une scène de genre à la fois exotique, comique, sinon cruelle puisque les Tentyrites payent également de leur vie leur courage ²⁴⁷.

6.5. Pour finir sur une note d'érudition naturaliste, annoncée au début de cet article ²⁴⁸, la subdivision entre crocodiles apprivoisés sacrés, face à des crocodiles sauvages, est à l'origine d'une théorie de la part du naturaliste de l'Expédition d'Égypte, Geoffroy Saint-Hilaire ²⁴⁹. Partant de l'idée que la vénération d'un peuple pour le crocodile était absurde, faisant ainsi écho aux auteurs romains comme Juvénal ²⁵⁰, voyant en l'Égyptien vénérant des déités animales un insensé (*demens Aegyptius*), il défend la théorie que les Égyptiens auraient vénéré une espèce plus petite, plus faible, paisible – le Suchus –, annonçant l'arrivée du fleuve dans les nomes éloignés tandis qu'ils auraient poursuivi de leur hargne les crocodiles sauvages cruels. Geoffroy Saint-Hilaire se laisse guider par Cicéron, dans son *De Natura deorum* 1, 36, où l'auteur considère que c'est en raison de leur utilité que les Égyptiens vénèrent certains animaux, idée qu'a reprise d'ailleurs à son compte Plutarque ²⁵¹. Ainsi Geoffroy Saint-Hilaire a infléchi ses conclusions dans un sens dicté par la lecture des auteurs antiques, et notamment par celle d'Hérodote. Pour le savant placé devant un paradoxe non solutionné – crocodiles sauvages *versus* crocodiles apprivoisés –, l'Égyptien, le meilleur des hommes, ne pouvant par nature se comporter de façon absurde contrairement à ce qu'en disaient les auteurs anciens, aurait eu des raisons objectives de détester une « espèce » de crocodile et d'en apprécier une autre. Un anonyme a témoigné d'un échange entre Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier d'avis opposé, au cours d'une séance à l'Académie royale des Sciences, du 10 décembre 1827 (**doc. 21**). Fondée sur l'examen des profils génétiques obtenus à partir d'une étude ADN de momies de crocodiles, l'étude due à Evon Hekkala et à son équipe de la Fordham University in New York (2011) ²⁵², a révélé, comme on l'a dit au début de cet article, que deux espèces et non une vivaient conjointement dans la vallée du Nil dans des temps anciens. L'étude des momies tendrait à favoriser l'idée que la première – *Crocodylus niloticus*, la plus agressive et qui était de taille plus importante (6 mètres) – aurait fini par entraîner le déclin de la seconde – *Crocodylus suchus*, plus petite (2,50 mètres) et moins dangereuse de ce fait. Toutefois, la prudence en matière de conclusion à tirer de cette enquête s'impose. Supposer que l'opposition antique entre crocodiles sacrés et crocodiles chassés aurait été fondée sur l'opposition de deux espèces aux caractères dissemblables irait, sans preuve déterminante, étayer l'hypothèse incertaine de Geoffroy Saint-Hilaire. En effet, au vu de la localisation des villes où, tout le long de la Vallée du Nil, ces crocodiles sont alternativement vénérés ou honnis, une explication influencée par la théorie du savant de l'Expédition d'Égypte n'irait pas sans présenter un caractère aporétique. Tout le long du Nil, l'alternance entre des lieux où les crocodiles sont sacrés (Kôm-Ombo,

²⁴⁶ STRABON, *Geogr.* 17, 1, 44 (J. YOYOTTE, P. CHARVET, *STRABON. Le Voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 167 : « Quand des crocodiles furent amenés à Rome pour y être montrés, des Tentyrites les accompagnaient ; et lorsqu'on fabriqua pour eux un bassin dominé par une sorte d'estrade sur un des côtés, afin qu'ils puissent sortir de l'eau et avoir un endroit où se chauffer au soleil, ces hommes, entrant dans l'eau tous ensemble, les tiraient avec un filet jusqu'à cette estrade pour que les spectateurs puissent les voir, puis les faisaient redescendre dans le bassin »).

²⁴⁷ On renverra à l'ouvrage de BOISSEL, *supra*, n. 5.

²⁴⁸ Cf. *supra*, § 1.3.1.

²⁴⁹ GEOFFROY SAINT-HILAIRE, « Description de deux crocodiles qui existent dans le Nil, comparés au crocodile de Saint-Domingue », *Ann. Mus. Hist. nat. Paris* 10, 1807, p. 67-86.

²⁵⁰ JUVÉNAL, *Sat.* 15. La superstition : *Quis nescit, Voles Bithynice, qualia demens / Aegyptius portenta colat ? Crocodilon adorat/Pars haec...*

²⁵¹ PLUTARQUE, *Is. Os.* 75, 380B-C.

²⁵² On renverra à la bibliographie du sujet ; cf. *supra*, n. 33-34.

Soumenou, Ma'abda, Arsinoé-Crocodilopolis, Pharbaetos, etc.) et d'autres contrées où ils étaient impitoyablement massacrés (Éléphantine, Edfou et Dendara), au moins à l'époque tardive, ne permet pas de conclure à un confinement de l'une ou de l'autre espèce dans des zones privilégiées et à des attitudes différentes selon l'appartenance des animaux à la première et à la seconde. Tout semble démontrer que les deux vivaient indistinctement dans les mêmes eaux, même si *C. niloticus*, dangereux et pouvant atteindre une taille imposante, a exercé une pression sur *C. suchus*, de taille moindre mais jadis majoritaire pour fournir l'essentiel des momies de crocodiles comme le montre l'étude d'Evon Hekkala.

Autres documents

Doc. 21. *Bulletin des Sciences Naturelles et de Géologie* tome quinzième, 1828, p. 159-162 :

115. Du Crocodile sacré des Égyptiens. (*Le Globe* ; 13 décembre 1827, p. 45. – *Acad. Roy. des Sciences*. Séance du 10 décem. 1827.)

M. Geoffroy-Saint-Hilaire lit un mémoire *Sur une petite espèce de Crocodile vivant dans le Nil, sur son organisation, ses habitudes et les motifs qui font adopter dans l'antiquité et honorer sous les titres de Crocodile sacré, de Souk et de Suchus*.

Les *Annales du Muséum d'hist. nat.*, Tom. X, 1807²⁵³, contiennent déjà un mémoire dans lequel M. Geoffroy-Saint-Hilaire a établi que le Crocodile sacré des anciens Égyptiens est à considérer comme une espèce particulière, différant des autres par sa forme, sa taille et ses habitudes.

M. Cuvier a soutenu l'opinion contraire ; il a pensé qu'il en était des Crocodiles comme des autres animaux sacrés des Égyptiens : que les individus choisis pour le culte étaient désignés par un nom particulier, bien qu'ils fussent de l'espèce vulgaire. Le bœuf sacré de Memphis s'appelait *Apis*, celui d'Héliopolis *Muesis*, le Crocodile sacré s'appelait *Suchus* [en fait *Petesuchus*] *Apis* et *Mnesis* étaient des bœufs de l'espèce ordinaire ; il devait en être de même à l'égard du *Suchus*.

Cependant M. Geoffroy persiste à considérer le *Suchus* comme une espèce particulière, petite, d'un caractère très-doux, et dans laquelle étaient exclusivement choisis les individus destinés au service des autels. Il peut en offrir 8 individus de divers âges, les uns appartenant à l'espèce du Nil, les autres venus du Sénégal. Il produit de nouveaux témoignages qui prouvent que les anciens ont connu la grande et la petite espèce de Crocodile. Ces témoignages appartiennent à Strabon, Élien et au philosophe Damascius. Les auteurs modernes attestent aussi l'existence d'espèces différentes de Crocodiles dans le Nil ; l'auteur cite à ce sujet un auteur arabe, Abd-Allatif, un voyageur anglais, John Antes (*Observations on the manners and customs of the Egyptians*), et M. Champollion jeune.

La douceur du *Suchus* n'était pas le seul motif du culte qu'on lui rendait. Ce Crocodile, plus petit et plus faible, devait nécessairement suivre le mouvement du fleuve, et porter, pour ainsi dire, l'heureuse nouvelle de son arrivée dans les nomes éloignés de ses rives. Cette circonstance, si propre à exciter la pieuse reconnaissance des Égyptiens, sauve l'absurdité apparente du culte de ce peuple ; ils poursuivaient les Crocodiles cruels, et garantissaient de la proscription, révéraient même l'animal paisible qui ne leur apparaissait que comme un être bienfaisant. M. Cuvier répond qu'il n'a jamais pensé à nier qu'il y eût plusieurs espèces de Crocodiles dans le Nil. La question est de savoir, 1° si une de ces espèces est plus petite que les autres et a des mœurs différentes ; 2° si cette espèce ou toute autre a jamais été exclusivement réservée pour le culte. Ces 2 points paraissent au moins très-douteux. M. Cuvier interprète autrement que M. Geoffroy

²⁵³ GEOFFROY SAINT-HILAIRE, « Observations sur les habitudes attribuées par Hérodote aux crocodiles du Nil », *Annales du Muséum* 9, 1807, p. 373-387.

les passages cités de Strabon et d'Élien; celui du philosophe Damascius ne lui paraît mériter aucune confiance.

Des textes précis prouvent que les animaux sacrés étaient des animaux malfaisants. Hérodote fait remarquer que dans tous lieux où le Crocodile était révérend, ne pouvant être tué, causait de grands ravages ; tandis que là où on ne lui rendait pas de culte, il était facile de s'en garantir. Un passage d'Aristote, B. Tome XV. que M. Cuvier cite encore, prouve aussi que parmi les Crocodiles sacrés il y en avait de féroces. Au reste, en supposant qu'il y en eût d'une espèce plus douce, il est naturel de penser que les prêtres auront le plus souvent choisi parmi eux les individus qu'ils élevaient dans les temples.

M. Geoffroy-Saint-Hilaire persiste dans son opinion, il ajoute seulement que les têtes des Suchus qu'il a examinés présentent tous les caractères de l'âge adulte, quoiqu'elles n'aient que des dimensions très-inférieures à celles qu'ont des individus du jeune âge dans les autres espèces. M. Geoffroy possède entre autres une tête dont tous les cartilages sont ossifiés et qui n'a pas plus de 9 pouces de longueur.

M. Cuvier dit que cette circonstance importante est la seule qu'on puisse regarder comme établissant avec évidence l'existence d'une petite espèce, mais qu'elle ne prouve rien de plus.

M. Mongez cite des exemples de Crocodiles non féroces.

Doc. 22. Edmé-François MALLET (1713-1755) dans *Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, 1752, s. v. « Crocodile »

CROCODILE, (Myth.) Les Egyptiens ont traité cet animal diversement : il étoit adoré dans quelques contrées, où on l'appriivoisoit : on l'attachoit par les pattes de devant ; on lui mettoit aux oreilles des pierres précieuses, & on le nourrissoit de viandes consacrées jusqu'à ce qu'il mourût. Alors on l'embaumoit ; on renfermoit sa cendre dans des urnes, & on la portoit dans la sépulture des rois. Il y en avoit d'assez fous pour se féliciter de leur bonheur, s'il arrivoit qu'un crocodile eût dévoré quelques-uns de leurs enfans.

Ailleurs on les abhorroit, on les chassoit & on les tuoit, & cela aussi par un sentiment de religion, ici on croyoit que Typhon le meurtrier d'Osiris & l'ennemi de tous les dieux, s'étoit transformé en crocodile : d'autres en faisoient le symbole de la divinité, & tiroient des présages du bon ou mauvais accueil des vieux crocodiles. Si l'animal recevoit des alimens de la main qui les lui présentoit, cette bonté s'interprétoit favorablement ; le refus au contraire étoit de mauvais augure.

Il ne s'agit que de mettre l'imagination des hommes en mouvement, bien-tôt ils croiront les extravagances les plus outrées. Le crocodile n'aura point de langue ; il aura autant de dents qu'il y a de jours dans l'an ; il y aura des tems & des lieux où il cessera d'être malfaisant ; certains Egyptiens en étoient là, & souffroient très-impatiemment qu'on leur reprochât leur sottise & leur crédulité. Celui qui osoit soutenir qu'un crocodile avoit attaqué un Egyptien, quoiqu'il fût sur le Nil & dans une barque de papyrus, étoit un impie.